



*Daniel Bernard
& Paul-Louis Halley*

S O M M A I R E

- 1 Message du Président
- 4 Profil du Groupe
- 6 Carrefour dans le monde
- 8 Management
- 10 Le plus international des grands distributeurs**
- 12 France
- 14 Europe
- 18 Amériques
- 20 Asie
- 22 Une gamme complète de formats**
- 24 L'hypermarché
- 26 Le supermarché
- 28 Le maxidiscompte
- 29 Les autres métiers
- 30 Des savoir-faire complémentaires**
- 34 Des valeurs partagées**
- 38 Une nouvelle dynamique de croissance et de profits**
- 44 La bourse et l'actionariat



Ensemble, mieux, plus vite, plus loin

1999 aura marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre de notre histoire, avec l'intégration de Comptoirs Modernes, notre rapprochement de Promodès et une nouvelle ambition : Gagner la bataille mondiale du commerce.

Aujourd'hui, les produits, les services circulent avec de plus en plus de facilité dans le monde. La distribution de ces produits et services dépend de groupes locaux ou internationaux. Le jeu est ouvert, mais déjà de grands groupes américains et européens émergent comme les leaders du secteur.

En constituant le premier groupe de distribution européen, le deuxième mondial et surtout le plus international, nous nous sommes donnés les moyens d'être un des acteurs majeurs de cette évolution.

Depuis août 1999, les équipes de Promodès et de Carrefour ont réalisé un travail remarquable pour l'intégration de nos deux sociétés : sur les enseignes, la politique commerciale, les logistiques, les ressources humaines.

Aujourd'hui, les magasins sont prêts à changer d'enseigne : tous les hypermarchés du groupe porteront l'enseigne Carrefour avant la fin de l'année. Tout comme l'ensemble des supermarchés prendront une enseigne commune dans chaque pays, Champion en France et en Espagne. Ces changements se font vite car la rapidité est une des clefs du succès de notre rapprochement et pour faire profiter tous nos clients au plus tôt de la dynamique du nouveau groupe.

La décision de la Commission Européenne d'avaliser notre rapprochement dès le mois de janvier 2000 nous a permis de ne prendre aucun retard dans le plan.

L'année 2000 sera ainsi l'année d'intégration des deux groupes. Les groupes de travail en place depuis plusieurs mois ont arrêté leurs projets fin janvier. Dans tous les pays, la nouvelle organisation du groupe est en place. En parallèle aux changements des enseignes, nous préparons déjà les chantiers comme l'harmonisation des systèmes d'information et des politiques commerciales.

Dès cette année, nous connaissons ainsi une accélération sensible de la croissance de nos résultats. En 1999, le résultat net courant proforma du nouveau groupe a été de 915 millions d'euros après amortissement des survaleurs. Ce résultat devrait doubler en trois ans grâce aux synergies que nous trouverons à tous les niveaux : dans l'optimisation des volumes et l'harmonisation des assortiments, dans les économies sur le marketing et la publicité ou encore dans une meilleure utilisation de nos logistiques.

Mais cette accélération de la croissance n'est pas une fin en soi. Elle nous donne surtout les moyens de préparer l'avenir : ensemble, nous irons plus vite et plus loin.

Plus vite, c'est un développement accéléré dans nos différents formats de magasins.

L'Europe, notre premier marché, semble aujourd'hui engagée dans une période de croissance qui pourrait durer plusieurs années. Notre taille nous permettra d'y renforcer nos parts de marché, sur tous les formats du groupe, et en poursuivant le développement des pays d'Europe centrale.

En Amérique latine, nous avons augmenté nos parts de marché en Argentine, grâce à Promodès, et au Brésil où nous avons déjà acquis l'an dernier une centaine de supermarchés. La crise monétaire début 1999 a entraîné un ralentissement sensible de la consommation des grands pays, mais la région conserve un potentiel important à terme. Comme par le passé, nous adaptons notre offre à l'environnement actuel mais continuerons un développement soutenu.

En Asie enfin, nos deux groupes vont mettre leurs forces en commun en Chine, en Corée ou en Indonésie et dans les autres pays de la zone. Les effets de la crise récente sont encore sensibles dans certains pays, mais d'autres,

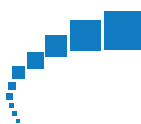
tels la Corée ou la Thaïlande, renouent déjà avec des taux de croissance élevés. Nous sommes déjà le premier distributeur de la région et devrions bénéficier de l'avance prise en arrivant les premiers.

Plus loin, c'est une nouvelle frontière : Internet.

Nous sommes aujourd'hui présents dans 26 pays et servons chaque année plus de 2 milliards de clients. Internet représente à la fois une opportunité de capitaliser sur ces clients existants et d'augmenter le taux de pénétration de nos enseignes à travers des offres adaptées de produits de consommation, de services, d'information et d'échanges.

Nous partons dans cette nouvelle entreprise avec des atouts importants : nous sommes implantés dans les grandes mégapoles du monde, nous connaissons les clients, leurs besoins, les produits, la logistique et nous avons la puissance d'investissement.

Ceci nous permet d'avoir un projet entrepreneurial et ambitieux. Avant fin 2000, une offre complète sera lancée dans plusieurs pays, comprenant l'accès



à Internet, un portail ouvert à des sites de Carrefour et de différents partenaires, des paiements sécurisés. Ooshop, testé en 1999, fera partie de cette offre : ce supermarché en ligne sera disponible avant l'été sur Paris et sa région.

Dans l'histoire de notre groupe, nous avons réussi la phase de la mondialisation et avons bien traversé les crises asiatique et sud-américaine : notre potentiel y est aujourd'hui renforcé. Nous avons également réussi la phase de consolidation avec Comptoirs Modernes et Promodès : nous sommes aujourd'hui le premier distributeur en Europe et surtout le seul groupe leader sur plusieurs pays en Europe, en Amérique latine et en Asie.

Nous sommes désormais prêts à relever les défis d'une consommation moderne et de ce nouveau marché, Internet, qui commence avec le XXI^e siècle.

Daniel BERNARD
Président Directeur Général



Profil du groupe

1^{er} GROUPE EUROPÉEN DE DISTRIBUTION

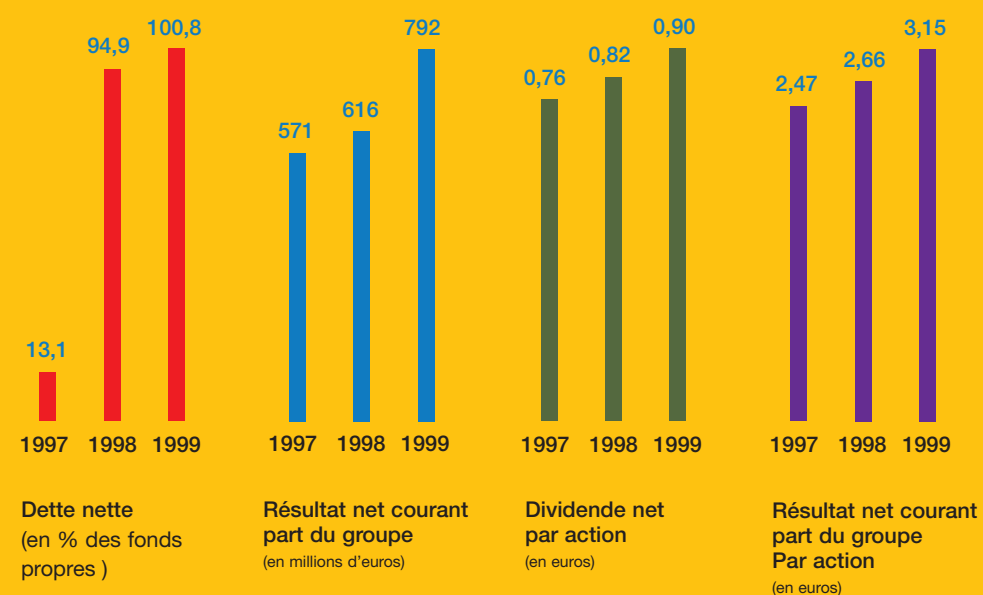
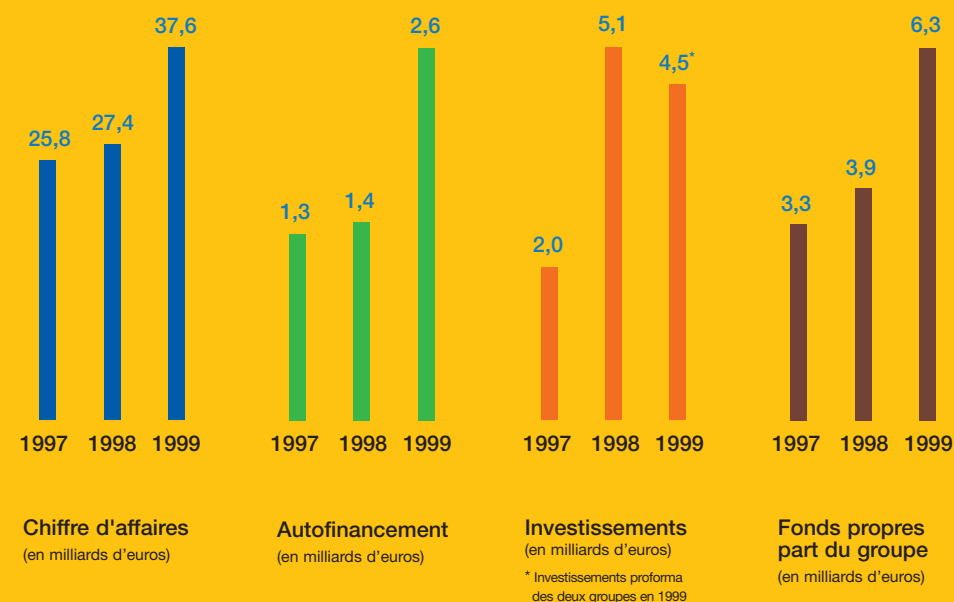
2^e GROUPE MONDIAL

9 000 magasins dans **26** pays*

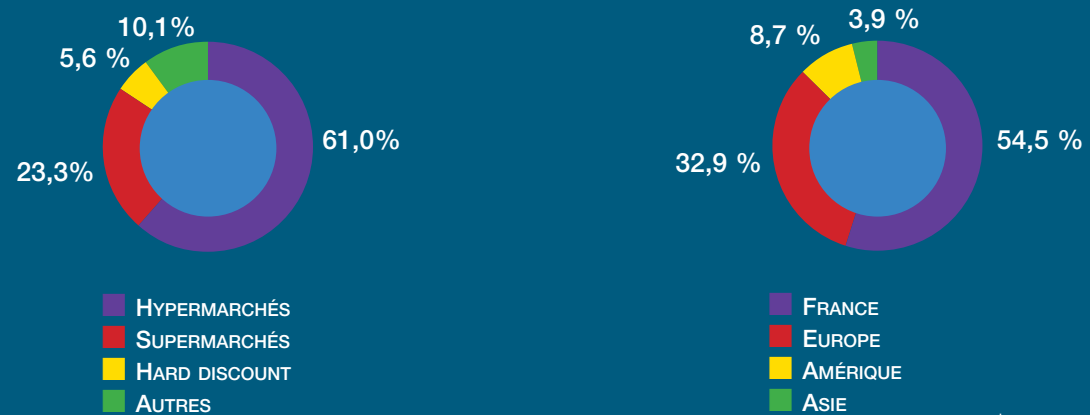
- 680** hypermarchés
- 2 260** supermarchés
- 3 120** magasins discount



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES COMMERCIAL (EN %)*

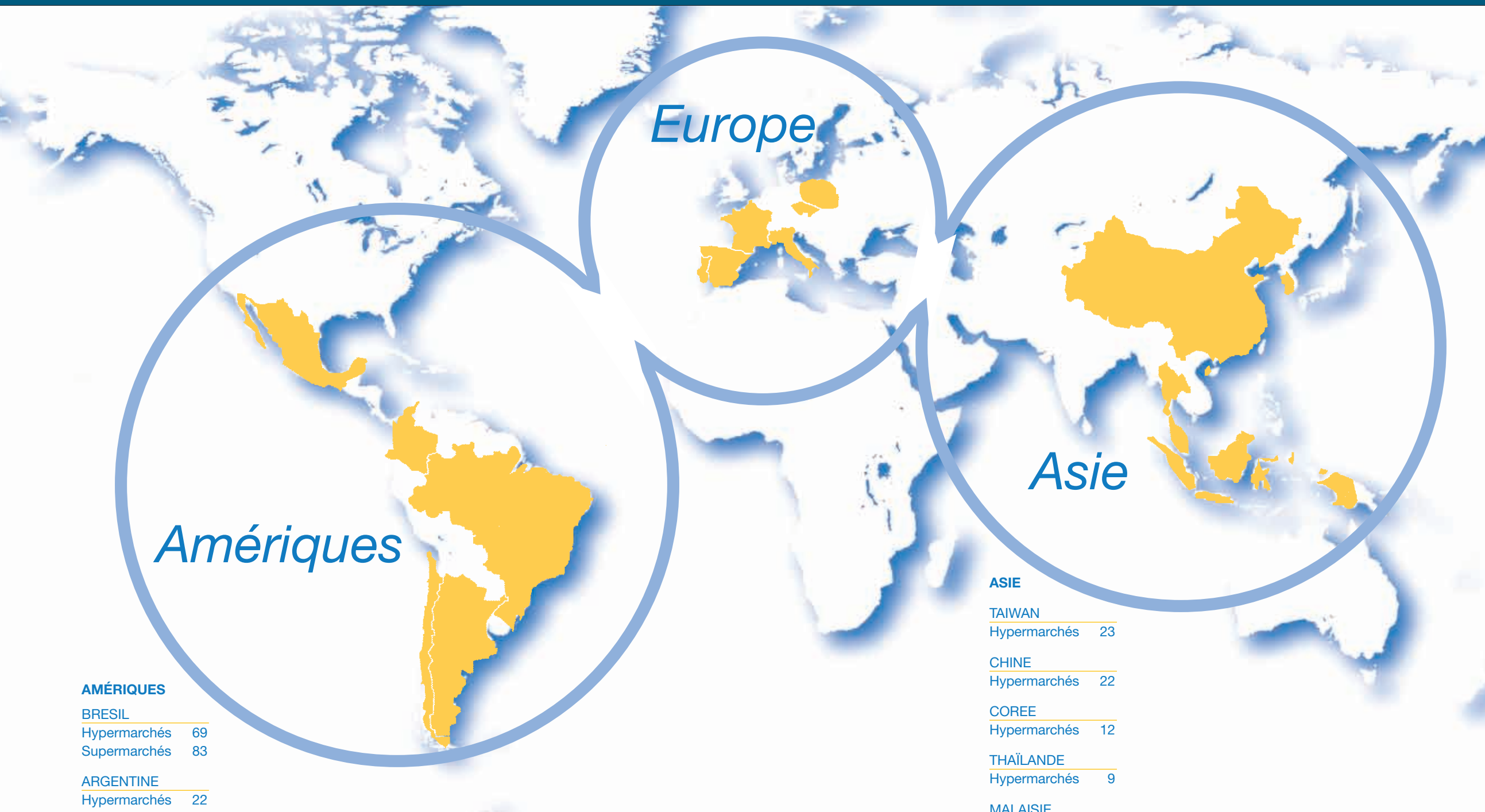


*Chiffres sous enseignes



Carrefour dans le monde

Nombre de magasins sous enseignes au 31/12/1999



Europe

Asie

Amériques

AMÉRIQUES

BRESIL	
Hypermarchés	69
Supermarchés	83

ARGENTINE	
Hypermarchés	22
Maxidiscompte	106

MEXIQUE	
Hypermarchés	14

CHILI	
Hypermarchés	2

COLOMBIE	
Hypermarchés	2

ASIE

TAIWAN	
Hypermarchés	23

CHINE	
Hypermarchés	22

COREE	
Hypermarchés	12

THAÏLANDE	
Hypermarchés	9

MALAISIE	
Hypermarchés	6

INDONESIE	
Hypermarchés	5

SINGAPOUR	
Hypermarché	1

HONG KONG	
Hypermarchés	4

EUROPE

FRANCE	
Hypermarchés	227
Supermarchés	1 078
Maxidiscompte	418
Magasins de proximité	1 672
Cash and carry	160
Magasins de surgelés	411

ESPAGNE	
Hypermarchés	117
Supermarchés	180
Maxidiscompte	2 157
Magasins de proximité	532
Cash and carry	30

BELGIQUE	
Hypermarchés	60
Supermarchés	492

GRÈCE	
Hypermarchés	8
Supermarchés	92
Maxidiscompte	149
Magasins de proximité	34

ITALIE	
Hypermarchés	36
Supermarchés	262
Magasins de proximité	532
Cash and carry	9
Magasins de surgelés	47

POLOGNE	
Hypermarchés	7
Supermarchés	6

PORTUGAL	
Hypermarchés	17
Supermarchés	64
Maxidiscompte	285

REPUBLIQUE TCHÈQUE	
Hypermarchés	3

TURQUIE	
Hypermarchés	5
Supermarchés	9



Management : des choix équilibrés et rapides



Dès le jour de l'annonce de la fusion, en septembre dernier, un organigramme du comité exécutif du nouveau groupe a été publié. La nouvelle organisation présente un bon **équilibre** entre le management de Carrefour et celui de Promodès : parmi les 200 top managers de France et d'Espagne, 47% proviennent de Promodès, et 53 % de Carrefour.

Le conseil d'administration a également été modifié, le nombre d'administrateurs passant de 7 à 12 membres.

L'intégration : un processus requérant pragmatisme et rapidité

Le processus d'intégration a été rapidement organisé, afin de donner à chaque société, très rapidement, les nouveaux objectifs du groupe.

Dès septembre 1999, **un comité de pilotage**, a été créé afin d'assurer le cadrage stratégique de l'intégration, la détermination des échéances et des priorités, la fixation des objectifs, l'examen des propositions.

Au niveau opérationnel, l'intégration s'est organisée de façon très méthodique, autour de 42 groupes de travail, qui se réunissaient au sein des pays chaque fois que les questions à examiner relevaient de stratégies propres à leur marché, et mettaient en question leurs organisations spécifiques. Ces groupes de travail rassemblaient les responsables des deux sociétés en charge d'unités opérationnelles appelées à se fondre. La coordination des sujets, par métier, format ou enseigne, donnait lieu si nécessaire à des groupes de travail inter-pays, organisés sous la conduite d'un responsable supranational.

Concernant les grands domaines

fonctionnels, cinq plates-formes ont été constituées dans les domaines des ressources humaines, de la communication, du juridique, de la finance et des systèmes d'information. Elles associaient les responsables d'un même domaine en vue de préciser les nouveaux principes fonctionnels dans le cadre desquels l'intégration devait s'opérer : les plates-formes assuraient ainsi la cohérence de l'intégration.

Dans la définition de nos organisations, le pragmatisme est essentiel en raison de la nécessité de rapidité pour faire fonctionner le nouveau groupe. Mais à terme, notre compétitivité repose sur quelques principes qui dès le début ont orienté nos prises de décision :

- Conserver une approche locale, en adaptant l'offre marchande aux besoins des clients, et tirer profit de la taille globale, grâce à la massification de nos moyens et au partage des savoir-faire.

- Construire une organisation européenne, qui servira de base au groupe, tout en garantissant à court terme l'obtention des synergies majoritairement nationales.

- Rechercher la clarté sans nier la complexité : le portefeuille de métiers exercés par les entreprises du groupe est le plus important parmi les distributeurs du monde.

Deux objectifs majeurs ont été définis : être le meilleur dans chacun de nos trois métiers mondiaux (hypermarché, supermarché, hard discount), bâtir le maximum de synergies entre les métiers.

- Optimiser les relations entre le front de vente et l'amont : notre but final est de satisfaire nos clients et de le faire mieux que nos concurrents, en adaptant notre offre à leurs besoins, au meilleur prix, avec le meilleur service. Ce but ne peut être atteint que si les collaborateurs qui sont au contact des clients sont écoutés au quotidien.

- Privilégier l'esprit entrepreneurial, la réactivité, le développement des compétences individuelles et collectives pour en faire la base d'une culture d'entreprise.

Ce sont ces principes, en plus des valeurs traditionnelles de nos deux groupes, qui ont guidé notre action, et qui continueront à la guider à l'avenir.

Le 25 janvier dernier, une étape essentielle a été franchie par le nouveau groupe : la Commission de Bruxelles a en effet donné son feu vert pour la fusion des groupes Carrefour et Promodès.

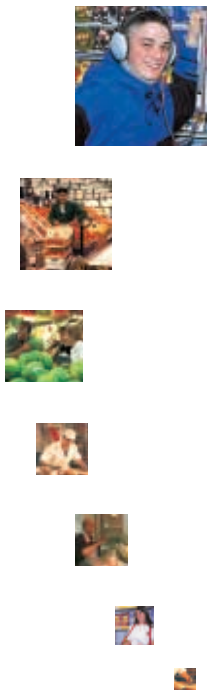
Lors des entretiens avec la Commission, nous avons mis en avant la politique de partenariat que nous poursuivons avec les PME européennes ainsi qu'avec les agriculteurs par le système des filières. Chacun, Carrefour et Promodès, avions une certaine avance pour ce type de partenariats et avons confirmé notre volonté de les élargir.

Les autorités de la concurrence, françaises et espagnoles, ont désormais la charge d'étudier les sites sur lesquels notre position, du fait de la fusion, pourrait être considérée comme dominante. Celles-ci devraient rendre leur avis courant 2000.

Grâce à cet accord, le calendrier prévu au début de l'opération pourra être respecté : **la fusion définitive des deux groupes, soumise à notre Assemblée Générale du 30 mars 2000, devrait donc prendre effet en avril**. Les titres Promodès encore en circulation seront ainsi transformés en actions Carrefour, selon la même parité que lors de l'offre publique d'échange lancée en septembre 1999 (six actions Carrefour pour une action Promodès).



Promodès avait une forte présence en Europe sur tous ses formats. Carrefour, très tôt, s'était tourné vers de nouveaux continents : Amérique latine et Asie. Le nouveau groupe est aujourd'hui le plus international des grands distributeurs.

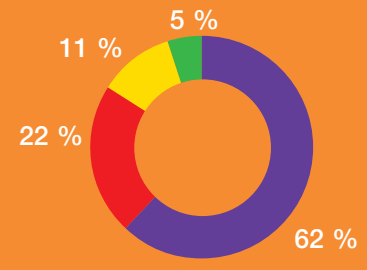


Le plus international des grands

distributeurs

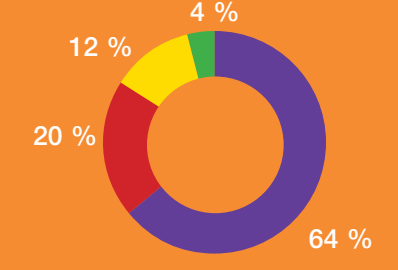


CHIFFRE D'AFFAIRES PRO FORMA HORS TAXES CONSOLIDÉ PAR ZONE



- FRANCE
- EUROPE
- AMÉRIQUES
- ASIE

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PRO FORMA PAR ZONE



- FRANCE
- EUROPE
- AMÉRIQUES
- ASIE



Le 1^{er} groupe de distribution en France

Le rapprochement de Carrefour et Promodès fait du nouveau groupe le 1^{er} distributeur en France : près de 4 000 points de vente tous formats confondus (dont 1 699 intégrés), un chiffre d'affaires consolidé de plus de 150 milliards de francs, des positions sur les grandes zones urbaines et les villes moyennes, des formats de ventes complémentaires.

Les ventes du groupe Carrefour – hors Promodès – ont progressé de 35,7 % en France compte tenu de l'intégration pour la première fois de Comptoirs Modernes. Comme dans les autres pays, le premier objectif à tenir après le rapprochement a été d'assurer l'atteinte des prévisions annuelles et de ne pas perdre de vue les résultats à court terme. En 1999, l'environnement en France a encore été favorable à la consommation.

Les hypermarchés Carrefour ont développé leur attraction sur trois points essentiels

- Le test des univers non alimentaires s'est avéré très positif à la fois par la satisfaction que les clients nous ont témoignée et par les progressions de chiffre d'affaires enregistrées. Ce nouveau merchandising constitue un avantage concurrentiel indéniable puisqu'il a permis d'élargir la plupart des zones de chalandise suite à la transformation des magasins. Ce concept a donc été étendu, 60 magasins l'ont mis en place à fin 1999.

- La suite logique était une réflexion sur l'alimentaire. La création de Magali (magasin alimentaire), le nouveau concept alimentaire des hypermarchés Carrefour, a été en 1999 un événement majeur de la distribution en France. Il servira de référence à l'ensemble du parc lors des rénovations de magasins, après des tests concluants à Lescar, Vénissieux et Montesson.

- Enfin, Carrefour a confirmé sa capacité à créer un événement commercial majeur, en France et dans les 26 pays dans lesquels il opère : après les 35 ans en 1998,

le mois historique de 1999 a permis de voir le chiffre d'affaires de l'enseigne progresser sensiblement, malgré les bases de comparaison très fortes de l'an dernier.

Les deux groupes avaient pour objectif majeur de réduire les stocks en magasins, particulièrement en France où l'outil logistique permet d'optimiser les flux. Cet objectif, tant chez Carrefour que chez Continent, était déjà quasiment atteint pour l'alimentaire. De gros progrès ont été accomplis sur le non-alimentaire, mais notre rapprochement va nous permettre de fixer des objectifs plus ambitieux.

Enfin, la densité de magasins dont dispose le groupe en France va permettre des gains de productivité en entrepôt et des économies sur les coûts de transport. La stratégie à moyen terme sera de développer une logistique européenne, accentuant encore l'optimisation des flux.

Continent a poursuivi la réorganisation de ses magasins afin de renforcer l'accueil et le service à la clientèle. La centralisation à Mondeville des activités comptables des hypermarchés Continent a permis d'allouer plus de ressources à notre démarche marketing. Le management du magasin s'est ainsi réorganisé et renforcé, avec l'arrivée sur chaque site d'un responsable marketing, chargé de l'amélioration de notre offre générale (produits, services, accueil, information, SAV, etc.). Cette démarche va dans le sens de la politique commerciale de Carrefour. Elle facilitera l'intégration de Continent dans le réseau Carrefour en 2000, celui-ci ayant entrepris une démarche similaire.

Supermarchés : fidélisation et gains de parts de marché

Sur le format du supermarché, les évolutions ont été également très favorables, la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ayant publié une progression de chiffre d'affaires



à surface comparable de + 3.5 %. Les performances de Champion et Stoc ont été supérieures à cette moyenne, respectivement + 4.2 % et 4.8 %, démontrant la dynamique de ces enseignes. Champion a élargi la diffusion de sa carte de fidélité à une grande partie de son parc, ce qui a permis de constituer une base de données clients visant à mieux comprendre leur comportement d'achats et, à terme, à développer le marketing direct. La complémentarité des cartes Stoc (Iris) et Champion est forte : le taux de clients Stoc utilisateurs de la carte est d'ailleurs supérieur à celui de Champion, le lancement du programme ayant été effectué un an plus tôt. Les deux enseignes sont devenues des références en France sur le format du supermarché. Elles sont à la pointe dans les domaines des prix, de la qualité des produits, de l'assortiment, des services et de la communication. Le rapprochement des deux réseaux, par la complémentarité des savoir-faire, apportera beaucoup.

Proximité

Les enseignes de proximité ont rationalisé leurs parcs : les magasins Codec ont pris l'enseigne Shopi, le concept Shopi urbain a été étendu à l'ensemble des sites concernés. 8 à Huit, Maxiplus et Comod ont amélioré leur offre, développant les services et misant sur leur atout de proximité et de convivialité pour regagner des parts de marché.

Cash & carry

Les magasins Promocash spécialisés dans le cash and carry, ont poursuivi en 1999 leur stratégie de proximité, en adaptant au mieux l'offre selon le type de point de vente (zone de chalandise, taille du magasin).

Picard les surgelés

Picard, leader de la distribution spécialisée de surgelés en France, confirme son succès d'année en année. Cette activité poursuit sa croissance tant par la meilleure performance des magasins, dont les ventes ont progressé de 7% à surface comparable, que par la création de nouveaux points de vente. Au total, le chiffre d'affaires de Picard Surgelés est en progression de 16 %.



Europe

Premier distributeur avec de fortes positions locales

ESPAGNE

L'Espagne a connu une excellente année, en 1999, avec un taux de croissance de 3,7 % et une baisse du taux de chômage de 18,8 % à environ 15,4 %, l'inflation restant maîtrisée à 2,9 %. La croissance de la consommation profite toujours en priorité aux secteurs de l'automobile, des loisirs et de l'équipement de la maison.

Les magasins ont profité de cette bonne conjoncture et ont enregistré sur l'année une légère progression de leurs ventes, plus importante en non-alimentaire.

Les hypermarchés Continente ont poursuivi leur stratégie de prise de part de marché avec l'expansion du parc de magasins : trois nouveaux magasins ont ouvert au cours de cette année.

Pryca n'a pas ouvert de nouveau magasin en 1999 mais achevé son plan de transformation sur 15 magasins existants. Le groupe a également ouvert 10 nouveaux espaces Optica Pryca. Continente s'était également diversifié en 1998 dans l'activité du supermarché, avec l'acquisition de Simago, qui exploite 66 magasins. 1999 a donc été consacrée à la transformation de ces points de vente, qui étaient tous passés sous enseigne Champion en septembre et à l'ouverture de 5 nouveaux magasins. Ce chantier a été mené avec l'appui des équipes françaises expertes sur ce format. Champion,

en Espagne, offre un assortiment large, dans lequel les produits frais tiennent une place essentielle, à des prix discount. Le nombre de services proposés en magasin est également très attractif. La progression des chiffres d'affaires après réouverture sous enseigne Champion le confirme. L'objectif de Continente était de construire un réseau de supermarchés intégrés leader en Espagne.

La localisation des magasins Simago constituait d'ailleurs une excellente base. Avec l'apport des 109 magasins de Comptoirs Modernes, qui prendront rapidement l'enseigne Champion, le supermarché devient, en Espagne, un format majeur de croissance pour le nouveau groupe.

En mars 2000, les conseils d'administration de Pryca et de Continente ont proposé une fusion des deux entités, selon la parité moyenne des deux titres sur les derniers mois de cotation, avant annonce de la fusion Carrefour-Promodès, c'est-à-dire 21 actions Pryca pour 16 actions Continente. Les activités de supermarchés de ces deux groupes seront incluses dans cette opération.

Dia% poursuit sa stratégie de prise de part de marché à travers divers vecteurs :

- l'expansion du parc, sous deux formats : les magasins de centre-ville, de petite surface, ne disposant pas de parking, et les magasins



de banlieue, plus grands (800 m²) avec un parking et donc une zone d'attraction beaucoup plus large.

- le développement de la franchise, qui permet une croissance du chiffre d'affaires de l'enseigne et la saturation des entrepôts sans investissement lourd.

- le travail constant sur l'assortiment : innovations sur les marques propres, développement des produits frais et de certains produits non alimentaires et une politique de prix très agressive grâce à la massification des achats. Un magasin moyen ne compte que 1 000 références, dont la moitié de produits Dia%.

- enfin la fidélisation de la clientèle, avec un développement rapide d'une carte de fidélité.

ITALIE

L'activité du nouveau groupe se décompose actuellement de la façon suivante : 6 hypermarchés Carrefour, et depuis début mars 2000, le contrôle de la société GS, n° 2 de la distribution alimentaire en Italie. Ce groupe rassemble les hypermarchés Continente et Euromercato, les supermarchés GS, les magasins de proximité Supersconto et Di per Di, et le cash and carry sous l'enseigne Docks Market ou Grossiper. Cette activité représente un chiffre d'affaires total de 25 milliards de francs HT en 1999.

Des groupes de travail ont été mis en place pour la future intégration des activités de GS dans Carrefour, notamment pour l'harmonisation des assortiments. Un programme de changements d'enseigne va être établi, tous les hypermarchés du groupe prendront l'enseigne Carrefour.

GRÈCE

Suite à une année 1998 plutôt défavorable aux distributeurs du fait d'une dévaluation qui a pesé sur la consommation des ménages, les enseignes du groupe et de son partenaire Marinopoulos ont retrouvé la croissance. Deux hypermarchés Continent ont ouvert cette année à Athènes, l'un intégré, l'autre en franchise, et les autres magasins ont vu leur chiffre d'affaires à surface comparable de nouveau progresser. L'enseigne Dia% a poursuivi son expansion, créant 47 magasins supplémentaires, pour un total en fin d'année de 149. Ce concept est bien accueilli par les consommateurs grecs. Dia% est devenue une marque reconnue dans les régions d'Athènes et de Salonique, ses deux pôles de développement. Présente depuis quatre ans dans ce pays, l'enseigne confirme donc son succès, ce qui lui permet d'envisager le même rythme de croissance à moyen terme.

TURQUIE

Dans un contexte de récession en 1999, la Turquie a toutefois vu la consommation connaître une légère progression. Le marché reste très tourné vers l'alimentaire. Carrefour a enregistré une croissance sensible des ventes des deux premiers magasins ouverts à Istanbul et Adana. Un troisième magasin a ouvert à Izmit début 2000. L'appui de Continent, qui a déjà ouvert trois hypermarchés en Turquie, et de Dia%, qui s'est implanté à Istanbul en 1999, permettra à Carrefour de devenir plus rapidement un acteur majeur dans ce pays. Les formats de distribution moderne – principalement hypermarchés et hard discount – sont encore peu présents dans le pays, mais se développent rapidement sous l'impulsion de la croissance de la population urbaine et des modifications de comportement.

BELGIQUE

Après une prise de participation de 27,5 % dans la société GB en 1998, les équipes de Promodès ont poursuivi en 1999 le transfert de savoir-faire nécessaire à l'amélioration des performances de cette entreprise. Ainsi, au début de l'année, une centrale d'achat alimentaire, a été créée par GB, dans le but de massifier les achats et de développer les relations avec les fournisseurs. Un programme de remodelings a été entamé sur les hypermarchés, dont l'offre se rapproche désormais de celle d'un hypermarché français, après le succès de Bigg's Continent. Concernant les supermarchés et magasins de proximité, la société GB a poursuivi la restructuration du parc entamée en 1998. La fusion entre Carrefour et Promodès n'a pas changé les accords passés. Le nouveau groupe poursuivra son action, confiant dans le potentiel de ce réseau de magasins, qui dispose de la première part de marché en Belgique et de très bons emplacements. Enfin, en partenariat avec la société Mestdagh, dont le groupe Carrefour détient 25 %, l'enseigne Champion poursuit son développement sur ce marché.

PORTUGAL

L'année 1999 a été marquée au Portugal par la poursuite du développement des différentes enseignes du nouveau groupe. Carrefour a ouvert un hypermarché au troisième trimestre, portant le nombre total à cinq. Avec deux nouvelles implantations, Continente exploite désormais douze magasins. Cette activité est managée par les équipes de la société Modelo Continente SGPS, dont le nouveau groupe Carrefour détient 22 %. Enfin, Dia% a achevé la restructuration du réseau Minipreço. Après différents tests, il a été décidé de ne conserver que cette enseigne, et donc de transformer les magasins Dia%. L'excellente image et la notoriété de Minipreço expliquent cette décision.



L'harmonisation des assortiments et le développement des produits à marque Dia% ont permis des gains d'achats et l'attraction de nouveaux clients. Le chiffre d'affaires de cette filiale est en forte progression en 1999.

POLOGNE

En Pologne, la croissance économique s'est élevée à 3.2%, tandis que le taux d'inflation a atteint 9.6%. Dans un marché de plus en plus concurrencé, Carrefour a poursuivi en 1999 son développement, avec quatre ouvertures d'hypermarchés, et donc un parc de 7 magasins à fin 1999, et l'implantation de six supermarchés Stoc.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

En République tchèque, malgré un contexte économique peu favorable, Carrefour a ouvert deux nouveaux hypermarchés à Brno et Usti nad Labem, magasins faisant partie de centres commerciaux attractifs. La progression du chiffre d'affaires du premier magasin en 1999 est prometteuse.

Amériques

BRÉSIL

L'année 1999 a été marquée au Brésil par la dévaluation du real intervenue en janvier. Les premiers mois de l'année ont connu une consommation soutenue, tournée en particulier vers les produits non alimentaires en raison des craintes du retour de l'inflation. Mais les ventes ont ensuite régressé, à la fois sur l'alimentaire et le non-alimentaire. Fin 1999, le PIB était en baisse de 3 % environ, et le chômage avait augmenté de 7,5 % en 1998 à environ 10 % en 1999. Les mesures prises par le gouvernement pour réduire les déficits publics doivent encore faire leur preuve, mais une victoire au moins est acquise : cette crise n'aura pas entraîné un redémarrage de l'hyperinflation comme on avait pu le craindre au début de l'année : l'inflation a certes remonté mais s'est stabilisée à environ 15 %.

Le secteur de la distribution a encore connu de nouvelles concentrations des intervenants. Comme prévu, Carrefour y a participé en acquérant plusieurs chaînes de supermarchés au cours de l'année. Le parc de supermarchés est ainsi de 83 magasins à fin 1999. Neuf hypermarchés ont également été ouverts ou acquis. La logique de développement consiste à atteindre rapidement une masse critique région par région en s'appuyant sur les deux formats de l'hypermarché et du supermarché, permettant de maximiser l'efficacité des outils d'exploitation.

Le groupe a ouvert en 1999 un entrepôt de 35 000 m², couvrant l'ensemble des produits de grande consommation, de bazar et produits blancs et bruns pour les états de Sao Paulo, Campo Grande et Curitiba. Deux autres entrepôts devraient ouvrir en 2000 et 2001 pour les produits à marque propre, premiers prix et le textile.

ARGENTINE

En Argentine, la consommation a connu une récession sensible en 1999, liée à l'exposition aux crises financières externes au pays et au maintien d'une parité fixe du peso argentin avec le dollar. La chute des exportations et l'accroissement du chômage, en particulier sur la région de Buenos Aires, ont entraîné une baisse importante de la demande et une déflation sur l'ensemble des produits de grande consommation.

Dans la distribution, comme au Brésil, la concentration du secteur s'est poursuivie. Le rapprochement de Carrefour et Promodès y contribue, Promodès ayant pris une participation en 1998 dans la première chaîne de supermarchés du pays, Norte, complétée en janvier 1999 par l'acquisition de Tia. Au total, Norte et Tia exploitent 141 supermarchés. En 1999, Carrefour a ouvert un nouvel hypermarché dans un grand centre commercial de Buenos Aires et poursuivi la mise en place des concepts et nouveaux services clients (call center, test de livraison à domicile, nouveaux univers non alimentaires). Dia%, enfin, a ouvert 73 magasins en 1999, portant son parc à une centaine d'unités.

COLOMBIE

La Colombie a poursuivi en 1999 une politique économique restrictive visant à maîtriser l'inflation et à réduire les déficits du pays. La progression du PIB a sensiblement ralenti à environ + 0,6%. La première année complète d'exploitation du magasin ouvert en octobre 1998 à Bogota s'avère très satisfaisante et le groupe a ouvert un deuxième magasin à Cali. Le commerce moderne, surtout développé dans les grandes villes, représente encore un faible pourcentage du marché total, même si sa modernisation



se fait à grands pas, ici aussi au travers de rapprochements et de nouveaux intervenants. Le potentiel du pays est important, compte tenu d'une population de plus de 40 millions d'habitants et d'une densité urbaine élevée (73 % de la population totale). Un troisième hypermarché devrait ouvrir en 2000 à Bogota.

CHILI

Au Chili, la crise de la région a entraîné un ralentissement de la croissance, mais a eu moins d'effet sur les autres indicateurs majeurs (inflation maîtrisée, chômage en légère hausse). Si la consommation a connu une stagnation en 1999, on s'attend à un redémarrage dès l'année 2000, dont les premiers signes apparaissent à la fin de l'année.

La première année d'exploitation du magasin ouvert fin 1998 à Santiago du Chili est satisfaisante et un deuxième magasin a ouvert en fin d'année, également à Santiago. Carrefour devrait poursuivre son expansion sur ce rythme de 1 à 2 magasins par an.

MEXIQUE

Le Mexique a connu une année satisfaisante avec une progression du PIB plus faible qu'en 1998, mais dépassant encore 3 %. La consommation a progressé de 4 % environ, principalement tirée par les biens non alimentaires.

Carrefour a adapté son développement : un des problèmes résidait dans la dispersion des points de vente sur tout le pays et dans l'incapacité à rentabiliser certains magasins trop isolés, face à des concurrents regroupés sur une ou deux régions seulement. Le groupe a donc cédé en cours d'année les trois magasins de Chihuahua, Hermosillo et Ciudad Juarez et devrait concentrer son développement futur sur les régions de Mexico et Monterrey. Un nouveau modèle de magasin, plus adapté au marché, de taille plus réduite (6 000 à 8 000 m²) devrait être développé dans les années à venir. Le groupe n'a pas ouvert de nouveau magasin en 1999, mais devrait en ouvrir un ou deux en 2000.

TAIWAN

A Taiwan, la crise asiatique a peu touché le pays : la consommation poursuit une croissance soutenue, tirée en particulier par les marchés des communications. La consommation des ménages a ainsi progressé d'environ 6 % en 1999 et devrait poursuivre sur ce rythme en 2000. Le taux d'épargne demeure élevé, à environ 25 % du revenu disponible, et le chômage demeure maîtrisé à moins de 3 %. La concurrence augmente, avec l'ouverture de nouveaux hypermarchés et de magasins spécialisés. Dans ce contexte, Carrefour a augmenté ses parts de marché, avec une croissance du CA de 11,6 % en monnaie locale. Deux ouvertures sont venues compléter le parc cette année, il compte 23 unités au 31 décembre 1999.

CORÉE

La Corée a renoué en 1999 avec la croissance : après un recul de 5,3 % en 1998, le PIB a enregistré une progression d'environ 10 % sur l'année. Le taux de chômage demeure élevé, mais la consommation a connu une réelle reprise. Le commerce moderne devrait continuer à se développer rapidement dans les années à venir, notamment au travers des hypermarchés et supermarchés. En 1999, Carrefour et Promodès ont ouvert 6 magasins, dont le premier pour Promodès dans ce pays. Le groupe gère ainsi 12 magasins à fin 1999, la Corée représentant déjà le deuxième pays de la zone par le chiffre d'affaires. Début 2000, le premier hypermarché du nouveau groupe a ouvert en Corée : il s'agit d'un magasin à Séoul, construit par Promodès, et dont l'ouverture s'est faite sous l'enseigne Carrefour.

THAÏLANDE

En Thaïlande, après deux années de crise, le pays a retrouvé sur le deuxième semestre 1999 un rythme de croissance positif, qui s'est traduit par une reprise de la consommation, en particulier de biens non alimentaires. Le potentiel de développement est important, surtout sur la région de Bangkok qui concentre 20 % de la population mais 77 % de la richesse du pays. Le groupe a ouvert 2 magasins et devrait renouer avec un rythme de croissance plus élevé sur les années à venir.

MALAISIE

La Malaisie, après avoir connu un des plus forts taux d'expansion d'Asie et un impact fort de la crise en 1998, a connu une année stable en 1999. La consommation n'est pas encore vraiment repartie et se focalise surtout sur des produits alimentaires. Carrefour a ouvert son 6^e magasin et adapte son développement à l'évolution économique du pays.

INDONÉSIE

L'Indonésie est l'un des pays d'Asie où Promodès venait de démarrer ses activités avec deux ouvertures en 1998 et une en 1999. Carrefour avait ouvert un premier magasin fin 1998 et en a ouvert un deuxième en 1999. Après la crise, le pays a encore connu une récession faible en 1999 et pourrait renouer avec la croissance en 2000. La distribution organisée connaît un fort développement, avec la création de grands centres commerciaux, hypermarchés et supermarchés. Carrefour poursuivra son développement avec l'ouverture d'un à deux magasins par an.



CHINE

Même si sa croissance a ralenti sur les dernières années, la Chine demeure un marché à fort potentiel avec une croissance de la population urbaine et de la consommation au travers de formats organisés comme l'hypermarché. Carrefour a ouvert 7 magasins en 1999 et Promodès son premier magasin à Pékin. Avec 22 magasins, le groupe est ainsi le premier opérateur étranger dans le pays, présent dans 9 des 20 plus grandes villes. Carrefour devrait poursuivre l'expansion avec des ouvertures ciblées sur les villes où il est déjà présent et confortera ainsi ses implantations.

HONG KONG

Hong Kong n'a pas encore retrouvé de dynamique de croissance : après une année 1998 en régression, le PIB s'est stabilisé et le chômage s'est accru. Face à une concurrence accrue et à la délocalisation de certains achats vers Shenzhen, Carrefour a adapté son activité en optimisant les assortiments et en continuant le développement des premiers prix.

SINGAPOUR

Singapour a bien résisté à la crise avec une augmentation du PIB de plus de 2 % en 1999, qui masque cependant un ralentissement de la consommation dû à la progression de l'épargne. Dans ce contexte, Carrefour a enregistré une progression de ses ventes et poursuit activement l'étude de nouveaux projets qui pourraient voir le jour en 2001.

JAPON

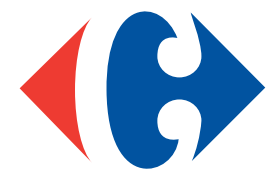
Le groupe devrait ouvrir fin 2000 ou début 2001 ses premiers hypermarchés au Japon, à Tokyo et Osaka, sur des surfaces de 10 000 à 12 000 m². Deuxième pays mondial par la consommation, il recèle un potentiel important pour des formules de distribution nouvelles. Les hypermarchés prévus présentent l'ensemble des concepts du groupe. D'autres projets sont également à l'étude.



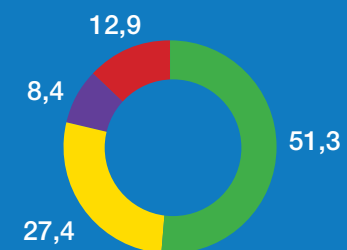
*L'hypermarché pour la modernité et tout sous le même toit,
le supermarché pour les produits frais et les besoins quotidiens,
le maxidiscompte pour les achats économiques :
avec ces trois leaders de leur catégorie, les magasins
de proximité, le cash and carry, la distribution aux collectivités
et les produits surgelés, le nouveau groupe présente
une gamme complète de formats.*



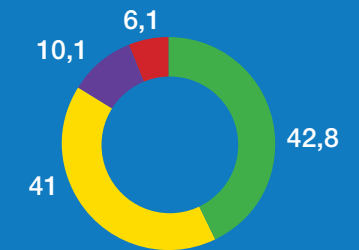
Une gamme complète de formats



RÉPARTITION DE LA SURFACE DE VENTE DU PARC COMMERCIAL (EN %)



- HYPERMARCHÉS
- SUPERMARCHÉS
- HARD DISCOUNT
- AUTRES



- FRANCE
- EUROPE
- AMÉRIQUE
- ASIE



L'hypermarché

Un concept moderne

Déjà présent dans 21 pays, l'hypermarché va poursuivre ses prises de parts de marché dans les zones Europe, Amérique et Asie. Le développement de l'enseigne dans les pays reste une priorité et l'on devrait dépasser les 40 ouvertures en 2000 ; un peu plus de dix en Europe, comme en Amérique latine, et une vingtaine d'ouvertures en Asie. Mais l'année 2000 sera avant tout placée sous le signe de l'intégration des activités du Groupe Promodès. Ainsi, le choix de l'enseigne Carrefour pour l'ensemble des hypermarchés du nouveau groupe, y compris en Espagne, a été décidé dans le but de bénéficier au maximum des synergies offertes par un réseau mondial s'appuyant sur une marque unique (marques propres, promotions mondiales notamment). Les 35 ans et 36 ans de Carrefour ont déjà prouvé la capacité du Groupe à globaliser son offre et à créer ainsi un événement commercial mondial par des promotions quotidiennes très attractives. L'apport du parc Promodès d'hypermarchés dans le monde (251 hypermarchés supplémentaires) renforcera le poids de ce genre d'opération et permettra des réductions de coûts significatives, notamment dans le domaine de la publicité. Carrefour France va transférer son concept aux équipes de Continent, qui seront elles-mêmes en charge des changements d'enseigne de leurs magasins.

Une enseigne mondiale

Le concept Carrefour va être étendu à l'ensemble des hypermarchés Continent actuels et devrait permettre une progression de nos ventes, notamment sur la partie non alimentaire. L'avance de Carrefour en termes de merchandising et d'innovation,

par exemple le développement des services (financements, assurances, vacances, spectacles), et la création d'univers non alimentaires et alimentaires a permis de grands succès et seront progressivement étendus à l'ensemble des magasins.

En Espagne, le schéma est ambitieux : tous les magasins des deux groupes changeront d'enseigne (actuellement Pryca et Continent). Tous profiteront de ce changement, les points forts de chacun étant très complémentaires. Dans tous les pays, les décisions commerciales (assortiment, merchandising, dynamique commerciale) seront prises non pas dans le but de privilégier l'une ou l'autre des entités, mais afin de répondre au mieux aux attentes locales, en conservant les points forts de chacun.

Une organisation commune

Ce transfert de savoir-faire commercial sera facilité par des méthodes et organisations innovantes et déjà similaires dans les deux groupes.

Par exemple, Carrefour étend en 2000 à l'ensemble de ses magasins "la transversalité", donnant plus d'autonomie aux chefs de rayons qui concentreront leur énergie à la vente. Si les chefs de rayon passaient un temps important à la négociation avec les fournisseurs, ils pourront désormais consacrer 100 % de leur temps à l'optimisation de l'offre en magasin et au management de leurs équipes. Ils sont "appuyés" au quotidien par cinq responsables transversaux, chacun spécialisé dans un domaine précis : commercial, marketing, flux et organisation, ressources humaines et contrôle de gestion. Ce sont les garants des bonnes pratiques Carrefour. Les structures centrales gèrent



quant à elles l'ensemble des négociations, pour plus d'efficacité et d'homogénéité. De même, les organisations de flux, ayant pour but de réduire à leur minimum les stocks en magasins – cette stratégie est la même dans les deux groupes – peuvent être harmonisées sans difficulté. La densité de "chiffre d'affaires au km²" du nouveau groupe en France et en Espagne devrait permettre à notre réseau logistique de devenir l'un des plus performants du monde. Aussi, la faible mixité des implantations des deux chaînes, et donc le faible taux de clients communs à Carrefour et à Continent, démontrent la pertinence de cette alliance : en France, plus de la moitié des clients

de Continent faisaient une partie de leurs achats chez Carrefour, alors que seulement 22 % des clients de Carrefour allaient chez Continent (source Sécodip).

Enfin, partout où nos deux réseaux d'hypermarchés étaient concurrents pour la recherche de nouveaux sites, ce qui était surtout le cas en Espagne, en Italie, en Grèce, en Corée, en Indonésie ou en Chine, ils allieront leurs forces afin de retenir les meilleurs projets et d'améliorer ainsi leur rentabilité.



Le supermarché

Partout où l'opportunité se présentera, le supermarché viendra compléter l'implantation des hypermarchés, comme c'est déjà le cas en France bien sûr, avec les enseignes Champion et Stoc, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Belgique ou en Amérique Latine.

Champion en France et en Espagne

Champion a été l'enseigne retenue pour la France et l'Espagne. Dans les autres pays, où la notoriété des enseignes existantes est déjà forte, et leur image positive (GS en Italie, Norte en Argentine), il ne semble pas opportun à court terme d'investir sur un changement de nom.

Les équipes de Champion et de Comptoirs Modernes se sont associées pour définir un concept commun, qui pourra être étendu au parc intégré du groupe ainsi qu'aux franchisés. La motivation est très forte dans ce nouvel ensemble, tant les écarts entre les méthodes de travail de Stoc et de Champion étaient faibles, et tant l'addition des deux parcs offre des perspectives positives.

Chacun profitera des points forts de l'autre et la nouvelle taille leur permettra de prendre une longueur d'avance sur leurs concurrents. Dans le domaine de la fidélisation de la clientèle par exemple, les deux enseignes développent des programmes importants, l'un sous le nom d'Iris, l'autre sous la marque Champion : les bases de données additionnées constitueront un outil majeur, et différenciant, pour accélérer les prises de parts de marché de nos magasins.

En Espagne, la priorité pour l'an 2000 sera aussi d'intégrer les chaînes des deux groupes. La marque Champion sera retenue, du fait des transformations très récentes des 66 magasins Simago, qui forment un parc homogène. Celui-ci constituera la base du développement de ce format en Espagne.

Un potentiel important

Même si la part de marché du supermarché est déjà très élevée dans ce pays, il semble que le potentiel est encore important pour le type de magasins que nous exploitons, ou que nous créons : le positionnement de Champion en Espagne, basé sur le discount, le choix et le service à la clientèle, est susceptible de connaître un grand succès dans tout le pays.

Au Brésil et en Pologne, les acquisitions de points de vente ou les créations de nouveaux magasins (89), réalisées en 1999 par les équipes de Comptoirs Modernes, illustrent le développement de la stratégie que Carrefour a mise en application.

En Argentine, le supermarché constitue une activité essentielle, puisqu'il représentera, une fois intégré aux activités du Groupe, environ la moitié de ses ventes dans ce pays. L'année 2000 sera une année de chantiers primordiaux pour nos succès futurs.

Tout d'abord, la chaîne Norte devra terminer l'intégration de Tia, acquise en 1999. La complémentarité de ces deux chaînes est évidente sur le plan géographique,



l'une réalisant 80 % de son chiffre d'affaires dans le grand Buenos Aires, l'autre seulement 20 %, ce qui a permis de trouver de nombreuses synergies, essentiellement dans les domaines de la logistique et des achats. Cette année, une convergence des enseignes devrait permettre des réductions de coûts.

De fortes complémentarités

Aussi, le rapprochement de Carrefour et de Norte sera source de fortes complémentarités : les synergies provenant des achats constitueront bien entendu une source d'amélioration de notre offre et de nos résultats, de même que des gains de productivité logistiques.

Le développement des marques propres, chantier important chez Norte actuellement, pourra s'enrichir de marques transversales, telles que De la Nuestra Tierra en Espagne. L'expertise de Carrefour dans ce domaine permettra d'accélérer le processus. En Italie, en Belgique, au Portugal et en Grèce, le groupe poursuivra les transferts de savoir-faire entrepris par Promodès, et s'attachera à faire profiter de la fusion les différentes enseignes de ces pays.

Le maxi discompte



En France, Erteco a poursuivi son développement, le nombre de magasins ayant progressé de 34 unités. Le concept s'attache à satisfaire la demande des consommateurs, comme le montre la forte croissance des ventes à surface comparable. Le concept Dia%, dont le succès en Espagne se confirme d'année en année (ouverture de 192 magasins en 1999, progression du chiffre d'affaires à surface comparable de 5.5 %), s'exporte rapidement : l'acquisition de la chaîne Minipreço au Portugal en 1998 en a été une première illustration ; puis le développement organique de l'enseigne en Grèce, en Argentine, et en Turquie depuis le second semestre 1999 ont montré la capacité des équipes Dia% à conquérir de nouveaux marchés et à s'y adapter commercialement. D'autres marchés sont à l'étude, notamment le Brésil et la Corée du Sud. Le succès de Dia% en Espagne provient de la force de sa marque, qui offre un rapport qualité/prix particulièrement attractif.

Le chiffre d'affaires réalisé par référence (1000 dans chaque magasin) est en effet très élevé, ce qui permet une massification des achats par produit inégalée en Espagne. D'autre part, l'enseigne élargit son assortiment et focalise son attention vers le client, en assurant plus de confort d'achat, et en lançant un programme de fidélisation, acquérant une meilleure connaissance de ses clients. Au Portugal, après les tests effectués en 1998 sur les enseignes Dia% et Minipreço, il a été décidé, sur des critères d'images et de performances des magasins, de conserver l'enseigne Minipreço. L'intégration de Dia% dans le réseau Minipreço a donc constitué l'un des grands chantiers de 1999. Par exemple, l'alignement des assortiments a conduit à réduire le pourcentage de marques propres dans les magasins qui portaient l'enseigne Dia%, à l'augmenter chez Minipreço. Actuellement, les produits Dia% constituent environ 50 % de l'assortiment de nos magasins.

Les autres métiers

CASH & CARRY

Promocash a poursuivi les principaux chantiers en cours, démarrés en 1999, visant à une meilleure adaptation de notre offre en fonction du type de magasin : optimisation des assortiments en fonction de la taille du magasin et de sa zone d'implantation (définition de 4 catégories d'établissements, cohérence des assortiments au niveau régional), traitement plus rapide des informations sur les nouveaux produits, efficacité logistique accrue afin de mieux répondre à la demande, passage d'une logique d'organisation produits à une logique beaucoup plus tournée vers le client : le traitement de la base de données clients a permis de lancer des programmes de communication individualisés. Promocash va poursuivre cette stratégie, couplée à une agressivité commerciale, dans le but d'améliorer nos prises de parts de marché.

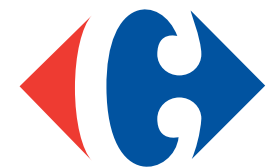
PROXIMITÉ

Dans le domaine de la proximité, Promodès et Comptoirs Modernes ont poursuivi leur politique visant à accompagner la modernisation des points de vente, le développement de services, et à utiliser au mieux les avantages de la proximité et de la convivialité. Shopi a ainsi étendu son nouveau concept aux magasins urbains, 8 à Huit poursuit sur une dynamique volontairement axée sur le service.

PICARD

Pour la première fois en 1999, le développement de cette activité s'est orienté vers l'international, avec l'acquisition de Gel Market en Italie, qui deviendra Picard Surgellati. Cette société exploite 47 magasins. L'année 2000 va donc être consacrée à l'intégration de cette nouvelle filiale, à l'expansion du réseau en France principalement et à l'amélioration des performances de l'ensemble des magasins.





Des **savoir-faire** complémentaires

*La fusion de nos deux groupes
n'est pas seulement l'addition de nos chiffres d'affaires
ou l'exploitation de nos synergies,
mais aussi la combinaison de compétences diverses.
Les atouts du nouveau groupe reposent ainsi
sur la complémentarité de nos savoir-faire.*





Domaines d'expertise des deux groupes

Une évolution convergente

Promodès et Carrefour partagent bon nombre de valeurs, mais ne se sont pas développés en suivant une stratégie similaire. Celle-ci a convergé au fil des années, pour devenir presque semblable en 1998 : développement de plusieurs formats, au niveau international, centralisation des achats, maîtrise des flux logistiques pour une réduction des stocks, centralisation en amont des magasins.

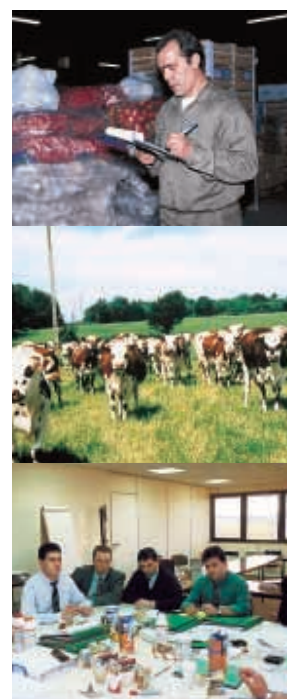
Dès leur création, les deux entreprises se sont appuyées sur des atouts différents pour assurer leur succès : Promodès, grossiste, a profité de son savoir-faire amont (logistique, négociation achats) pour "garder un coup d'avance" sur ses concurrents dans ces domaines, et a immédiatement décidé de développer plusieurs formats de magasins, en propre ou sous contrats de franchise, afin de saturer le plus vite possible son outil logistique et d'augmenter sa puissance d'achat, et donc sa compétitivité en magasin. Comme chez Carrefour, le discount est la base de la stratégie. Promodès a d'abord développé cette stratégie en France, puis en Espagne, puis dans toute l'Europe du Sud, seul, en franchise ou en partenariat avec des opérateurs locaux, pour devenir leader sur cette zone.

Pour une part non négligeable des magasins français du groupe Promodès, la formule de la franchise a été adoptée, permettant un développement rapide

des enseignes sans immobilisations d'actifs, un renforcement de la puissance d'achat du Groupe, ainsi qu'une saturation des outils logistiques : la rentabilité de cette activité est d'ailleurs particulièrement élevée. Carrefour va continuer à développer cette activité, surtout sur le supermarché, d'autant qu'elle permet en France de poursuivre l'expansion du parc. Cette activité requiert une grande compétence de management commercial, de contrôle du bon respect des procédures de l'enseigne, afin de conserver une parfaite homogénéité des magasins. Promodès est parvenu à se développer rapidement par la franchise grâce à ce savoir-faire, qu'il pourra partager avec l'ensemble du nouveau Groupe.

L'histoire de Carrefour, et donc ses domaines d'expertise, sont naturellement tout autres : créant le concept d'hypermarché en 1963, les équipes de Carrefour ont toujours beaucoup innové sur ce format, et sont parvenues à en faire une référence mondiale. L'innovation commerciale, le merchandising sont deux points clés du succès de notre enseigne.

Très tôt, le groupe a décidé de développer ses activités à l'international. Carrefour est aujourd'hui le plus international des distributeurs, présent dans 26 pays, et possède une expertise incontestable dans la conquête de nouveaux marchés et l'adaptation commerciale de son concept à différents types de consommation.



Forte complémentarité géographique

Or, pour être puissant au niveau international, il faut non seulement une couverture large des marchés, dont dispose déjà Carrefour, mais aussi une base solide. Cette base, grâce à la fusion de nos deux groupes, c'est désormais l'Europe.

Le nouveau groupe y réalise 84 % de son chiffre d'affaires, dans un marché de plus en plus homogène, et bénéficie d'une densité de magasins au km² inégalée dans l'espace Lisbonne-Bruxelles-Istanbul. Cette complémentarité géographique permettra donc de mettre en œuvre un maximum de synergies, et notamment

le déploiement de marques propres au niveau continental : les marques Carrefour, Champion et Dia%, ainsi que les marques transversales (Reflets de France, Destinations Saveurs, Escapades Gourmandes) s'en trouveront renforcées.

La fusion de nos deux groupes n'est pas seulement l'addition de nos chiffres d'affaires ou l'exploitation de nos synergies, mais aussi la combinaison de compétences diverses. Les atouts du nouveau groupe reposent ainsi sur la complémentarité de nos savoir-faire.



Le succès du nouveau groupe repose

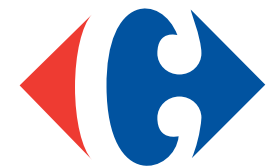
sur une culture d'entreprise forte.

Celle-ci se bâtit sur des valeurs partagées

par les deux groupes : qualité, innovation,

esprit d'entreprise, écoute du client.

Des
valeurs
partagées





Valoriser les compétences et les talents

Un renforcement des valeurs

Carrefour et Promodès : ce sont à l'origine deux groupes familiaux, l'un leader européen et l'autre international.

Evoluant dans les mêmes secteurs, les deux groupes avaient adopté des politiques de ressources humaines proches, développé des partenariats avec leurs fournisseurs, démontré leur aptitude à créer de la valeur pour leurs actionnaires. C'est le renforcement de ces valeurs qui, demain, façonnera le nouveau groupe Carrefour.

Les deux groupes avaient jusqu'à leur rapprochement des politiques de ressources humaines présentant des similitudes, en termes de formation, de promotion interne, de perspectives et d'opportunités de carrières. En termes d'emploi, la fusion n'a pas d'incidence sur les effectifs des deux groupes, dont plus de 90 % travaillent en magasin.

Au niveau des sièges et des services centraux, des évolutions auront évidemment lieu.

Mais la dynamique qui résultera de la fusion devrait permettre à chacun de disposer d'un éventail plus large de perspectives de postes.

En outre, le nouveau Groupe poursuivra le développement des services en magasin, avec des moyens plus importants, ce qui devrait entraîner des créations d'emplois au niveau des magasins. Celles-ci devraient notamment concerner des postes qualifiés, liés en particulier aux nouvelles technologies ou aux produits financiers.

Des partenariats innovants

Dans le domaine des relations avec les fournisseurs, Carrefour a très tôt placé une attitude consumériste au cœur de son action : la sécurité des produits alimentaires,

leur impact sur la santé, ont par exemple donné lieu à des recherches qui font que l'entreprise est devenue une des plus innovatrices dans ce domaine. Cette même vision a entraîné la construction d'un rapport novateur avec les agriculteurs.

L'objectif de qualité implique une véritable relation partenariale avec le monde agricole. Promodès, entreprise européenne, était très attachée à ses origines terriennes régionales, à un développement fondé sur des PME commerciales indépendantes.

Cet attachement au terroir a fait d'elle l'entreprise leader dans la redécouverte et la promotion des identités culinaires locales.

De la fusion de ces talents doit naître l'entreprise qui, au XXI^e siècle, mariera le mieux tradition et modernité, ambitions internationales et respect des particularités régionales, capacité à promouvoir les marques mondiales et capacité à établir des partenariats avec des PME locales détentrices d'un savoir-faire.

Une adaptation aux marchés locaux

Il n'y a pas aujourd'hui d'uniformisation des pratiques de consommation alimentaire dans le monde. Pour prendre l'exemple de l'Europe, les niveaux et la structure des consommations demeurent très variés : le maintien des goûts traditionnels locaux se conjugue avec une curiosité croissante pour les cuisines voisines ou lointaines.

Pour satisfaire les consommateurs, les distributeurs alimentaires doivent offrir de plus en plus de choix, respecter et promouvoir les traditions alimentaires locales et satisfaire les goûts les plus exotiques. Le nombre de produits alimentaires offerts à leurs clients par Carrefour comme par Promodès a doublé en dix ans, passant de 7 000 à 14 000 références.



Une amélioration constante de la qualité

Déjà, dans plusieurs pays, les deux groupes avaient engagé depuis plusieurs années des démarches d'amélioration de qualité des produits agricoles : afin de contribuer à une meilleure valorisation de leurs productions par les agriculteurs, de contribuer à atténuer les effets de surproductions par des engagements à long terme avec les agriculteurs. Ces démarches ont pris la forme des "filères qualité" chez Carrefour, du développement des lignes de produits Carrefour Bio, de Reflets de France chez Promodès, également décliné dans les autres pays d'Europe ou du monde (Program Kvality en République tchèque, Quality Line en Chine).

Dès 2000, une équipe filière existera dans chaque pays, avec pour objectif de labelliser un grand nombre de produits de base locaux et de conforter ainsi une image d'enseigne différenciatrice par la qualité des produits au juste prix. Carrefour a mis sur pied, début 2000, une filière d'approvisionnement en soja sans organismes génétiquement modifiés (OGM) en provenance du Brésil, en partenariat avec huit industriels de l'agroalimentaire et un importateur. Elle permettra de fournir une alimentation garantie sans OGM aux volailles et aux porcs, dans un premier temps, puis à d'autres animaux. Avec les PME, l'intérêt de Carrefour est stratégique : maintenir, parmi les fournisseurs, un équilibre entre des groupes internationaux et des entreprises nationales ou régionales, et bénéficier des innovations et de la rapidité de réaction des PME face aux changements des marchés. C'est dans le développement des marques de distributeurs que s'établissent les partenariats les plus complets avec les PME. Pour satisfaire tous les besoins des clients



dans tous les pays, les marques de distributeurs doivent présenter une grande variété et plusieurs types de gammes : marques d'enseigne comme Carrefour ou Champion, marques liées à la gastronomie ou au terroir avec Escapades Gourmandes ou Reflets de France, centrées sur la découverte des cuisines du monde comme Destinations Saveurs ou, enfin, gammes biologiques avec Carrefour Bio et Bio Enfant. La diversité des habitudes et des goûts, d'un pays à l'autre, implique que les marques de distributeur soient locales.

Carrefour continuera à développer ces relations avec les PME, en les incitant à produire mieux, à innover, à améliorer leurs performances pour les rendre plus compétitives, et en aidant dans chaque pays les PME partenaires à exporter leurs produits dans tous les pays d'implantation du nouveau groupe.

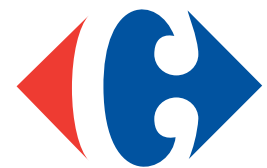
Un objectif de création de valeur

Enfin, les deux groupes avaient prouvé leur capacité à créer de la valeur pour leurs actionnaires, comme en témoignent les progressions des cours de bourse des deux sociétés sur les cinq dernières années – plus de 30 % par an pour les deux sociétés – ou encore les palmarès boursiers couronnant les meilleures entreprises en termes de création de valeur. Ceci demeure plus que jamais un objectif du nouveau groupe, ainsi que la transparence voulue par le management au travers d'une information mensuelle sur l'évolution de l'activité ou de réunions régulières avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers.



*Le nouveau groupe, sur des bases solides,
mieux armé pour l'international et devenu une référence
sur les formats qu'il développe,
devrait connaître une nouvelle dynamique
de croissance et de profits.*

Une nouvelle
dynamique
de croissance et de profits



Les achats

L'harmonisation des assortiments de nos magasins, la poursuite des négociations internationales (global sourcing, contrats internationaux avec nos grands fournisseurs) et l'extension des partenariats que nos deux groupes avaient engagés (gains de productivité importants partagés) sont au cœur des synergies attendues.

Les actions des 42 groupes de travail pendant le processus d'intégration ont visé à faire progresser les performances de nos enseignes, sur les principaux axes suivants :

La logistique

Une hausse de la productivité de la logistique : du fait de la densité de nos points de vente au km², nous allons économiser en coûts de transport et gagner en productivité dans les entrepôts, n'étant plus obligés de les saturer en livrant différents formats de magasins à partir des mêmes entrepôts. Or, les coûts de transport et les frais de manutention en entrepôt sont les deux principales charges de l'activité logistique.

Le marketing

L'amélioration de l'efficacité de la communication : les coûts publicitaires par point de vente vont être réduits considérablement, du fait de la disparition de certaines enseignes (Continent et Stoc en France, Pryca et Continente en Espagne).

Publicités nationales, distribution de magazines ou de prospectus représentent des postes de dépenses significatifs dans les deux groupes, et pourront donc être substantiellement réduits en pourcentage du chiffre d'affaires.

Le développement

La meilleure rentabilité de notre développement : nos deux groupes étaient en concurrence sur de nombreux projets, et ouvraient des magasins, parfois en concurrence frontale. C'était le cas à Pusan en Corée en août dernier. Ce genre de situation va bien entendu disparaître, ce qui ne veut pas dire que nous allons réduire le montant des investissements prévus, mais mieux allouer nos ressources à des projets qui permettent de développer les parts de marché et la conquête de nouveaux territoires.



Les perspectives du nouveau groupe sont excellentes.

Tout d'abord, notre stratégie nous permet de disposer aujourd'hui du parc de magasins le plus international et le plus adapté aux modes de consommation locaux. Nous allons continuer dans ce sens :

- en développant nos activités dans les pays dans lesquels le potentiel de gains de parts de marché est encore important (Chine, Thaïlande, Corée, Indonésie ou Brésil, par exemple),
- en poursuivant notre avancée dans le monde : nous préparons l'ouverture de notre premier hypermarché au Japon pour la fin de l'année 2000. Cette entrée dans l'un des grands marchés de la consommation représente un nouveau challenge pour Carrefour.

Aussi, l'intégration de Promodès nous apporte deux nouveaux points forts, points-clés pour notre avenir :

- une position de leader sur notre marché domestique, l'Europe ;
- un portefeuille de magasins multi-formats, nous permettant de nous adapter à toutes les opportunités de développement : le supermarché et le hard discount compléteront les parts de marché



de l'hypermarché.

L'expertise des équipes de Promodès dans la gestion du multi-formats nous permettra de profiter rapidement des synergies créées.

La consolidation de ces points forts ainsi que l'exploitation de toutes les synergies devraient ainsi permettre une accélération de la croissance des résultats du groupe.





Les structures de direction

Conseil d'Administration

Daniel Bernard
Président - Directeur Général

Hervé Defforey
Administrateur - Directeur Général

Joël Saveuse
Administrateur - Directeur Général

Jacques Badin
Administrateur

Alain Bessèche
Administrateur

Christian Blanc*
Administrateur

Thierry Defforey
Administrateur

Philippe Foriel-Destezet*
Administrateur

Paul-Louis Halley
Administrateur

Robert Halley
Administrateur

François Henrot*
Administrateur

Carlos March
Administrateur

Jacques Fournier
Censeur

Etienne Van Dyck
Secrétaire du Conseil

Le Conseil d'Administration fixe les politiques du groupe en matière de métiers, de gestion des risques et d'objectifs globaux. Il approuve la stratégie du groupe et prend en compte ses inflexions majeures. Enfin, il approuve toutes acquisitions ou cessions d'actifs susceptibles d'avoir un impact majeur sur les comptes et toutes opérations importantes d'acquisition ou de cession d'actifs hors exploitation courante. Il s'est réuni sept fois en 1999.

* Administrateurs indépendants

Comité Exécutif

Daniel Bernard
Président

William Anderson
Marchandises et Marketing

René Brillet
Asie

Javier Campo
Dia%

Hervé Defforey
Finances et Gestion

Philippe Jarry
Amériques

Bruce Johnson
Organisation et Systèmes

Jean-Claude Plassart
Supermarchés

Joël Saveuse
Europe

Léon Salto*
France

Alfonso Merry del Val*
Espagne

Jean-François Domont*
Autres pays d'Europe

Jean Duboc*
Brésil

Le Comité Exécutif a pour missions de proposer la stratégie et de la faire valider par le Conseil d'Administration, ainsi que d'assurer l'exploitation et conduire les activités opérationnelles et fonctionnelles du groupe. Il se réunit une fois par mois pendant trois jours. Une fois par trimestre il est élargi aux Directeurs de France, d'Espagne, des autres pays d'Europe et du Brésil.

* membres du Comité Exécutif élargi.

Comité d'Orientation Stratégique

Paul-Louis Halley
Président

Daniel Bernard

Jacques Badin

Carlos March

Le Comité d'Orientation Stratégique a été créé le 1^{er} octobre 1999 et regroupe les présidents du Conseil d'Administration et des Comités d'Audit et des Rémunérations, sous la présidence de Paul-Louis Halley. Il a pour objet de préparer les décisions les plus importantes pour l'avenir du groupe, d'orienter les travaux préparatoires en vue d'organiser le séminaire annuel du Conseil d'Administration. Il constitue une cellule de réflexion et peut conduire ses travaux avec l'aide d'invités choisis en fonction de leur domaine d'expertise et d'expérience. Il rend compte au Conseil d'Administration.

Comité d'Audit

Jacques Badin
Président

Hervé Defforey

François Henrot

Robert Halley

Le Comité d'Audit examine les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration, analyse les résultats intermédiaires et intérimaires, s'assure de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables retenues, veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière et évalue les systèmes de contrôle interne du Groupe. Il rend compte au Conseil d'Administration. Il s'est réuni trois fois en 1999.

Comité des Rémunérations

Carlos March
Président

Daniel Bernard

Christian Blanc

Thierry Defforey

Philippe Foriel-Destezet

Le Comité des Rémunérations propose la rémunération des mandataires sociaux, évalue l'enveloppe globale des stocks-options par catégorie de bénéficiaires et valide la politique de rémunération des top-managers du groupe. Il rend compte au Conseil d'Administration. Il s'est réuni une fois en 1999.

Comité de Direction du groupe

Amériques

Luis Aliaga
Organisation & Systèmes Argentine

Armando Almeida
Hypermarchés Brésil

Hipolito Armesto
Exploitation Argentine

Alvaro Cordero
Ressources Humaines Brésil

Juan Cordon
Finances et Gestion Argentine

Régis Croizet
Supermarchés Brésil

Jack Deceliere
Expansion/Services Brésil

Osvaldo Dominguez
Marchandises Argentine

Jean Duboc
Brésil

Bernard Dunand
Mexique

Jean-Michel Garrigue
Finances et Gestion Brésil

Antonio Mateus
Chili

Marcelo Melamed
Ressources Humaines Argentine

Michel Ollier
Marchandises Brésil

Pierre Paroche
Colombie

Éric Reiss
Finances & gestion Amériques

Carlos Richter
Argentine

Roberto Wilson
Organisation & Systèmes Amériques

Asie

Pascal Billaud
Malaisie

Jean-Noël Bironneau
Exploitation Japon

François de Boyer
Taiwan

Jean-François Brunet
Finances et Gestion Asie

Yves Chen
Chine

Jean-Luc Chéreau
Chine

Hervé Clec'h
Singapour

Jean-Christophe Goarin
Japon

Jean Luc Montebault
Indonésie

Marc Oursin
Thaïlande

Bernard Rolland
Hong Kong

Frank Witek
Corée

Dia / Erteco

Antonio Coto
Dia Amérique du Sud

Ricardo Curras
Groupe Dia

Santiago Gimeno
Dia Espagne

Jean-Pierre Granié
Erteco France

Javier Martinez
Ressources Humaines

Domingo Mate
Finances et Gestion

Javier De La Pena
Dia Europe, hors Fce/Esp.

Picard Surgelés

Olivier Decelle

Xavier Decelle

Europe

Patrick Armand
Finances et Gestion

Alain Bonnefin
Hongrie

Dominique Brard
Ressources Humaines France

Christophe Le Bret
Services Marchands France

Jean-Christophe Brexta
Actifs

Jean-Claude Burtin
Suisse

Felipe Bustamante
Supermarchés Espagne

Livio Buttignol
GS Italie

Rémi Camous
Partenariat International

Gérard Causse
Logistique France

Dominique Clauet
Hypermarchés France

Thierry Contet
Prodirect

Jean-François Domont
Autres pays d'Europe

Gérard Dorey
Proximité France

José Luis Duran
Finances et Gestion Espagne

Abili Falco
Supermarchés Espagne

Didier Fleury
Hypermarchés Espagne

José Maria Folache
Hypermarchés Italie

Jean-Pierre Gillot
Hypermarchés France

Michel Journet
Italie

William Koeberle
Promocash

Philippe Lauthier
Achats Alimentaires France

Jaime Leyva
Services Marchands Espagne

Justo Martin
Actifs Développement Espagne

Jean-Luc Masset
République tchèque

Alfonso Merry Del Val
Espagne

Alain Moinet
Finances et Gestion France

Luc de Noirmont
Achats Non Alimentaires France

Jaime Oliveira
Ressources Humaines Espagne

Philippe Pause
Supermarchés France

Gilles Petit
Hypermarchés France

Dominique Pieton
Organis. Syst. Logistique

Norbert Pineau
Juridique France

Noël Prioux
Turquie

Jean-Luc Recouvreur
Supermarchés Intégrés France

Gilles Roudy
Services Marchandises

Javier Rueda
Grèce

Léon Salto
France

Alain Souillard
Hypermarchés France

Alain Thieffry
Marketing

Eric Uzan
Grèce

José Maria Vara
Commercial Espagne

Guillaume Vicaire
Finances et Gestion

Gérard Vinson
Portugal

Guy Yraeta
Pologne

Groupe

Jean-Pierre Audebourg
Trésorerie Financement

Alexis Babeau
Audit Interne

Antonio Baptista
Textiles/Maison Europe/Int

Vincent Barucq
Communication Financière

Jacques Beauchet
Ressources Humaines

François Bouche
Contrôle Gestion Marchandises

Raphaël Chabbert
Actifs

Vincent Cornet
Développement Carrières

Christian Courcelle
Intégration

Elisabeth Dos Santos
Contrôle de gestion Cmi

Sergio Ferreira Dias
Contrôle Gestion Groupe

William Ginsburg
Global Sourcing

Hervé Goudchaux
Ressources Humaines

Jeremy Hollows
Systèmes Information

Chantal Jaquet
Alimentaire. Europe/Int.

Philippe Legru
Supply Chain & Adm. Import

Jérôme Loubere
Secrétaire Comité Exécutif

Franck Mariambourg
Logistique Organisation

Paul Mir
Bazar/EPCS Europe/Int.

Guy Paillaud
Intégration

Philippe Rabit
Conseiller du Président

Jean Semah
Contrats internationaux

Étienne Van Dyck
Juridique



La bourse et l'actionnariat

Le 1^{er} octobre 1999, les actionnaires de Carrefour réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont approuvé la création des titres Carrefour nécessaires à l'offre publique d'échange de Carrefour sur Promodès. A cette occasion, 109 427 940 titres ont été créés, correspondant à une détention de 94,55 % des actions Promodès et 44,77 % des certificats d'investissement Promodès. Le 30 mars 2000, le conseil d'administration proposera aux actionnaires la création de 6 387 126 titres supplémentaires pour rémunérer la fusion de Carrefour et de Promodès, c'est à dire échanger la totalité des actions, certificats d'investissement et certificats de droits de vote Promodès en actions Carrefour.

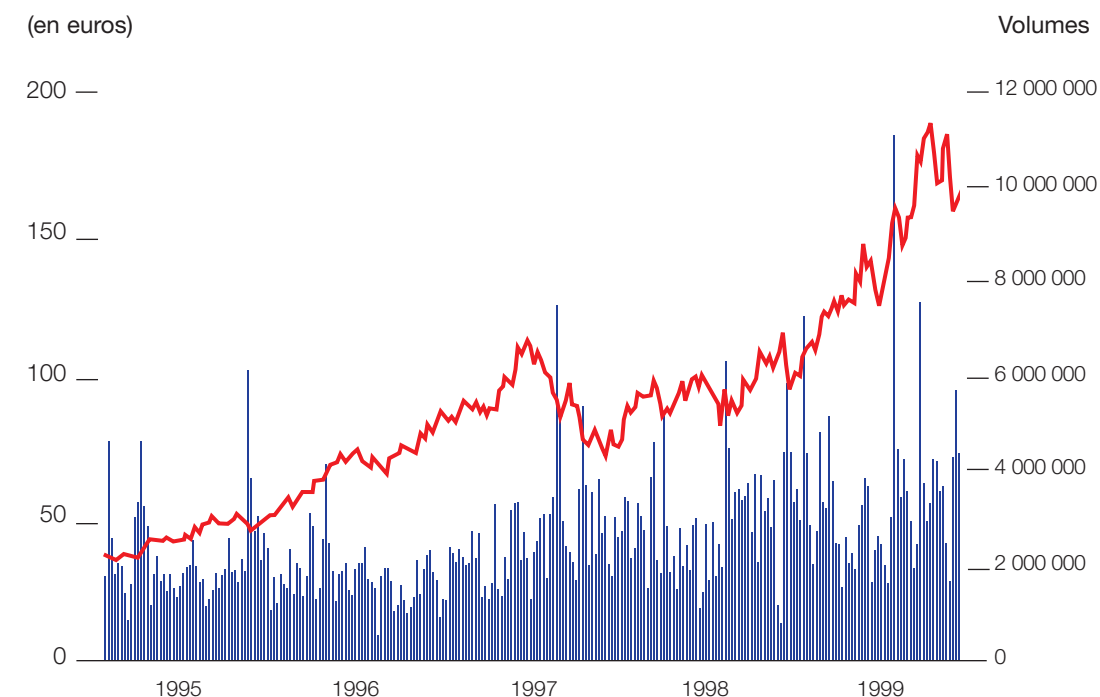
Au total, 348 889 476 actions Carrefour seront en circulation après approbation de la fusion par l'Assemblée Générale. Certains anciens actionnaires familiaux de Promodès et de Carrefour ont signé

un pacte, dont les principales dispositions ont trait à la composition du conseil d'administration, la création d'un comité d'orientation stratégique présidé par M. Paul-Louis Halley, à la concertation entre les signataires avant toute assemblée générale pour établir une position commune, au non-franchissement du seuil d'offre obligatoire, à un droit de préemption mutuel sur toutes cessions (sauf cessions entre actionnaires soumis à ce droit, cession à un conjoint etc.). Une procédure est également prévue en cas d'offre publique, permettant de présenter un tiers acquéreur.

Ce pacte a été conclu pour cinq ans à dater de novembre 1999 et sera ensuite renouvelé par tacite reconduction pour des périodes de deux ans.

A 183,1 euros le 30 décembre 1999, la valeur de l'action Carrefour a progressé de 73,2 % sur l'année, le CAC 40 progressant de son côté de 51,1 % sur la même période.

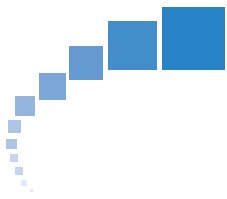
COURS DE L'ACTION ET VOLUME HEBDOMADAIRE DE TRANSACTIONS



Capital	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre d'actions	153 845 400	230 768 100	230 852 124	233 069 544	342 502 350
Cours de l'action ajusté (nominal 2.54 euros)					
Plus haut	51,0	86,4	113,6	111,3	193,2
Plus bas	34,6	50,3	69,9	71,3	92,3
Capitalisation boursière au 31.12 en milliards d'euros	8,6	11,6	19,8	25,0	62,7

Répartition du capital au 31.12.1999

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
<i>Groupe familial Halley</i>	40 051 906	11,69	40 051 906	10,54
<i>Familles Badin-Defforey-Fournier</i>	19 386 746	5,66	37 138 066	9,77
<i>Groupe March</i>	11 698 020	3,42	18 241 566	4,80
Pacte	71 136 672	20,77	95 431 538	25,11
Salariés du groupe	5 142 183	1,50	10 194 079	2,68
Autodétention directement par Carrefour SA	1 564 568	0,46	0	0
Autodétention indirectement par Carrefour SA	5 458 269	1,59	0	0
Public	259 200 658	75,68	274 462 515	72,21
Total	342 502 350	100,00	360 088 132	100,00

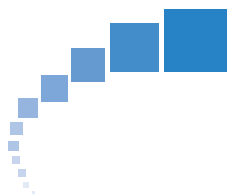


Assemblée Générale Mixte *du 30 mars 2000* *Exercice 1999*

Sommaire

Rapport de gestion	2
Comptes consolidés	9
Annexe aux comptes consolidés	13
Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 1999	21
Rapport de certification des comptes consolidés	25
Données financières et ratios consolidés	27
Statistiques commerciales	28
Comptes sociaux	32
Annexe aux comptes sociaux	38
Rapport des Commissaires aux Comptes	50
Résolutions	51
Responsables du document et du contrôle des comptes	58
Tableau de correspondance	59





Rapport de gestion du groupe Carrefour 99

RAPPORT DE GESTION

Compte tenu de l'opération de rapprochement entre les groupes Carrefour et Promodès, et afin de donner une vue d'ensemble du nouveau groupe, les comptes pro forma incluant l'activité combinée⁽¹⁾ de Promodès et Carrefour sur l'ensemble de l'année 1999 sont repris et commentés dans les pages suivantes.

Dans les comptes consolidés de Carrefour, compte tenu de la date d'acquisition, les comptes de Promodès sont intégrés sur les deux derniers mois de l'année. Les commentaires qui suivent portent sur ces comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Les ventes hors taxes s'élèvent à 245,1 milliards de francs, en progression de 36,3 % sur 1998. La progression du chiffre d'affaires hors taxes à taux de change constants aurait été de 39,0 %.

En excluant les deux mois de ventes de Promodès et les Comptoirs Modernes, les ventes hors taxes atteindraient 187,6 milliards de francs en croissance de 4,4 % sur 1998.

Sur les trois derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires hors taxes par activité est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
Hypermarché	66 %	95 %	95 %
Supermarché	13 %	-	-
Maxidiscompte	7 %	4 %	4 %
Autres	14 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

La répartition par zones géographiques du chiffre d'affaires hors taxes est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	62 %	57 %	57 %
Europe	22 %	14 %	15 %
Amériques	11 %	23 %	22 %
Asie	5 %	6 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %

Résultat avant amortissements et provisions

Le résultat avant amortissements et provisions s'élève à 17,3 milliards de francs et représente 7,1 % de notre chiffre d'affaires contre 6,6 % en 1998. Il progresse de 46,5 % par rapport à 1998 et, à taux de change constants, serait en hausse de 50,0 %.

En excluant les deux mois d'activité Promodès et les Comptoirs Modernes, le résultat opérationnel serait de 13,2 milliards de francs en hausse de 11,9 % sur 1998.

La répartition par zones géographiques du résultat avant amortissements et provisions est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	64 %	54 %	53 %
Europe	20 %	17 %	19 %
Amériques	12 %	24 %	23 %
Asie	4 %	5 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Le ratio Résultat avant amortissements et provisions par rapport au chiffres d'affaires hors taxes par zones géographiques se détaille comme suit :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	6,3 %	6,3 %	5,6 %
Europe	5,7 %	7,8 %	8,0 %
Amériques	7,1 %	7,0 %	6,4 %
Asie	5,0 %	4,6 %	7,2 %
Total Groupe	6,2 %	6,6 %	6,1 %

(1) Ensemble des périmètres Carrefour, Comptoirs Modernes et Promodès considéré de manière homogène et comparable sur les exercices 1998 et 1999. Promodès est consolidé par intégration globale à 100% sur les deux exercices. Les Comptoirs Modernes ont été consolidés en intégration globale à compter du premier janvier 1998 avec reconnaissance des intérêts hors groupe correspondant à chaque période.



Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions sont de 7,5 milliards de francs. Hors amortissements des survaleurs, ils sont stables en ratio à 2,6 % du chiffre d'affaires en 1999 contre 2,5 % en 1998.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de 9,8 milliards de francs en croissance de 45,0 % par rapport à 1998. A taux de change constants, celle-ci aurait atteint 48,6 %.

En excluant les deux mois d'activité Promodès et les Comptoirs Modernes, le résultat d'exploitation serait en augmentation de 9,8 % sur 1998.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge de 1,3 milliards de francs et représente 0,5 % de notre chiffre d'affaires en 1999. Cette augmentation s'explique par le maintien d'un fort niveau d'investissements et par notre politique de croissance externe accélérée depuis 1998.

Impôts

La charge effective d'impôt est de 3,2 milliards de francs en 1999. Celle-ci représente 32,8 % de notre résultat avant impôts et amortissement des survaleurs contre 33,2 % en 1998.

Résultat net courant

Il s'établit à 6,0 milliards de francs en progression de 26,0 % sur 1998.

Intérêts minoritaires

La quote part des intérêts minoritaires dans notre résultat passe de 14,5 % en 1998 à 12,7 % en 1999. Ceci s'explique par le rachat de nos minoritaires au Brésil et par la moindre contribution aux résultats du groupe des sociétés dans lesquelles nous sommes associés à des partenaires.

Résultat net courant part du groupe

Le résultat net courant part du groupe s'élève à 5,2 milliards de francs, en progression de 28,7 % sur 1998. La progression de ce résultat à taux de change constants aurait été de 33,7 %.

En excluant les deux mois d'activité de Promodès, le résultat net courant part du groupe serait en croissance de 1,7 % sur 1998.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 238 millions de francs. Il comprend notamment :

- la plus value de 277 millions de francs sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil ;
- la moins-value de 218 millions de francs sur la cession de trois magasins Mexicains ;
- des dotations aux provisions pour risques et charges pour 278 millions de francs ;
- d'autres charges exceptionnelles diverses pour 19 millions de francs.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA

(en millions de francs)	1999	Progression	1998
Ventes hors taxes	340 757	5,1	324 219
Marge commerciale	72 967	9,4	66 711
Frais généraux	(55 621)	8,5	(51 264)
Autres produits et charges	3 827	23,8	3 092
Résultat opérationnel	21 173	14,2	18 539
Amortissements et provisions	(9 375)	18,9	(7 887)
Résultat d'exploitation	11 798	10,8	10 652
Résultat financier	(1 783)	n/s	(557)
Résultat avant impôts	10 015	(0,8)	10 095
Impôts sur les bénéfices	(3 929)	10,0	(3 571)
Résultat net des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	659	29,5	509
Résultat net courant	6 745	(4,1)	7 033
Intérêts hors groupe	(746)	(38,8)	(1 218)
Résultat net courant part du groupe	5 999	3,2	5 815
Résultat exceptionnel	(96)	n/s	112
Résultat net part du groupe	5 892	n/s	5 891
Informations complémentaires	1999	Progression	1998
Amortissement des survaleurs	1 540	64,9	934
Résultat net courant - part du groupe avant amortissement des survaleurs	7 539	14,8	6 749

(1) Pour 1998, intégration de 100 % du résultat de Garosci.

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA⁽²⁾

ACTIF

(en millions de francs)	1999	1998
Immobilisations incorporelles	49 135	40 661
Immobilisations corporelles	79 454	68 411
Immobilisations financières	11 836	11 382
Actif immobilisé	140 425	120 454
Stocks	32 332	28 664
Clients	6 407	5 422
Autres créances	25 218	20 108
Valeurs mobilières	11 502	10 239
Disponibilités	5 505	4 188
Actif circulant	80 964	68 621
Total de l'actif	221 389	189 075

PASSIF

(en millions de francs)	1999	1998
Situation nette part du groupe	42 416	35 095
Intérêts hors groupe	7 230	7 227
Situation nette	49 646	42 322
Provisions pour risques et charges	7 882	6 759
Emprunts	66 842	56 198
Fournisseurs	66 070	59 939
Autres dettes	30 949	23 857
Dettes	163 861	139 994
Total du passif	221 389	189 075

(2) Ensemble des périmètres Carrefour, Comptoirs Modernes et Promodès considéré de manière homogène et comparable sur les exercices 1998 et 1999. Promodès est consolidé par intégration globale à 100% sur les deux exercices. Les Comptoirs Modernes ont été consolidés en intégration globale à compter du premier janvier 1998 avec reconnaissance des intérêts hors groupe correspondant à chaque période.

PRÉSENTATION DES COMPTES PRO FORMA

Les comptes pro forma intégrant Carrefour et Promodès sur l'ensemble de l'année 1999 ont été établis en retenant les principes comptables de Carrefour (cf. Note 1 page 13 : principes comptables).

Les principaux changements par rapport aux normes comptables de Promodès sont donnés ci-après :

Chiffre d'affaires et marge commerciale :

Les produits accessoires sont classés en marge commerciale dans les comptes pro forma alors que selon les normes comptables Promodès ils seraient classés en chiffre d'affaires.

Amortissements de survaleurs :

Les écarts d'acquisition non assimilables à des fonds commerciaux de magasins sont amortis linéairement sur 40 ans (note 1).

Méthode de consolidation :

Les modes de consolidation de Carrefour sont exclusivement l'intégration globale et la mise en équivalence (note 1). Les principaux changements par rapport aux publications passées des deux groupes sont les suivants :

Comptoirs Modernes :

Les Comptoirs Modernes ont été consolidés par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 1998 avec reconnaissance des intérêts hors groupe correspondant à chaque période.

Garosci :

Le groupe Garosci a été consolidé par mise en équivalence pour 1998 afin de préserver la comparabilité avec l'exercice 1999 pour lequel le groupe GS a été consolidé selon le même mode.

Chiffre d'affaires pro forma

Les ventes hors taxes pro forma s'élèvent à 340,8 milliards de francs, en progression de 5,1 % sur 1998. Le développement de nos ventes a été pénalisé par l'évolution défavorable des devises en Amérique Latine principalement. A taux de change constants par rapport à 1998, le groupe aurait réalisé un chiffre d'affaires de 345,5 milliards de francs, en croissance de 6,6 % sur l'année passée.

En France, le nouveau groupe, avec une part de marché de 27 % est le numéro un de la distribution. En Espagne, le nouveau groupe a une part de marché combinée d'environ 26 %.

Résultat opérationnel pro forma

Le résultat avant amortissements et provisions pro forma s'établit à 21,2 milliards de francs. Il progresse de 14,2 % sur 1998 et aurait marqué une croissance de 16,5 % à taux de change constants.

Cette croissance supérieure à celle du chiffre d'affaires repose sur :

- un taux de marge commerciale en amélioration de 0,8 point sur 1998 à 21,41 % grâce à l'amélioration de nos conditions d'achats et à l'élargissement de notre offre ;
- une maîtrise des frais généraux puisque ceux-ci augmentent en ratio moins vite que la marge commerciale (15,81 % du chiffre d'affaires en 1998 contre 16,32 % en 1999).

L'augmentation des autres produits et charges s'explique par la croissance des revenus de nos galeries marchandes et par celle des produits liés à la mise à disposition auprès de nos clients d'une offre de services plus large.

Amortissements et provisions pro forma

La croissance des amortissements et provisions s'explique principalement par l'accélération de notre politique de croissance externe et par le maintien d'un fort niveau d'investissements.

Résultat d'exploitation pro forma

Le résultat d'exploitation pro forma s'établit à 11,8 milliards de francs. Il progresse de 10,8 % sur 1998 et aurait été en croissance de 13,0 % à taux de change constants.

Résultat financier pro forma

La charge financière atteint 1,8 milliard de francs en augmentation de 1,2 milliard par rapport à 1998. Ceci est la conséquence de notre politique d'investissements soutenue. Cette charge représente 0,52 % du chiffre d'affaires en 1999.

Impôts pro forma

La charge d'impôt s'élève à 3,9 milliards de francs. Le taux d'impôt hors amortissement des survaleurs représente 34,0 % du résultat avant impôt en hausse de 1,6 point par rapport à 1998 en raison principalement de la contribution plus forte du résultat de nos opérations en France.

Mises en équivalence pro forma

L'augmentation du résultat des mises en équivalence à 659 millions de francs s'explique par la contribution accrue de nos activités de services et par la quote-part de résultat des sociétés dans lesquelles nous détenons des participations minoritaires.

Résultat net courant pro forma

Le résultat net courant pro forma s'établit à 6,7 milliards de francs pour 1999 en régression de (4,1) % par rapport à 1998. A taux de change constants, ce résultat aurait été stable.

Intérêts minoritaires pro forma

La part des minoritaires dans le résultat net courant passe de 17,3 % en 1998 à 11,1 % en 1999. Cette baisse s'explique par le rachat de nos minoritaires au Brésil, par la moindre contribution aux résultats du groupe des pays dans lesquels nous sommes associés à des partenaires et surtout par la reconnaissance en 1998 de notre quote-part de résultat des Comptoirs Modernes sur deux mois uniquement.

Résultat exceptionnel pro forma

Le résultat exceptionnel pro forma est une perte de 96 millions de francs et comprend :

- la plus-value liée à l'apport des actions propres Promodès à l'Offre Publique d'Échange de Carrefour pour 689 millions de francs ;
- la plus-value de 277 millions de francs sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil ;
- la moins-value de 218 millions de francs sur la cession de trois magasins Mexicains ;

- l'amortissement exceptionnel de 600 millions de francs d'une partie de la survaleur GB ;
- des dotations aux provisions pour risques et charges pour 261 millions de francs ;
- d'autres produits divers pour 17 millions de francs.

Autofinancement et investissements pro forma

L'autofinancement pro forma s'établit à 17,7 milliards de francs. Il représente 5,2 % du chiffre d'affaires. Les investissements net de l'année s'élèvent à 29,8 milliards de francs.

Carrefour a acquis plusieurs chaînes de supermarchés au Brésil (Planaltao, Minerao, Roncetti), en Espagne (Superstop)

et a poursuivi sa politique de rachat d'intérêts minoritaires (Comptoirs Modernes, Brésil).

Le périmètre de Promodès en Argentine s'est élargi suite à l'acquisition de la société Tia par Norte (mise en équivalence à 49 %).

Endettement net pro forma

L'endettement net du groupe est de 49,8 milliards de francs à fin 1999 et représente 100,8 % de la situation nette après répartition.

Situation nette part du groupe pro forma après répartition

Celle-ci s'élève à 42,2 milliards de francs. La variation de l'écart de conversion groupe est favorable à hauteur de 2,3 milliards de francs en 1999.

Analyse par zone pro forma

(en millions de francs)	France		Europe		Amériques		Asie		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Ventes hors taxes	212 184	204 622	73 942	67 196	36 602	40 975	18 030	11 427	340 757	324 219
EBITDA	13 471	11 363	4 206	3 817	2 598	2 829	900	531	21 173	18 540
EBIT	8 514	7 069	1 889	1 885	1 134	1 498	261	201	11 798	10 653

FRANCE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en France.

PARC DE MAGASINS

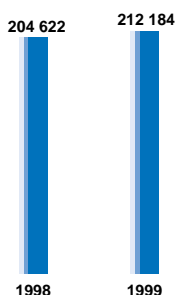
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	178
Supermarchés	527
Hard Discount	418
Surgelés	411
Magasins de proximité	34
Autres magasins	131
Total	1,699

En 1999, le parc s'est accru à hauteur de 2 hypermarchés, 8 supermarchés, 34 magasins hard discount, 54 magasins Surgelés. 25 magasins de proximité ont été transformés ou fermés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions de francs)



Le chiffre d'affaires en France progresse de 3,7 % en raison d'une performance satisfaisante en hypermarchés et d'une progression forte en supermarchés.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de francs)



Le résultat d'exploitation progresse de 3,5 % du CA en 1998 à 4,0 % du CA en 1999 et s'établit à 8 514 millions de francs. Cette amélioration de la rentabilité est le fruit notamment de l'optimisation des structures communes aux activités hypermarchés et supermarchés.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en France s'élèvent à 8,6 milliards de francs. Ils représentent 4,1 % du chiffre d'affaires.



EUROPE (HORS FRANCE)

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Europe.

PARC DE MAGASINS

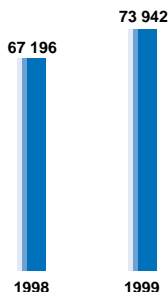
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	142
Supermarchés	186
Hard Discount	1,947
Surgelés	46
Autres magasins	30
Total	2,351

Le parc s'est accru cette année de 11 hypermarchés, 112 supermarchés, 129 magasins hard discount et 46 magasins surgelés. 3 magasins cash & carry ont été fermés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

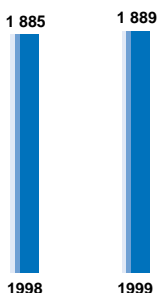
(en millions de francs)



Le chiffre d'affaires en Europe progresse de 10,0 % supporté par la croissance du parc.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de francs)



Le résultat d'exploitation passe de 2,8 % du CA en 1998 à 2,6 % du CA en 1999 et s'établit à 1 889 millions de francs.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en Europe s'élèvent à 10,3 milliards de francs. Ils représentent 14,0 % du chiffre d'affaires.

AMÉRIQUES

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Amérique.

PARC DE MAGASINS

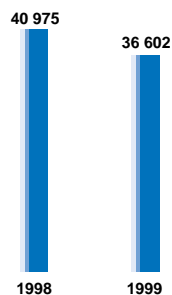
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	112
Supermarchés	83
Hard Discount	106
Total	301

Le parc s'est accru en 1999 de 11 hypermarchés, 83 supermarchés et 73 magasins hard discount.

CHIFFRE D'AFFAIRES

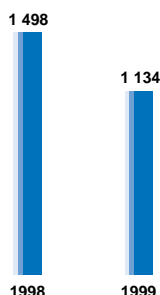
(en millions de francs)



Le chiffre d'affaires sur la zone Amériques régresse de -10,7 % de 1998 à 1999. A taux de change constants, il serait en progression de 5 % et ce en dépit de la crise économique qui a frappé cette année l'Argentine et le Brésil.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de francs)



Le résultat d'exploitation passe de 3,7 % du CA en 1998 à 3,1 % du CA en 1999 et s'établit à 1 134 millions de francs. A taux de change constants, il ne serait en régression que de -4 % et ce en dépit de la crise économique frappant la zone et de l'accélération de notre croissance externe au Brésil.

INVESTISSEMENTS

Les investissements s'élèvent à 7,2 milliards de francs sur la zone Amériques. Ils représentent 19,7 % du chiffre d'affaires.

ASIE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Asie.

PARC DE MAGASINS

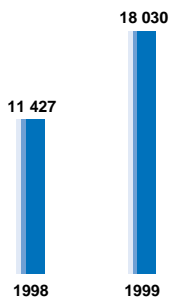
Le parc de magasins au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	81
Total	81

Le parc s'est accru en 1999 de 22 hypermarchés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

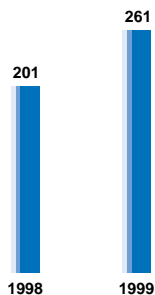
(en millions de francs)



Le chiffre d'affaires en Asie progresse de 57,8 % grâce à la reprise économique observée sur la plupart des pays de la zone et par le maintien d'un nombre significatif d'ouvertures de magasins (22 nouveaux hypermarchés en 1999).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de francs)



Le résultat d'exploitation passe de 1,8 % du CA en 1998 à 1,5 % du CA en 1999 et s'établit à 261 millions de francs. A taux de change constants, il serait en progression de 8,2 %.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en Asie s'élèvent à 3,7 milliards de francs. Ils représentent 20,3 % du chiffre d'affaires.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

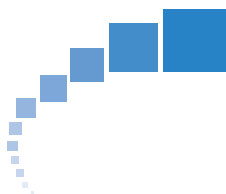
En 2000, le groupe devrait bénéficier d'une croissance encore soutenue dans les pays d'Europe. Le redressement des pays d'Asie devrait se confirmer alors que les pays d'Amérique latine pourraient encore connaître des niveaux de consommation faibles ou en régression.

L'année 2000 sera consacrée à la transformation des magasins : dans tous les pays, les hypermarchés prendront l'enseigne Carrefour alors que les supermarchés en France et en Espagne prendront l'enseigne Champion.

En janvier 2000, le groupe a finalisé l'acquisition de 38 supermarchés au Brésil et ouvert 3 hypermarchés (deux en Corée et un en Turquie) et 11 magasins maxidiscompte en Espagne. Le groupe poursuivra son expansion en 2000 au travers d'ouvertures ou d'acquisitions de nouveaux magasins en Europe, en Amérique et en Asie, dont les deux premiers au Japon.

La combinaison des deux groupes permettra de consolider leur savoir-faire. L'ensemble de ces complémentarités permettra au nouveau groupe d'améliorer significativement ses perspectives de croissance et d'atteindre une progression annuelle à deux chiffres du chiffre d'affaires et un doublement du résultat net courant par du groupe avant et après survaleurs sur trois ans.

A la demande de la commission européenne, le groupe s'est engagé à céder sa participation dans la société Cora (mise en équivalence à 42 %) à un ou plusieurs concurrents indépendants. A la demande du groupe, le tribunal de commerce de Paris a ordonné en octobre 1998 une expertise judiciaire sur des cessions d'actifs et des opérations financières réalisées par Cora.



Comptes consolidés

Compte de résultats consolidés

(en millions de francs)	Notes	1999	% Progression	1998	% Progression	1997
Ventes hors taxes		245 094	36,3 %	179 789	6,2 %	169 269
Prix de revient des ventes	2	(191 428)	34,9 %	(141 878)	5,0 %	(135 135)
Marge commerciale		53 666	41,6 %	37 911	11,1 %	34 134
Frais généraux	3	(39 078)	40,1 %	(27 899)	10,5 %	(25 246)
Autres produits et charges	4	2 724	51,1 %	1 803	28,1 %	1 408
Résultat avant amortissements et provisions		17 312	46,5 %	11 815	14,8 %	10 296
Amortissements et provisions	5	(7 510)	48,6 %	(5 055)	12,6 %	(4 489)
Résultat d'exploitation		9 802	45,0 %	6 760	16,4 %	5 807
Résultat financier	6	(1 325)	Ns	(315)	Ns	385
Résultat avant impôts		8 477	31,5 %	6 445	4,1 %	6 192
Impôts sur les bénéfices	7	(3 156)	37,0 %	(2 303)	9,9 %	(2 096)
Résultat net courant des sociétés intégrées		5 321	28,5 %	4 142	1,1 %	4 096
Résultat net courant des sociétés mises en équivalence	8	631	8,4 %	582	57,7 %	369
Résultat net courant		5 952	26,0 %	4 724	5,8 %	4 465
Intérêts hors Groupe		(754)	10,2 %	(684)	-5,3 %	(722)
Résultat net courant - Part du groupe		5 198	28,7 %	4 040	7,9 %	3 743
Résultat exceptionnel - Part du groupe	9	(244)	Ns	202	Ns	(160)
Résultat exceptionnel - Part des minoritaires		6	Ns		Ns	32
Résultat net total		5 714	16,0 %	4 926	13,6 %	4 337
Résultat net - Part du groupe		4 954	16,8 %	4 242	18,4 %	3 583

Informations complémentaires

(en millions de francs)	1999	% Progression	1998	% Progression	1997
Amortissements des survaleurs	1 133	131,7 %	489	22,3 %	400
Résultat net courant - Part du groupe avant amortissement des survaleurs	6 331	39,8 %	4 529	9,3 %	4 143

Résultat net courant par action (1)

(en francs)	1999	1998	1997
Résultat net courant - Part du groupe	20,59	17,47	16,21
Résultat net courant - Part du groupe avant amortissement des survaleurs	25,08	19,59	17,95
Nombre d'actions retenues pour le calcul (2)	252 426 130	231 221 694	230 852 124

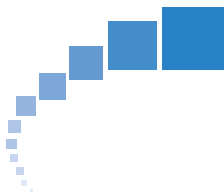
(1) Le résultat net courant par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions composant le capital au cours de l'année et inclut la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible et des bons de souscription d'actions.

La dilution potentielle issue des options consenties aux cadres n'entraîne pas de différence significative avec le résultat net courant par action calculé ci-dessus.

(2) Après division du nominal par 6 en 1999 (1 action ancienne = 6 actions nouvelles).

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.





Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions de francs)	Notes	1999	1998	1997
Immobilisations incorporelles	10	49 135	22 977	7 233
Immobilisations corporelles	11	79 454	46 844	42 323
Immobilisations financières	12	11 836	9 864	5 758
Actif immobilisé		140 425	79 685	55 314
Stocks		32 333	16 029	14 873
Clients		6 407	1 047	638
Autres créances	13	25 217	10 738	8 133
Valeurs mobilières et placements financiers	14	11 502	4 617	5 490
Disponibilités		5 505	1 907	2 485
Actif circulant		80 964	34 338	31 619
Total de l'actif		221 389	114 023	86 933

PASSIF (en millions de francs)	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		1999	1998	1997	1999	1998	1997
Situation nette - Part du groupe	15	43 586	26 899	22 900	41 526	25 650	21 746
Intérêts hors groupe							
dans les sociétés consolidées		8 268	4 961	6 722	7 902	4 660	6 359
Situation nette		51 854	31 860	29 622	49 428	30 310	28 105
Provisions pour risques et charges	16	7 882	4 468	4 371	7 882	4 468	4 371
Emprunts	17	66 842	33 470	10 197	66 842	33 470	10 197
Fournisseurs		66 070	32 084	30 850	66 070	32 084	30 850
Autres dettes		28 741	12 141	11 893	31 167	13 691	13 410
Dettes		161 653	77 695	52 940	164 079	79 245	54 457
Total du passif		221 389	114 023	86 933	221 389	114 023	86 933

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.



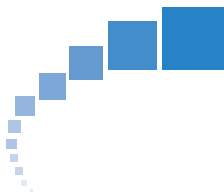
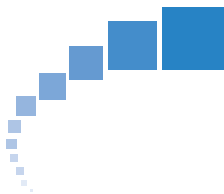


Tableau de trésorerie consolidé

(en millions de francs)	1999*	1998	1997
Résultat net	5 714	4 927	4 337
Dotation aux amortissements	7 715	5 404	4 432
Moins-value (plus-value) sur cessions d'actifs	276	(574)	(359)
Variations des provisions et autres ressources opérationnelles	3 648	48	726
Élimination des résultats des sociétés mises en équivalence nets de dividendes	(619)	(581)	(364)
Autofinancement	16 734	9 224	8 772
Variations des autres actifs et passifs court terme	3 226	(1 189)	2 867
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	19 960	8 035	11 639
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(60 752)	(27 784)	(12 193)
Acquisitions de titres de participation	(3 539)	(5 822)	(1 315)
Cessions d'immobilisations	670	692	280
Cessions de titres de participation	23	911	707
Autres emplois	11 884	90	824
Variation de la trésorerie issue des investissements	(51 714)	(31 913)	(11 697)
Augmentation des intérêts minoritaires	(886)	2 426	434
Dividendes versés par Carrefour (société mère) et par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(1 571)	(1 498)	(1 614)
Variation de l'endettement	37 013	23 253	2 297
Variation de la trésorerie issue du financement	34 556	24 181	1 117
Incidence des variations de change	141	(496)	(84)
Variation nette de la trésorerie	2 943	(193)	975
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 742	3 935	2 960
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 685	3 742	3 935

* La première consolidation en intégration globale de Promodès et de Comptoirs Modernes en 1999 explique la variation de ces postes.



Variation de la situation nette consolidée

Après répartition des résultats

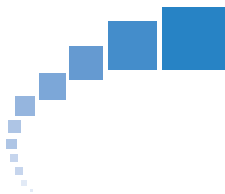
(en millions de francs)	Capital	Primes	Bénéfices non distribués	Situation nette - Part du Groupe	Intérêts hors Groupe
Situation au 31 décembre 1996	3 846	0	15 206	19 052	5 290
Résultat de l'exercice 1997			3 583	3 583	754
Dividendes au titres de l'exercice 1997			(1 154)	(1 154)	(363)
Annulation des dividendes sur actions propres			21	21	
Augmentation de capital et primes	1	2		3	
Variation de l'écart de conversion			188	188	348
Effet des variations de périmètre et autres mouvements			53	53	330
Situation au 31 décembre 1997	3 847	2	17 897	21 746	6 359
Résultat de l'exercice 1998			4 242	4 242	684
Dividendes au titres de l'exercice 1998			(1 249)	(1 249)	(301)
Annulation des dividendes sur actions propres			18	18	
Augmentation de capital et primes	37	2 066		2 103	321
Variation de l'écart de conversion (note 15)			(1 207)	(1 207)	(765)
Effet des variations de périmètre et autres mouvements			(3)	(3)	(1 638)
Situation au 31 décembre 1998	3 884	2 068	19 698	25 650	4 660
Résultat de l'exercice 1999			4 954	4 954	760
Dividendes au titres de l'exercice 1999			(2 060)	(2 060)	(366)
Annulation des dividendes sur actions propres			14	14	
Augmentation de capital et primes	1 733	107 682		109 415	187
Variation de l'écart de conversion (note 15)			2 110	2 110	49
Effet des variations de périmètre et autres mouvements (1) (2)		(107 679)	9 122	(98 557)	2 612
Situation au 31 décembre 1999	5 617	2 071	33 838	41 526	7 902

(1) Les principaux effets des variations de périmètre correspondent essentiellement à l'impact net de la méthode dérogatoire relative à l'acquisition de Promodès.

(2) L'augmentation des intérêts hors - Groupe correspond pour l'essentiel à la reconnaissance de la quote part des intérêts minoritaires dans les réserves Promodès.

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.





NOTE 1

Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes français. Les nouvelles dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés, homologué le 22 juin 1999, ont également été appliquées pour la première fois pour l'exercice 1999. Ces nouvelles dispositions concernent pour l'essentiel la méthode dérogatoire de consolidation retenue pour l'intégration du groupe Promodès.

Les principes comptables retenus sont également conformes à ceux généralement admis aux États-Unis, sauf en ce qui concerne :

- la conversion en francs français des comptes des filiales du Brésil, de la Colombie, du Mexique et de Turquie. Pour cette conversion, le principe du Groupe consiste à traduire, au taux de change de clôture, des comptes préalablement corrigés des effets de l'inflation, méthode qui reflète mieux les effets des variations monétaires de ces pays. La maîtrise de l'inflation observée en Argentine a conduit le Groupe à ne plus appliquer la méthode de correction monétaire pour ce pays au premier janvier 1998,
- la mise en équivalence des sociétés de services (note 8),
- l'application de la méthode dérogatoire pour l'intégration du groupe Promodès à compter du 1^{er} novembre 1999, alors que la méthode du "pooling of interest" aurait été appliquée dès le 1^{er} janvier 1999, comme dans les comptes pro forma,
- l'imputation des frais directement liés à l'Opération Publique d'Échange sur la prime d'émission,
- la comptabilisation des actions propres,
- la comptabilisation des immobilisations financières non consolidées,
- les éléments non récurrents présentés en résultat exceptionnel qui relèveraient des activités ordinaires.

Sont consolidées par intégration globale, d'une part, les sociétés dans lesquelles Carrefour exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif et, d'autre part, celles dont elle assume la gestion dans le cadre d'une participation majoritaire ou paritaire. Par ailleurs, sont consolidées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable et les sociétés de services pour lesquelles une intégration globale ne refléterait pas une image fidèle des activités du groupe. La consolidation par intégration globale incluant ces sociétés de services est présentée en note 21.

Lorsque Carrefour n'est pas en mesure d'avoir une influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont elle détient les titres, ceux-ci sont conservés à leur coût d'acquisition en "Immobilisations financières". Il en est de même pour les sociétés non significatives. Ces titres font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation. La méthode de dépréciation est exposée dans le paragraphe "Immobilisations financières".

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, les résultats de la seule période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultats consolidés. Pour les sociétés cédées en cours d'exercice, seuls les résultats de la période antérieure à la date de la cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Pour les sociétés implantées dans les pays historiquement à forte inflation, en l'occurrence le Brésil, la Colombie, le Mexique et la Turquie :

- Les immobilisations, les titres de participation, les capitaux propres et les autres postes non monétaires sont réévalués en fonction de la diminution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale au cours de l'exercice.

L'ensemble des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres revenant au Groupe, est ensuite converti en francs français sur la base des cours en vigueur en fin d'exercice.

- En ce qui concerne les capitaux propres revenant au Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en francs français de la fin de l'exercice précédent ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; les autres mouvements sont convertis aux taux réels des transactions. L'écart en francs français ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte "Écart de conversion" inclus dans la "Situation nette - Part du Groupe".

- Le compte de résultat en monnaie locale est ajusté des effets de l'inflation entre la date des transactions et la fin de l'exercice. L'ensemble des postes est ensuite converti sur la base des taux en vigueur en fin d'exercice.

Pour les autres sociétés :

- Les postes du bilan sont convertis selon les principes décrits ci-dessus mais sans retraitement préalable des effets de l'inflation.
- Les postes du compte de résultat en monnaie locale sont convertis au taux moyen de l'année, pondéré pour tenir compte de l'activité saisonnière de chaque société.

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce acquis par les sociétés du Groupe sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition.

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation sont portés à l'actif du bilan au moment de la première consolidation après affectation aux différents actifs et passifs identifiables.

La méthode dérogatoire dite "Pooling of interest" est appliquée lorsque le Groupe remplit les conditions nécessaires et suffisantes pour sa mise en place.

Les immobilisations incorporelles assimilables à des fonds commerciaux de magasins sont amorties linéairement sur la même durée de vie que les bâtiments (20 ans). Les autres écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée



ne dépassant pas 40 ans. En cas de perte de valeur irréversible appréciée sur la base des estimations de résultats futurs, un amortissement exceptionnel est alors constaté.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant d'un an à cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions, équipements sont évalués à leur prix de revient d'origine. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées de vie moyennes suivantes :

- Constructions :
 - bâtiments 20 ans
 - sols 10 ans
 - parkings 6 ans 2/3
- Matériel, agencements
 - et installations 6 ans 2/3 à 8 ans
 - Autres immobilisations 4 ans à 10 ans

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition, et amorties selon les durées ci-dessus. La dette résultant de l'acquisition est inscrite au passif. En compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées par intégration globale, ainsi que les dividendes reçus de ces sociétés, sont annulés. Sont substitués à ces titres les actifs, les passifs et la situation nette des sociétés concernées.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré de tous les autres coûts nets d'impôt société, directement imputables à l'acquisition.

Les titres de participation des sociétés consolidées par mise en équivalence reflètent la quote-part de la situation nette consolidée de ces sociétés revenant au Groupe ; l'écart d'acquisition correspondant étant le cas échéant présenté en immobilisations incorporelles.

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Les dividendes y afférents sont comptabilisés dans l'année de leur encaissement. Ces titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle. Cette valeur est estimée à partir de la quote-part de situation nette (éventuellement réévaluée) et des perspectives de rentabilité.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks. Ce prix intègre la totalité des conditions obtenues à l'achat. Ils sont, le cas échéant, ramenés à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au prix d'achat ou au prix du marché si ce dernier est inférieur.

Les actions Carrefour acquises par la société mère, soit dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions, soit dans le cadre de la politique explicite de régularisation des cours de bourse, non encore levées figurent à l'actif du bilan pour leur prix de revient.

Indemnités de départ à la retraite

Carrefour verse une indemnité de départ aux personnes travaillant dans le Groupe en France et dans d'autres pays jusqu'à leur retraite. La totalité des droits des personnes en activité est prise en charge. Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires.

Les engagements sont pris en charge sous forme de cotisations versées à des organismes extérieurs ou sous forme de provisions.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés résultent des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs ou passifs.

Les impôts différés concernent principalement la provision pour indemnité de départ à la retraite, le retraitement des amortissements, des immobilisations financées par crédit-bail et la participation des salariés. Ces impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant, selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

Le taux retenu pour l'évaluation des impôts différés en France tient compte de l'effet des contributions additionnelles.

Lorsqu'un impôt est dû au moment de la distribution et que cet impôt n'est pas récupérable dans le pays où le dividende est reçu, une provision pour impôt est constituée à hauteur des distributions de dividendes prévues.

Frais d'ouverture

Ces frais sont intégralement pris en charge sur l'exercice d'ouverture de l'établissement concerné.

Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt et de change utilisées par le Groupe visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable et les effets des fluctuations de taux de change sur les besoins en devises du Groupe. En particulier sont qualifiés de couverture les achats à terme de devises sur des achats prévisionnels de marchandises dès lors qu'existe une récurrence de ces achats.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Lorsque les positions ne sont pas qualifiées comptablement de couverture de risques, elles sont comparées à leur valeur de marché. Les pertes éventuelles qui en résultent sont provisionnées.



PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Variations de périmètre

Principales acquisitions de l'exercice

Promodès

Les Groupes Carrefour et Promodès ont initié une opération de rapprochement amical sous la forme d'une Offre Publique d'Échange qui s'est traduite par une augmentation de capital chez Carrefour décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 1999. Cette opération, comptabilisée selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, prévue par la nouvelle méthodologie sur les comptes consolidés, n'a pas généré d'écart d'acquisition.

Comptoirs Modernes

A l'issue d'une Offre Publique de Retrait initiée en mars 1999, Carrefour détient 100% du capital des Comptoirs Modernes. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 292 millions de francs amorti sur 40 ans.

Super Stop

En janvier 1999, Comptoirs Modernes a acquis une participation de 100 % dans le capital de la société Catalane Super Stop SA. Cette société détient 31 magasins situés dans la province de Girona. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 419 millions de francs amorti sur 40 ans.

Supermarchés Brésil

Le Groupe a acquis successivement au Brésil en mai, juillet et septembre 1999, les sociétés Planalto, Roncetti, Rainha, Dallas et Continente regroupant 61 supermarchés et 7 hypermarchés. Ces opérations de croissance externe ont généré des écarts d'acquisition pour un montant total de 2,7 milliards de francs.

Eldorado

Carrefour a acquis 50 % de la société Eldorado dont il détenait déjà 50%. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 0,9 milliard de francs.

Principales cessions de l'exercice

CACC

Carrefour a cédé au Cetelem 40 % de sa participation dans la société CACC. Cette société regroupe nos activités de services financiers au Brésil. La cession a généré une plus value de 277 millions de francs.

Mexique

Carrefour a cédé au groupe Soriana trois magasins situés à Ciudad Juarez, Chihuahua et Hermosillo afin de recentrer son développement sur le centre du pays. Cette cession a généré une moins-value de 218 millions de francs.

NOTE 2

Prix de revient des ventes

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Stock initial (1)	16 391	14 805	12 597
Achats, nets de ristournes	192 909	143 482	137 460
Stock final	(17 872)	(16 409)	(14 922)
	191 428	141 878	135 135

(1) Le stock initial de l'année est différent du stock final de l'année précédente du fait d'un taux de conversion différent en francs français du stock des filiales étrangères.

NOTE 3

Frais généraux

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Frais de personnel	22 946	16 765	15 221
Participation des salariés	701	478	385
Autres frais généraux	15 431	10 656	9 640
	39 078	27 899	25 246

NOTE 4

Autres produits et charges

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Revenus immobiliers (1)	1 358	1 020	870
Autres (2)	1 366	783	538
	2 724	1 803	1 408

(1) Les revenus immobiliers concernent les loyers des galeries marchandes à l'exclusion des refacturations de frais et charges.

(2) Dont coûts liés au passage à l'an 2000 : 109 millions de francs.

NOTE 5

Dotations aux amortissements et provisions

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Amortissements des immobilisations corporelles	6 321	4 463	3 923
Amortissements des écarts d'acquisition des sociétés intégrées	1 027	367	323
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	262	170	110
Provisions	(100)	55	133
	7 510	5 055	4 489

NOTE 6

Résultat financier

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Produits financiers	2 082	1 235	1 189
Dividendes reçus	2	0	2
Frais financiers	(3 409)	(1 550)	(806)
	(1 325)	(315)	385



NOTE 7

Impôts sur les bénéfécies

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Impôts courants sur les bénéfécies	2 964	2 478	2 034
Impôts différés	192	(175)	62
	3 156	2 303	2 096
Taux réel d'impôt (Base : Résultat avant impôt et survaleurs)	32,8 %	33,2 %	31,8 %

NOTE 8

Résultat net courant des sociétés mises en équivalence

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Résultat brut	737	704	446
Amortissement des écarts d'acquisition	(106)	(122)	(77)
	631	582	369

NOTE 9

Résultat exceptionnel - Part du Groupe

Le résultat exceptionnel provient en 1999 :

- de la plus-value de 277 millions de francs sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil,
- de la moins-value de 218 millions de francs sur la cession de trois magasins mexicains,
- de dotations aux provisions pour risques et charges pour 278 millions de francs,
- d'autres charges exceptionnelles diverses pour 19 millions de francs.

en 1998 :

- de la plus-value sur la cession d'Office Depot US pour 545 millions de francs,
- de la plus-value sur la cession d'Office Depot France pour 61 millions de francs,
- de la plus-value sur la cession de Carpetland pour 57 millions de francs,
- d'autres charges diverses pour 22 millions de francs,
- de l'amortissement exceptionnel de survaleurs pour 266 millions de francs,
- de la dépréciation exceptionnelle de terrains pour 173 millions de francs.

et provenait en 1997 :

- de la plus-value sur la cession partielle d'Office Depot pour 429 millions de francs,
- de reprises de provisions et autres éléments divers pour 133 millions de francs,
- de la dépréciation des titres PETSMART pour 272 millions de francs,
- d'un complément de provision de 450 millions de francs pour faire face à des aléas économiques, fiscaux et politiques.

NOTE 10

Immobilisations incorporelles

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Ecart d'acquisition	52 066	24 625	9 312
Autres immobilisations incorporelles	7 090	3 217	2 201
	59 156	27 842	11 513
Amortissements	(10 021)	(4 865)	(4 280)
Immobilisations incorporelles nettes	49 135	22 977	7 233

Le poste Écarts d'acquisition est essentiellement constitué des survaleurs constatées lors des acquisitions d'Euromarché en 1991 pour 3 430 millions de francs, de Cora en 1996 pour 2 296 millions de francs, du rapprochement avec Comptoirs Modernes en 1998 et 1999 pour 15 456 millions de francs et des écarts d'acquisition issus du groupe Promodès à hauteur de 19 890 millions de francs.

NOTE 11

Immobilisations corporelles

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Terrains	24 088	13 343	11 882
Constructions	50 213	27 281	24 510
Matériel, agencements et installations	40 384	25 136	22 539
Autres immobilisations	8 422	3 845	3 194
Immobilisations en cours	4 455	2 740	2 901
	127 562	72 345	65 026
Amortissements	(48 108)	(25 501)	(22 703)
Immobilisations corporelles nettes (1)	79 454	46 844	42 323

(1) Dont une valeur nette au 31 décembre 1999 de 812 millions de francs contre 711 millions de francs au 31 décembre 1998 correspondant aux terrains, constructions et équipements acquis en crédit bail.

NOTE 12

Immobilisations financières

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Titres de sociétés mises en équivalence (1)	4 972	7 426	3 734
Titres de participation (2)	3 419	1 103	873
Prêts à plus d'un an	446	48	60
Impôts différés	1 246	628	596
Autres	1 753	659	495
	11 836	9 864	5 758

(1) Ce poste comprend principalement au 31 décembre 1999 les titres des sociétés de services pour un montant de 1 378 millions de francs et des titres de sociétés de distribution pour un montant de 3 594 millions de francs dont ceux de Cora pour 1 364 millions de francs.

(2) Ce poste correspond principalement aux titres PETSMART, Zany Brany et à diverses participations issues du groupe Promodès. Leurs valeurs de marché est de 3 457 millions de francs.



NOTE 13

Autres créances

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Prêts et dépôts financiers à moins d'un an (1)	297	9	1
Etat, impôts et taxes	3 974	1 550	1 541
Impôts différés	927	517	372
Autres créances d'exploitation (2)	20 019	8 663	6 219
	25 217	10 739	8 133

(1) Le montant des placements financiers a été reclassé sur le poste Valeurs mobilières.

(2) Le poste correspond pour plus de la moitié à des créances sur les fournisseurs.

NOTE 14

Valeurs mobilières et placement financiers

Les valeurs mobilières qui figurent pour 1 180 millions de francs à l'actif du bilan du Groupe (dont 757 millions de francs d'actions propres) ont une valeur de réalisation au 31 décembre 1999 de 1 253 millions de francs.

Au 31 décembre 1999, le montant des placements financiers s'élève à 10 322 millions de francs.

Au 31 décembre 1998, ils s'élevaient à 2 781 millions de francs.

NOTE 15

Situation nette-Part du Groupe

Le nombre d'actions composant le capital social de Carrefour S.A. s'établit à 342 502 350 titres au 31 décembre 1999.

Le compte "Écart de conversion", inclus dans la "Situation nette" - Part du Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions de francs)

Au 1 ^{er} janvier 1998	832
Variation 1998	(1 207)
Au 31 décembre 1998	(375)
Variation 1999	2 110
Au 31 décembre 1999	1 735

Les réserves incluses dans la Situation nette - Part du Groupe correspondent pour l'essentiel à des investissements permanents.

Les réserves distribuables proviennent principalement de la France, de l'Argentine, du Brésil et de l'Espagne.

En France, la part des réserves éventuellement distribuables en franchise de précompte s'élève à 6 722 millions de francs.

Au Brésil, la Part du Groupe dans les réserves distribuables s'élève à 2 563 millions de francs.

En Argentine, les réserves distribuables se montent à 1 645 millions de francs.

En Espagne, la Part du Groupe dans les réserves distribuables au taux normal de retenue à la source s'élève à 2 862 millions de francs.

NOTE 16

Provisions pour risques et charges

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Impôts différés (1)	3 049	1 095	1 064
Indemnités de départ à la retraite (2)	690	631	575
Autres (3)	4 143	2 742	2 732
	7 882	4 468	4 371

(1) Le changement de méthode résultant de l'application de la nouvelle méthodologie sur les comptes consolidés a généré une augmentation des impôts différés passifs pour 122 millions de francs enregistrée par situation nette.

(2) Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement total du Groupe au 31 décembre 1999 est estimé à 1 351 millions de francs. Il est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

(3) Le poste comprend au 31 décembre 1999, 750 millions de francs de provisions pour aléas économiques, fiscaux et politiques dans différents pays. Le solde est notamment composé de provisions pour charges fiscales.

NOTE 17

Emprunts

(en millions de francs)

	Échéance finale	Taux d'intérêts effectif (1)	1999	1998	1997
Emprunt Obligataire, EUR, 10 ans, 4.50 %	2009	3,44 %	6 560		
Emprunt Obligataire, FRF, 10 ans, 5.30 %	2008	3,60 %	2 000	2 000	
Emprunt Caisse Epargne Provence Alpes Corse	2008	3,51 %	300		
Emprunt obligataire, EUR, 7 ans, 4,25 %	2006	3,22 %	2 624		
Crédit revolving syndiqué, FRF 1.05 milliard	2005	3,45 %	1 050	1 050	
Emprunt Obligataire indexé à l'action 0 %, FRF, 7 ans	2005	3,03 %	600	600	
Emprunt Crédit Agricole	2005	3,07 %	390	390	390
Facilité de crédit - BNP	2004	4,81 %	1 000	1 000	1 000
Crédit Syndiqué, FRF, 800 millions	2004	2,92 %	800		
Emprunt Obligataire convertible	2004	2,92 %	3 642		
Emprunt Obligataire, FRF, 5 ans, 4.375 %	2004	3,12 %	6 560		
OBSAR	2003	2,53 %	3 029		
Emprunt obligataire, GBP, 176.2 millions	2002	3,64 %		1 375	1 290
Emprunt obligataire indexé à l'action 0 %, FRF, 6 ans	2002	5,54 %	255	255	255
Facilité de crédit, FRF, 3 milliards	2002	3,38 %	1 443	1 400	
Emprunt Crédit Agricole	2002	3,04 %	500	500	500
Emprunt Crédit Agricole	2002	2,95 %	300		
Emprunt Paribas	2002	3,25 %	500		
Emprunt Crédit Natexis	2001	6,16 %	1 000	1 000	1 000
Emprunt obligataire, USD, 3 ans, 6,875 %	2000	3,41 %	1 445	1 445	1 445
Facilité de crédit, FRF, 19.0 milliards	2000	3,56 %	4 788	8 750	
Spot et billets de trésorerie émis	2000	2,94 %	4 985	7 200	650
Programme Euro Medium Term Note			871		
PSDI/TSDI			1 440		
Emprunt obligataire indexé, FRF, 0 %					400
Dettes en contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit bail			1 682	613	845
Autres			19 078	5 892	2 422
			66 842	33 470	10 197

(1) Le taux d'intérêt effectif tient compte des instruments financiers de couverture.

Ces emprunts ont été contractés dans les devises suivantes (converties en francs au cours du 31 décembre) :

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Franc français	40 362	29 571	8 545
Euro	20 257		
Dollar US	1 626		
Lire italienne	548	271	124
Franc belge		73	86
Won coréen	25	52	69
Bath thaïlandais	36	39	77
Real brésilien	848	1 001	677
Escudo portugais	492	506	275
Peso argentin	791	566	
Peso mexicain		255	
Zloty polonais	201	370	
Yuan chinois	331	302	11
Lire turque	338	41	157
Peseta espagnole	243	31	
Dollar Hong-Kong	202	125	
Ringgit malaise	440	131	
Autres	102	136	176
	66 842	33 470	10 197

Ces emprunts sont remboursables aux échéances suivantes :

(en millions de francs)

Échéances	1999	1998	1997
1 an	22 679	18 965	1 469
2 ans	3 010	3 309	787
3 ans	2 387	1 497	1 971
4 ans	4 832	3 654	1 435
5 à 10 ans	31 946	5 611	3 795
Au-delà de 10 ans	6	6	9
Indéterminée	1 982	428	731
	66 842	33 470	10 197

Au 31 décembre 1999, les lignes de crédit non mobilisées s'élèvent à :

(en millions de francs)

	1999
Franc français	19 482
Dollar taiwanais	672
Lire italienne	471
Peseta espagnole	596
Couronne tchèque	55
Real brésilien	2 125

Les engagements hors bilan des deux principales sociétés financières du groupe consolidées par mises en équivalence, Financiera Pryca et S2P, détenues respectivement à 44 % et 60 %, se composent pour l'essentiel d'engagements de financement en faveur de la clientèle, d'engagements reçus d'établissement de crédit et d'engagements sur instruments de taux d'intérêts. De plus, les activités de crédit bénéficient de lignes de crédit confirmées pour un montant global de 2 808 millions de francs.

NOTE 18

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue principalement de façon centralisée.



Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Elle concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes ainsi que prévisionnelles est couvert par des achats à terme de devises.

D'autre part, la centralisation partielle de la Trésorerie du Groupe, issue de différents pays du Groupe et donc libellée en plusieurs devises, a pour conséquence l'utilisation d'instruments de change. Enfin, les investissements prévus dans des pays étrangers sont parfois couverts par des options. La valeur de marché des positions en cours à la clôture était de :

(en millions de francs)

	1999	1998
Sur opérations commerciales		
- Achats à terme	2 945	550
- Ventes à terme	27	59
Sur opérations financières		
- Achats à terme	483	1 573
- Ventes à terme	951	1 460
	4 406	3 642

NOTE 20

Informations par zones

(en millions de francs)

	France		Europe		Amériques		Asie		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Ventes hors taxes	151 905	101 832	39 238	25 715	36 218	40 815	17 733	11 427	245 094	179 789
EBITDA	10 819	6 417	2 998	2 018	2 602	2 849	893	531	17 312	11 815
EBIT	6 789	3 901	1 601	1 136	1 149	1 523	263	200	9 802	6 760

Risque de taux d'intérêt

L'exposition nette du Groupe au risque de variation de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêts.

La nature des couvertures au 31 décembre 1999 (y compris celles des filiales bancaires du Groupe) et le montant des capitaux couverts s'analysent comme suit :

(en millions de francs)

	Swaps	Options
Moins d'un an	6 519	16 288
1 à 5 ans	28 144	25 498
Au-delà de 5 ans	1 350	

Au 31 décembre 1999, la valeur de marché de l'ensemble formé par la dette nette consolidée du Groupe et par les instruments financiers pris en couverture est proche de sa valeur comptable.

NOTE 19

Effectifs

	1999	1998	1997
Effectif moyen du groupe	193 952	132 875	113 289
Effectif moyen France	86 789	55 604	53 392
Effectif fin d'année groupe	297 290	144 142	123 437
Effectif fin d'année France	117 194	57 296	55 199

NOTE 21

Données financières consolidées au 31 décembre incluant les activités de services en intégration globale

Bilan consolidé

(en millions de francs après répartition)

	1999	1998	1997
Actif immobilisé	144 023	83 049	56 754
Actif circulant	90 648	43 224	40 166
Total actif	234 671	126 273	96 920
Situation nette du groupe	41 526	25 650	21 746
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	8 986	5 480	6 826
Emprunts	77 255	42 061	23 630
Autres dettes	106 904	53 082	44 718
Total passif	234 671	126 273	96 920

Compte de résultat consolidé

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Ventes hors taxes	245 129	183 646	173 724
Marge commerciale	21.91 %	20.44 %	19.67 %
Résultat net courant-Part du groupe	5 198	4 040	3 743

NOTE 22

Données financières consolidées au 31 décembre incluant Carrefour uniquement (sans la participation de 94.4 % dans Promodès).

Bilan consolidé

(en millions de francs après répartition)

	1999	1998	1997
Actif immobilisé	97 435	84 657	55 314
Actif circulant	52 710	39 403	31 619
Total actif	150 145	124 060	86 933
Situation nette du groupe	30 349	26 883	21 746
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	5 296	6 008	6 359
Emprunts	45 766	36 807	10 197
Autres dettes	68 734	54 362	48 631
Total passif	150 145	124 060	86 933

Compte de résultat consolidé

(en millions de francs)

	1999	1998	1997
Ventes hors taxes	222 709	212 497	169 269
Marge commerciale	21.80 %	21.11 %	20.17 %
Ebitda	15 551	13 804	10 296
Ebit	8 575	7 845	5 807
Résultat net courant	4 109	4 040	3 743

NOTE 23

Plans d'options (en francs)

Date de la délibération	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Nombre d'actions pouvant être acquises (3)	824 670	326 250	627 750	1 133 280	180 000	1 233 000	1 163 150	71 170
Dont dirigeants (1)(3)	336 420	326 250	234 000	819 480	180 000	433 800	829 200	0
Début	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Fin	02/04/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	01/07/05	30/09/06	01/12/06
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajustés (2)(3) (depuis 1998 : plans de souscriptions)	236,10	287,60	379,43	547,91	575,13	614,11	942,81	1 118,80
Nombre d'actions acquises au 31.12.1999	694 350	290 250	360 000	257 380	0	4 800	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1999	130 320	36 000	267 750	875 900	180 000	1 228 200	1 163 150	71 170

(1) Personnes concernées : membres du Comité de Direction Générale (membres du Comex et Directeurs Généraux Pays et fonctionnels) représentant un total de 60 personnes au 31 décembre 1999.

(2) Ajustements compte tenu des attributions gratuites intervenues en 1994 (1 pour 1) et 1996 (1 pour 2).

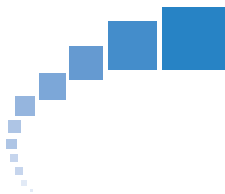
(3) Le 17/02/1999, conversion du capital en euros (1 action = 15 euros), et le 03/05/1999, division des actions par réduction de 15 euros à 2,5 euros (soit 1 action ancienne = 6 actions nouvelles).

Plan d'option Promodès

(en francs)

Date de la délibération	08/03/95	05/09/95	06/03/97	21/05/97	24/11/98	19/05/99	12/10/99	Total
Nombre d'actions pouvant être acquises	107 010	17 605	12 750	129 850	1 000	96 105	50 000	414 320
Dont dirigeants (1)								0
Début	08/03/95	05/09/95	06/03/97	21/05/97	24/11/98	19/05/99	12/10/99	
Fin	08/03/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	30/09/06	30/09/06	
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajusté	855,00	1 136,00	1 659,00	1 968,00	3 452,00	3 936,00	5 451,00	
Nombre d'actions acquises au 31.12.1999	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1999	107 010	17 605	12 750	129 850	1 000	96 105	50 000	414 320





Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 1999

1 - Sociétés consolidées par intégration globale

	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce
France					
CARREFOUR	Société mère	652014051	DISVILEC DISTRIBUTION (*)	94	398044974
ACTIS (*)	94	345274310	DRADIS (*)	94	304877087
ALODIS (*)	94	345130306	ECS APCO CIE (*)	94	320708050
AMIDIS ET CIE (*)	94	319730339	ERTECO	100	303477038
ARC (*)	94	343163812	ÉTABLISSEMENT CHARETON (*)	100	435450010
ARDON DISTRIBUTION (*)	94	343087037	ÉTABLISSEMENT J CONSTANS (*)	94	784144354
AUBERDIS (*)	94	312612385	ÉTABLISSEMENT LEROY (*)	94	720500693
AUBERDIS 2 (*)	94	398882076	ETS LUCIEN LAPALUS & FILS (*)	94	795920172
B. INVESTISSEMENTS	100	400934816	EUROMARCHÉ	100	780060414
BABYLONE DISTRIBUTION (*)	94	331311589	FCM	100	320609597
BESNEVILLE	100	947320115	FIDIS (*)	94	350927737
BOEDIM (*)	94	379874571	FONCOM	94	330387333
BOUCLE	100	334872975	FONRI	100	401921820
BOULOGNE DISTRIBUTION (*)	94	313350621	FORUM DÉVELOPPEMENT	100	381485176
BRIDIS (*)	94	385279781	FRANVERT	100	401009592
C V LOGISTIQUE	100	379956915	GALIMCO (*)	94	345130330
CACI (*)	94	352860084	GENEDIS (*)	94	345130512
CARCOOP	50	317599231	GIRA (*)	100	436150130
CARCOOP FRANCE	50	335955912	GML	50	314832387
CARFUEL	100	306094194	GML FRANCE	50	397894296
CARREFOUR EUROPE (*)	100	420265845	GONINET (*)	94	315770123
CARREFOUR FRANCE	100	672050085	GRF	100	320637648
CARREFOUR MANAGEMENT (*)	100	403245061	GUIROVI	100	381618461
CARREFOUR MARCHANDISES FRANCE	100	421437591	HAZEBROUCQ (*)	94	446520298
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100	385171582	HOLDIM (*)	94	345275408
CARREFOUR MONACO	100	92502820	HYPER BEAUCAIRE (*)	94	352202147
CARREFOUR SERVICE CLIENTS (*)	100	423697523	HYPER UZÈS (*)	94	352201776
CATARN (*)	94	382012946	IMMOBILIÈRE CARREFOUR	100	323439786
CATTEAU (*)	94	576280101	IMMOBILIÈRE ERTECO	100	389526617
CBA (*)	94	378480750	IMMOTRANS 71	50	389050204
CBD	50	775632169	INTERDIS (*)	94	304941495
CHESHUNT (*)	94	391027448	IRIS CM	100	408586907
CHRISTING	100	330305558	IVACAR	100	391988730
CIM (*)	94	784380586	JAPIERRE	100	325774388
CITE BLEUE	100	378006621	LA DAUPHINOISE (*)	94	314973439
CLAMARDIS (*)	94	349970939	LA POINCARIENNE (*)	100	423097757
CMBD	100	546820143	LALAUDIS (*)	93	339176885
CMDG	100	379470651	LARALIM (*)	94	343294575
CMEN	100	780130126	LE SALAMANDRIER (*)	94	352488225
CMER	100	383836525	LES NOELS	100	305275380
CMMU	100	310226071	LOGIDIS (*)	94	303010789
CMSI	100	415178839	LIGADIS (*)	94	350734877
CMUC	100	383774684	MAISON JOANNES BOUBÉE (*)	94	775583248
COMPTOIRS MODERNES	100	575450317	MATEDIS (*)	94	383230703
CONTINENT 3000 (*)	94	331617266	MBD (*)	94	617020300
CONTINENT HYPERMARCHÉ (*)	94	723820239	MORANGIS (*)	94	330726571
COPADIS (*)	94	471500397	NICOL	100	341626158
CRIDIS (*)	94	380257675	PICARD SURGELÉS	74	784939688
CSD (*)	70	326220654	PIPERDIS (*)	94	422987735
DAHLIACO (*)	94	423259431	PRM (*)	94	352442826
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100	337748552	PRODIM (*)	94	345130488
DELSTOC	50	398838946	PRODIM GRAND EST (*)	94	343756391
DIPAL	100	304828858	PRODIM GRAND SUD (*)	94	333747707
DISCOL (*)	94	788261659	PRODIREST (*)	94	342418530
DISTRI JP 2G	100	410286660	PROFIDIS (*)	94	323514406
DISVILEC (*)	94	311160758	PROFIDIS ET CIE (*)	94	327753372
			PROMODÈS (*)	94	613820240

(*) Société nouvellement consolidée



	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
PROMODÈS FRANCE (*)	94	348593575	Allemagne	
PROVIDANGE	51	352367239	PROMOHYPERMARKT KG (*)	94
PYREDIS (*)	94	350725321	Argentine	
QUADIS (*)	94	388463010	CARREFOUR ARGENTINA	100
SA RAILLENDIS	50	348000738	DIA ARGENTINE (*)	94
SADIM (*)	94	303083034	NORTE (*)	65
SAINT HERMENTAIRE (*)	94	384235602	Belgique	
SCH (*)	94	342925765	CARREFOUR BELGIUM (*)	100
SCI BERGUETTE	49	334184710	CENTRE DE COORDINATION CARREFOUR	100
SCI CROIX-DAMPIERRE	91	780680781	GMR (*)	94
SCI DE VILLENAY	100	785022070	Brésil	
SCI DU MOULIN	50	330842212	BREPA COMERCIO E PARTICIPACAO	100
SCI GRIGNY	100	328621933	CARPIL COM ADM PARTICIPACOES IMOBILIARIAS	93
SCI LES HAULDRES (*)	94	349035832	CARREFOUR AMERICAS	100
SCI MAES	50	334355765	CARREFOUR COMERCIO E INDUSTRIA	93
SCI MÉRIGNAC	50	307048975	CARREFOUR PARTICIPACOES	66
SCI PASSART (*)	94	347556326	CARREFOUR GALERIAS COMERCIAIS	93
SCI POUR LE COMMERCE (*)	94	378384002	COMPTOIRS DO BRASIL	100
SCI VIEILLE COLME	50	335185312	ELDORADO	93
SCSM (*)	94	382649531	EVIDENCE	100
SEC	50	408505824	FARO TRADING	93
SEC GOULET TURPIN (*)	94	337381396	FOCCAR FACTORING FOMENTO	93
SEPG	50	997848312	LOJIPART PARTICIPACOES	93
SERVICE AUTOMOBILE CARREFOUR	100	392474060	MINERIRAO (*)	93
SERVICE AUTOMOBILE SOGARA	50	401107545	NOVA GAULLE COM E PART	93
SGAN (*)	94	318760634	PLANALTAO (*)	84
SISP (*)	94	349146878	RONCETTI (*)	93
SML	100	420914517	Chili	
SNC ED	100	381548791	CARREFOUR CHILE	100
SNE	100	388182388	Chine	
SNEC	50	393600028	BEIJING JIACHUANG COMPANY	60
SNGVM (*)	94	316420728	BEIJING LE YI TRADING COMPANY LTD (*)	90
SNM	100	404703522	BEIJING REP OFFICE	100
SOCIÉTÉ BAZARS POPULAIRES DE SEINE ET MARNE	100	662014554	CHENGDU YUSHEN DEVELOPMENT CO. LTD	78
SOCIÉTÉ DU LONG RAYAGE	100	352900732	CHONGQING CARREFOUR HYPERMARKET CO. LTD	55
SODIPAR (*)	94	344161435	DALIAN SHANGCHANG CO LTD (SHOPPING MALL) (*)	100
SODISOR	100	788358588	DALIAN CHAOSHI CO. LTD (SUPERMARKET) (*)	100
SODISPO (*)	94	403198062	DONGGUAN DONGSHENG SUPERMARKET CO. LTD	70
SOFLODIS	100	424425387	GUANGZHOU PRESIDENT SUPERMARKET CO. LTD	55
SOGARA	50	662720341	TIANJIN JIA FU TRADING CO. LTD	55
SOGARA FRANCE	50	397509647	NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD (*)	75
SOGRAMO	100	576850515	NINGBO LEFU INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO. LTD	100
SOGRAMO FRANCE	100	397560616	NINGBO LEHAI ENTERPRISE MANAGEMENT & CONSULTING CO. LTD	100
STOC SUD EST	100	398155606	NINGBO NINGJIA SUPERMARKET CO. LTD	100
SUDFRAIS (*)	94	056808553	PROMODES FOODSTUFF (*)	94
SYGMA	100	382087633	QUINDAO JIAKANG ENTERPRISE MGT & CONSULTING CO. LTD	100
TROCADIS	100	393403092	QUINDAO MINGDA SUPERMARKET CO. LTD	100
UCMB	100	384446399	SHANGHAI CARHUA COMPANY	55
UNION ET CIE (*)	94	330243064	SHANGHAI OFFICE (*)	100
VALDIM (*)	94	096420096	SHENYANG CARREFOUR SUPERMARKET CO. LTD	100
VALINDUS (*)	94	345130413	SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO.LTD	100
VETTER	100	333834331	WUHAN HANFU SUPERMARKET CO. LTD	100
VOISINS DISTRIBUTION	100	328642046	WUXI YUEFU BUSINESS TRADING DEVELOPMENT LTD (*)	75
VOUILLE-DIS (*)	94	378456131	ZUHAI LETIN HYPERMARKET CO. LDT	100

(*) Société nouvellement consolidée



	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
Colombie			
GRANDES SUPERFICIES DE COLOMBIA	55		
Corée			
CARREFOUR KOREA	100		
CONTIKO (*)	94		
Espagne			
AUTOCENTER DELAUTO	69		
CENESA (*)	65		
CENTROS COMERCIALES PRYCA	69		
CENTROS SHOPPING (*)	76		
CONTISA (*)	65		
DIASA (*)	94		
FEVEISA (*)	32		
FINACONSA (*)	65		
INVERSIONES PRYCA	100		
OPTICAS PRYCA (*)	69		
PRYCA CANARIAS	69		
PRYCA ESTACIONES DE SERVICIO (*)	69		
PRYCA NAVARRA	69		
PRYCA NORTE	69		
PUNTOCASH (*)	94		
SIDAMSA (*)	94		
SIMAGO (*)	62		
SIMANE (*)	62		
SOCOMO	69		
SUPECO	80		
Grèce			
CARREFOUR HELLAS	100		
CONTINENT HELLAS (*)	76		
DIA HELLAS (*)	75		
Hong Kong			
CARREFOUR ASIA (*)	100		
CARREFOUR TRADING ASIA	100		
CARREFOUR HYPERMARKET HONG-KONG	100		
VICOUR	100		
Indonésie			
CONTIMAS (*)	80		
PT CARTI SATRIA MEGASWALAYAN (*)	70		
PT CARTISA PROPRTI	70		
Italie			
CARREFOUR ITALIA COMMERCIALE	80		
CARREFOUR ITALIA FINANZIARIA	100		
CARREFOUR ITALIA IMMOBILIARE	80		
GRUPPO G (*)	85		
PICARD I SURGELATI	74		
SOCIETA COMERCIO MERIDIONALE	80		
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE	80		
Japon			
CARREFOUR JAPAN (*)	100		
Malaisie			
MAGNIFICENT DIAGRAPH	70		
Mexique			
CARREFOUR MEXICO		100	
GRANDES SUPERFICIES DE MEXICO		100	
GRUPO CARREFOUR		100	
Pays-Bas			
CARREFOUR NEDERLAND BV		100	
FOURCAR		100	
PMD INTERNATIONAL (*)		94	
Portugal			
CARIGES		60	
CARREFOUR IMMOBILIARIA		52	
CARREFOUR SOC DE EXPLORACAO DE CENTROS COMERCIAIS SA		52	
CPLD (*)		94	
DATA TRADE		52	
DIA PORTUGAL SUPERMERCADOS (*)		94	
EPCJ		52	
LDI (*)		94	
LISPETROLEOS		52	
Pologne			
CARREFOUR POLSKA		100	
CARREFOUR POLSKA PROPERTY		100	
MIKO		100	
POLIMM		100	
RUBINSTAJN		100	
République Tchèque			
CARREFOUR CESKA REPUBLIKA		100	
EDEN		100	
L'OPTIQUE CARREFOUR (*)		100	
STAVOCZECH		100	
USTI NAD LABEM SHOPPING CENTER (*)		100	
Singapour			
CARREFOUR SINGAPOUR		100	
CARREFOUR SOUTH EAST ASIA		100	
Suisse			
HYPERDEMA (*)		94	
PROMOHYPERMARKT AG (*)		94	
Taiwan			
PRESICARRE		59	
Thaïlande			
CENCAR		100	
SSCP		100	
Turquie			
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI A.S.		60	
PERAL (*)		47	

(*) Société nouvellement consolidée

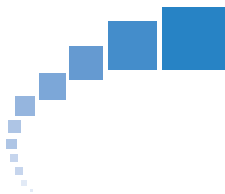


2 - Sociétés consolidées par mise en équivalence

	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
Argentine			
BANCO CETELEM ARGENTINA (*)	40	MÉTRO FRANCE	20
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS S.A.	60	PRIMEX	26
Belgique			
GB (*)	26	PROVENCIA (*)	47
MESTDAGH (*)	24	S2P	60
Brésil			
AGROPECUARIA LABRUNIER	93	SC LATOUR (*)	57
AGROPECUARIA VALE DAS UVAS	93	SDDB (*)	45
CARREFOUR ADM. DE CARTOES DE CREDITO	56	SUPERMARCHÉ DU BASSIN (*)	47
FAZENDA SAO MARCELO	93	Grande-Bretagne	
Espagne			
FEVEISA (*)	32	COSTCO UK	20
FINACONSA (*)	65	Grèce	
FINANCIERA PRYCA	44	HYPERMARINOPOULOS (*)	34
INTERING	34	NIKI (*)	19
France			
ALTIS (*)	47	Italie	
BLADIS	33	CEDIS (*)	31
CARMA	50	CONTINENTE DISTRIBUZIONE (*)	29
CARREFOUR VACANCES	100	MOCCHI (*)	31
DÉFENSE ORLÉANAISE	50	GIRI (*)	31
DISTRIMAG (*)	47	DIA DISTRIBUZIONE (*)	31
FECAMPOISE (*)	47	LOMBARDINI REZZATO (*)	8
GMB (Groupe CORA)	42	PIANETA COSPEA (*)	15
HYPARLO (*)	19	IPER PESCARA (*)	15
HYPERS DE LA VÉZÈRE (*)	47	GRUPPO GS (*)	31
HYPERS DES 2 MERS (*)	47	GS (*)	31
Pologne			
Portugal			
Taiwan			
		GEANT POLSKA (*)	47
		MODELO CONTINENTE SGPS (*)	21
		CARREFOUR FINANCE CONSULTING	50

(*) Société nouvellement consolidée





Rapport de certification des comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 avril 1997, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour, établis en francs français, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont présentés aux pages 9 à 24 du rapport annuel.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat, des variations de la situation nette et des ressources et emplois de fonds de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 23 février 2000
Les Commissaires aux Comptes :

KPMG AUDIT

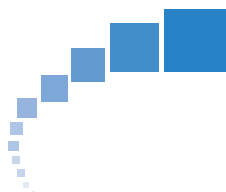
représenté par
Jean-Luc Decornoy

BARBIER, FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN

représenté par
Patrick Malvoisin







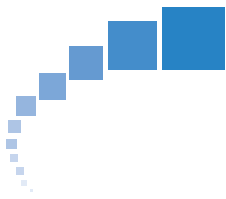
Données financières et ratios consolidés

(en millions de francs)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Résultats										Pro forma
Ventes TTC	90 398	113 211	131 860	139 361	154 308	164 323	175 644	191 365	204 523	384 053
Ventes hors taxes	75 848	100 377	117 139	124 504	136 299	144 612	154 905	169 269	179 789	340 757
EBITDA	3 055	3 628	5 039	5 703	6 664	7 531	8 818	10 296	11 815	21 173
EBIT	1 786	1 629	2 333	2 772	3 328	3 933	4 798	5 807	6 760	11 798
Taux d'impôts groupe	31,2 %	23,6 %	25,1 %	28,4 %	26,0 %	30,0 %	29,4 %	31,8 %	33,2 %	34,0 %
Résultat net courant PDG	1 352	1 225	1 339	1 665	2 157	2 690	3 239	3 743	4 040	5 999
Résultat net PDG	1 352	1 207	1 335	3 010	2 124	3 536	3 123	3 583	4 242	5 892
Situation financière										
Situation nette avant répartition	8 645	10 379	12 615	15 231	17 461	20 745	25 714	29 622	31 860	51 854
Total de l'actif	30 947	48 924	52 076	53 391	59 100	64 643	76 347	86 933	114 023	221 389
Dette (trésorerie) nettes	(4 536)	2 645	460	(2 769)	(4 825)	(4 206)	(3 024)	2 222	26 947	49 835
Ratios										
RN courant / CA (en %)	2,12	1,53	1,53	1,71	1,97	2,27	2,53	2,64	2,63	1,98
EBITDA / CA (en %)	4,03	3,61	4,30	4,58	4,89	5,21	5,69	6,08	6,57	6,21
EBIT / CA (en %)	2,35	1,62	1,99	2,23	2,44	2,72	3,10	3,43	3,76	3,46
RN courant PDG / Situation nette PDG ⁽¹⁾	19,7	14,7	16,2	14	16,7	17,4	17	17,22	15,75	14,22
RN courant / Actif	5,2	3,13	3,43	3,98	4,54	5,09	5,14	5,14	4,14	3,05
Actif / Situation nette ⁽¹⁾	3,8	4,95	4,34	3,68	3,58	3,3	3,14	3,09	3,76	4,48
CA HT / Actif	2,45	2,05	2,25	2,33	2,31	2,24	2,03	1,95	1,58	1,54
Dette (trésorerie nette) / Situation nette ⁽¹⁾	(55,68)	26,80	3,83	(19,04)	(29,2)	(21,5)	(12,42)	7,91	88,9	100,8
Rotation des stocks (jours d'achat)	27	30	31	30	31	33	35	41	41	39
Données par action ⁽²⁾										
Nombre de titres pondéré (en millions)	230,1	230,4	230,6	230,6	230,8	230,8	230,8	230,9	231,2	251,9
Cours plus haut	105	131	157	243	257	334	383	735	723	1 267
Cours plus bas	83	86	111	125	190	227	221	467	471	606
Résultat net courant PDG / action ⁽³⁾	5,87	5,32	5,81	7,22	9,35	11,66	14,04	16,21	17,47	23,82
Dividende / action	1,81	1,81	1,95	2,33	2,89	3,56	4,33	5,00	5,36	5,38

(1) Après répartition du résultat.

(2) De 1990 à 1998, le résultat par action présenté est le résultat par action non dilué, très peu différent du résultat par action dilué. Les résultats par action ont été ajustés pour tenir compte de l'attribution d'une action gratuite pour une ancienne en mai 1991 et mai 1994, une action gratuite pour 2 anciennes en mai 1996. En 1999, le résultat par action pro forma tient compte de la division du nominal par 6 en mai 1999 et de la dilution théorique issue de l'exercice des bons de souscription et obligations convertibles en actions Carrefour.

(3) Le résultat net courant part du groupe par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de l'année.



Statistiques commerciales

Parc consolidé*

NOMBRE D'HYPERMARCHÉS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France	74	133	118	114	114	117	117	117	117	179
Espagne	29	34	40	43	46	50	53	56	58	112
Portugal			2	2	2	2	2	3	4	5
Italie				1	6	5	6	6	6	6
Turquie				1	1	1	1	2	2	5
Pologne								1	3	7
République Tchèque									1	3
Grèce										4
Europe	29	34	42	47	55	58	62	68	74	142
Argentine	4	4	6	7	9	12	15	18	21	22
Brésil	22	24	28	29	33	38	44	49	59	69
Mexique					2	7	13	17	19	17
Chili									1	2
Colombie									1	2
État-Unis	1	1	2							
Amériques	27	29	36	36	44	57	72	84	101	112
Taiwan	1	4	5	7	8	10	13	17	21	23
Malaisie					1	1	2	3	5	6
Chine (**)						2	3	7	14	21
Corée							3	3	6	12
Indonésie									1	5
Singapour								1	1	1
Hong-Kong							1	2	4	4
Thaïlande							2	6	7	9
Asie	1	4	5	7	9	13	24	39	59	81
Total	131	200	201	204	222	245	275	308	351	514

NOMBRE DE SUPERMARCHÉS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France									398	526
Espagne										180
Pologne										6
Europe										186
Brésil										83
Amériques										83
Total									398	795

NOMBRE DE MAGASINS HARD DISCOUNT

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France	209	278	367	432	481	465	356	367	384	418
Espagne										1 532
Grande-Bretagne				6	15					142
Grèce										
Italie			2	5	24	48				273
Portugal										9
Turquie										
Europe			2	11	39	48				1 956
Argentine										106
Amériques										106
Total	209	278	369	443	520	513	356	367	384	2 480

AUTRES FORMATS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Picard Surgelés					233	258	288	321	357	457
Autres										195

SURFACE DE VENTE TOTALE (MILLIERS DE M²)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (m ²)	1 210	1 695	1 837	1 920	2 129	2 378	2 727	3 075	3 489	4 580
Supermarchés (m ²)										1 195
Hard discount (m ²)									232	794

VENTES ANNUELLES PAR M²

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (MF)	62,7	63,1	63,8	64,2	64,3	60,8	56,8	52,0	48,6	48,6

VENTES ANNUELLES PAR MAGASIN

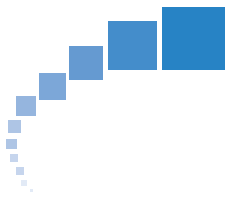
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (MF)	561,0	535,0	582,0	585,0	580,0	526,0	563,0	519,0	483,0	435,9

NOMBRE ANNUEL DE PASSAGES EN CAISSE (M)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (M)	324	414	496	541	603	653	677	733	818	974

(*) Pour les magasins inclus dans la consolidation, hors Portugal en 1991

(**) Le magasin de Beijing n'est pas exploité directement par une filiale du Groupe



Statistiques commerciales

Parc sous enseignes*

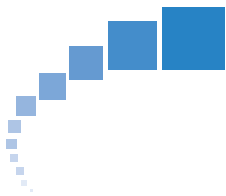
CHIFFRE D'AFFAIRES TTC COMMERCIAL	1999/1998	HYPERMARCHÉS 61,0 % DU CA TOTAL	1999/1998	SUPERMARCHÉS 23,3 % DU CA TOTAL
508 716 MF	+ 9 %	681 magasins 310 778 MF	+6%	2 259 magasins 118 639 MF
FRANCE 277 385 MF 54.5% du CA total	+ 3 %	227 magasins 155 861MF Surface de vente = 1 760 890 m ² CATTTC/m ² = 88 512 F		1 078 magasins 78 622 MF Surface de vente = 1 523 679 m ² CATTTC/m ² = 51 600 F
EUROPE 167 512 MF 32.9% du CA total	+ 27 %	260 magasins 94 226 MF Surface de vente = 2 201 524 m ² CATTTC/m ² = 42 800 F		1 098 magasins 37 504 MF Surface de vente = 1 307 438 m ² CATTTC/m ² = 28 685 F
AMÉRIQUES 44 027 MF 8,7 % du CA total	- 17 %	112 magasins 40 898 MF Surface de vente = 918 731 m ² CATTTC/m ² = 44 516 F		83 magasins 2 513 MF Surface de vente = 135 498 m ² CATTTC/m ² = 18 546 F
ASIE 19 793 MF 3,9 % du CA total	+ 57 %	82 magasins 19 793 MF Surface de vente = 663 045 m ² CATTTC/m ² = 29 851 F		

*Le parc sous enseignes regroupe l'ensemble des magasins intégrés par Carrefour ainsi que les magasins des partenaires ou franchisés (y compris GB en Belgique, GS en Italie, Modelo Continente au Portugal et Marinopoulos en Grèce).



1999/1998	HARD DISCOUNT 5,6 % DU CA TOTAL	1999/1998	AUTRES 10,1 % DU CA TOTAL	1999/1998
+ 16 %	3 124 magasins 28 334 MF	+ 15 %	2 921 établissements 50 965 MF	+ 6 %
	418 magasins 9 096 MF Surface de vente = 259 165 m ² CATTTC/m ² = 35 097 F		2 243 établissements 33 806 MF	
	2 600 magasins 18 623 MF Surface de vente = 613 450 m ² CATTTC/m ² = 30 358 F		678 établissements 17 159 MF	
	106 magasins 615 MF Surface de vente = 35 377 m ² CATTTC/m ² = 17 384 F			





Rapport de gestion de Carrefour S.A.

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice ainsi que la ratification de deux Administrateurs.

Nous vous proposerons en outre :

- de vous prononcer sur la fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière ;
- de modifier l'article 15 des statuts relatif à la limite d'âge des Administrateurs ;
- de reconduire et consentir diverses autorisations, afin de permettre à votre Conseil de prendre sans délai, le moment venu, les mesures les plus appropriées concernant le financement des investissements envisagés dans l'intérêt de la Société et, parallèlement, de l'autoriser également à créer ou à émettre tous titres de créances ;
- d'autoriser votre Conseil à développer l'actionnariat salarié.

I - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La société Carrefour assume un rôle de holding, gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 708 millions de francs et correspondent essentiellement aux refacturations intra-groupe. Le résultat financier passe de 496 millions de francs en 1998 à 581 millions de francs en 1999.

Le résultat s'établit à 1 063 millions de francs.

II - PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 1999, Carrefour a acquis des titres de participations et souscrit à des augmentations de capital de filiales pour 119 688 millions de francs, dont :

Promodès	109 472 millions de francs
La Poincarienne	9 839 millions de francs
Comptoirs Modernes	351 millions de francs
Carrefour Asia	16 millions de francs
Carrefour South East Asia	8 millions de francs
Carrefour Americas	2 millions de francs

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

(en francs)

Bénéfice de l'exercice	1 062 714 797,02
Réserve légale	(53 135 740,00)
Autres réserves	0
Reste	1 009 579 057,02
Report à nouveau de l'année précédente	1 178 228 704,73
Bénéfice distribuable à la disposition de l'assemblée générale	2 187 807 761,75
Dividende (0,90 euros x 348 874 476 actions)	(2 059 619 891,88)
Report à nouveau	128 187 869,87

Chaque action recevrait ainsi un dividende de 0.90 euros. Le revenu global par action serait de 1.35 euros, dont 0.45 euros déjà payés au Trésor.

En application de la loi, nous rappelons que le revenu global distribué à chaque action, au titre des cinq exercices précédents, a été le suivant :

Exercice	Revenu Global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1995	48,00	32,00	16,00
1996 (ajusté)*	32,00	21,33	10,67
1997	39,00	26,00	13,00
1998	45,00	30,00	15,00
1999 (ajusté) *	48,21	32,14	16,07
	7,35 €	4,90 €	2,45 €
2000 (proposition)	8,85	5,90	2,95
(environ)	1.35 €	0.90 €	0.45 €

* En 1996, attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.

En 1999, une action ancienne contre 6 actions nouvelles

Le dividende de l'exercice 1999 sera mis en paiement à compter du 10 avril 2000.

IV - PARTICIPATION DES SALARIÉS DU GROUPE A L'ACTIONNARIAT

Options de souscription d'actions Carrefour

Carrefour associe pleinement les cadres et les dirigeants du Groupe à son développement en leur offrant des options d'achat d'actions de la société dont l'émission est réalisée conformément aux dispositions des articles 208-1 à 208-8 de la loi du 24 juillet 1966 et dans le cadre des autorisations conférées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre de cette politique de motivation du personnel, deux plans d'options de souscription d'actions ont été mis en oeuvre par la société au cours de l'exercice 1999, portant, respectivement, sur un total de 1 163 150 actions au prix unitaire de Euro 143,73 et 71.170 actions au prix unitaire de Euro 170,56. Ces options ont été attribuées à 294 bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 1999, 4 800 actions ont été acquises par les bénéficiaires de plans et 66 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription d'actions.

Options d'attribution d'actions Carrefour

Au cours de l'exercice 1999, 1 588 930 actions ont été acquises par les bénéficiaires des plans d'options d'achat d'actions en vigueur.

Acquisitions d'actions Carrefour

En 1999, Carrefour n'a procédé à aucun achat de ses propres actions, que ce soit dans le cadre de la régularisation des cours ou celui de plans de stock options.



Les salariés du groupe par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placements d'entreprises, détiennent 1.50% du capital et 2.68% des droits de vote.

V - INFORMATIONS VISÉES A L'ARTICLE 356-3 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Nous vous avisons qu'à la clôture de l'exercice 1999, la société Paroma – société ayant son siège à Mondeville (14120) ZI - Route de Paris – détenait plus du vingtième des droits de vote.

VI – FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ PROMODÈS

Nous soumettons à votre approbation la question de la fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière. Les modalités et caractéristiques de cette opérations sont décrites dans le document E visé par la COB le 29 février 2000.

La présente opération de fusion est la poursuite logique du rapprochement entre les groupes de sociétés contrôlées par les sociétés CARREFOUR et PROMODES, concrétisé par l'offre publique amicale d'échange réalisée par CARREFOUR en octobre 1999 sur les titres émis par PROMODES, qui a permis à la première de détenir plus de 95 % du capital de la seconde.

L'évaluation et la rémunération des apports de la société PROMODES ont été déterminées sur la base des comptes de chacune des sociétés PROMODÈS et CARREFOUR qui seront soumis à l'approbation des assemblées générales de leurs actionnaires préalablement à la réalisation de la présente opération de fusion, et également à partir de la parité retenue lors de l'offre publique d'échange.

Les parties sont donc convenues que les actifs et passifs de la société PROMODÈS seraient transférés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 1999, en sorte que la valeur nette des apports s'élève à **5.691.791.919,90 F**.

La parité retenue s'établit à 6 actions CARREFOUR émises en échange d'une action PROMODES, soit sur les mêmes bases que l'offre publique d'échange.

Pour les certificats d'investissement, la parité ressort à 5 actions CARREFOUR en échange d'un certificat d'investissement PROMODES et, pour les certificats de droits de vote, à une action CARREFOUR en échange d'un certificat de droit de vote PROMODES.

Ce rapport d'échange sera bien entendu retenu pour déterminer le nouveau taux de conversion des obligations convertibles ainsi que la nouvelle parité de souscription des bons de souscription.

VII - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil ayant été amené à procéder à des nominations à titre provisoire depuis l'Assemblée du 1^{er} octobre, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier lesdites nominations.

Par ailleurs, nous vous proposons de ramener la limite d'âge pour exercer les fonctions d'Administrateur aux dispositions légales.

Si vous approuvez cette proposition, il vous appartiendra de modifier corrélativement l'article 15 des statuts.

VIII - RENOUELEMENT D'AUTORISATIONS

En vue de saisir toute circonstance favorable aux intérêts de votre Société, nous estimons souhaitable que votre Conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de prendre sans délai, le moment venu, les mesures les plus appropriées concernant le financement d'investissements de caractère stratégique.

La durée de validité des différentes autorisations a été prévue en fonction des maximums légaux.

Le montant nominal des augmentations de capital directes ou différées sera plafonné à Euro 1.000.000.000.

Les émissions de valeurs mobilières pour lesquelles nous vous demandons votre autorisation pourront être réalisées soit en réservant le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de titres de la Société, soit en supprimant celui-ci dans la mesure où l'émission dans le public permettra à votre Société d'élargir la diffusion de ses titres en faisant appel à de nouveaux souscripteurs nationaux et internationaux.

Ces opérations pourront avoir lieu tant en France qu'à l'étranger et, éventuellement, exclusivement sur le marché international en cas de suppression du droit préférentiel de souscription.

Dans tous les cas, la somme revenant ou pouvant revenir à la Société à l'occasion de l'émission directe ou différée d'actions sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action cotés à la Bourse de Paris, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse qui précèdent le jour du début de l'émission, cette moyenne pouvant être corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

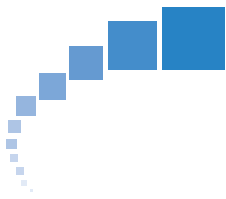
Enfin, nous vous demandons, à toutes fins utiles, d'habiliter votre Conseil à faire usage d'une ou de plusieurs des autorisations sus visées dans le cadre des dispositions de l'article 180-IV de la loi du 24 juillet 1966.

De plus, nous vous demanderons d'autoriser votre Conseil à augmenter le capital au profit des seuls salariés du Groupe de manière à favoriser le développement de l'épargne salariale.

IX - ÉVOLUTION RÉCENTE

Les perspectives des premiers mois de l'année en cours sont évoquées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Le Conseil d'Administration



Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre

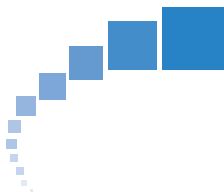
ACTIF (en millions de francs)	Notes	1999			1998	1997
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		881	11	870	348	55
Immobilisations corporelles						
Terrains		10	0	10	0	0
Constructions		0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		36	11	25	22	7
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées		159 481	1 058	158 423	39 865	16 769
Prêts et autres immobilisations financières		1		1	3	3
Actif immobilisé	2	160 409	1 080	159 329	40 238	16 834
Créances		2 384		2 384	1 889	624
Valeurs mobilières de placement	4	4 507		4 507	1 282	1 224
Disponibilités	4	511		511	487	411
Comptes de régularisation		277		277	314	149
Actif circulant	3	7 679	0	7 679	3 972	2 408
Total actif		168 088	1 080	167 008	44 210	19 242

PASSIF

(en millions de francs)

	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		1999	1998	1997	1999	1998	1997
Capital social	5	5 617	3 884	3 848	5 617	3 884	3 848
Primes d'émission et de fusion		109 749	2 069	2	109 749	2 069	2
Écart de réévaluation							
Réserve légale		385	385	194	438	385	385
Autres réserves		1 286	1 224	315	1 286	1 224	1 224
Report à nouveau		1 178	1 802	0	128	1 164	1 784
Résultat de l'exercice		1 063	611	4 038	Affecté	Affecté	Affecté
Provisions réglementées	6	24	6	3	24	6	3
Capitaux propres		119 302	9 981	8 400	117 242	8 732	7 246
Provisions pour risques et charges	6	346	483	520	346	483	520
Dettes financières							
Emprunts obligataires		20 822	4 241	1 946	20 822	4 241	1 946
Emprunts auprès des établissements de crédits		15 099	22 282	4 500	15 099	22 282	4 500
Emprunts et dettes financières divers							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		237	41	27	237	41	27
Dettes fiscales et sociales		46	31	31	46	31	31
Autres dettes d'exploitation		10	15	16	10	15	16
Dettes diverses							
Autres dettes diverses		11 140	7 131	3 793	13 200	8 380	4 947
Comptes de régularisation		6	5	9	6	5	9
Dettes	7	47 360	33 746	10 322	49 420	34 995	11 476
Total passif		167 008	44 210	19 242	167 008	44 210	19 242





Compte de résultat

CHARGES (en millions de francs)	1999	1998	1997
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	673	350	160
Impôts, taxes et versements assimilés	45	46	21
Salaires et traitements	110	127	96
Charges sociales	77	63	46
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	15	6	2
Dotations aux provisions sur actifs circulants			
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	8	12
Autres charges	2	2	1
Total	922	602	338
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5	87	103
Intérêts et charges assimilés	2 231	781	567
Total	2 236	868	670
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion	39	6	6
Sur opération en capital	1 138	140	1 867
Dotations aux amortissements et provisions	112	48	154
Total	1 289	194	2 027
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	2	3	2
Impôts sur les bénéfices	(698)	(326)	(96)
Total des charges	3 751	1 341	2 941
Bénéfice	1 063	611	4 038
Total	4 814	1 952	6 979
PRODUITS (en millions de francs)	1999	1998	1997
Produits d'exploitation			
Reprises sur amortissements et transferts de charges	2	0	0
Autres produits	706	347	308
Total	708	347	308
Produits financiers			
De participations	1 613	1 013	2 100
Autres intérêts et produits assimilés	731	141	233
Reprises sur provisions	91	106	50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	382	104	53
Total	2 817	1 364	2 436
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital	1 142	160	4 083
Reprises sur provisions	147	81	152
Total	1 289	241	4 235
Total des produits	4 814	1 952	6 979
Total	4 814	1 952	6 979

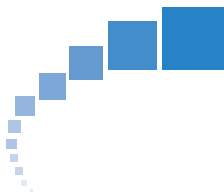
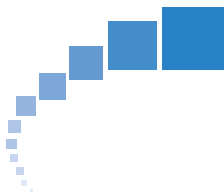


Tableau de trésorerie

(en millions de francs)	1999	1998	1997
Résultat net	1 063	611	4 038
Dotation aux amortissements	15	6	2
Variation de provisions pour risques et charges	(137)	(37)	102
Moins (plus) values sur cessions d'immobilisations	1	(21)	(2 216)
Autres variations	(3)	(6)	(36)
Trésorerie brute issue des opérations	939	553	1 890
Variation des autres créances et dettes	(731)	(415)	(134)
Autres mouvements	(3)	1	2
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	205	139	1 758
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(538)	(314)	(58)
Acquisitions de titres de participation	(119 688)	(23 231)	(227)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11	0	0
Cessions de titres de participations	1 125	160	58
Financement de titres par augmentation de capital	107 680	2066	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(11 410)	(21 319)	(227)
Augmentation de capital	1 732	37	1
Dividendes versés	(1 235)	(1 136)	(979)
Augmentation nette de l'endettement	9 028	20 035	1 010
Variation des créances et dettes intra-groupe	4 929	2 376	(1 162)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	14 454	21 312	(1 130)
Variation nette de la trésorerie	3 249	132	401
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 755	1 623	1 222
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 004	1 755	1 623
Variation nette de la trésorerie au bilan	3 249	132	401



Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1

Principes comptables

Les comptes annuels ont été présentés selon les dispositions de la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983 et le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

	Durée moyenne
• Constructions :	
- Bâtiments	20 ans
- Sols	10 ans
- Parkings	6 ans 2/3
- Agencements et aménagements des constructions	8 ans
• Autres	4 à 10 ans

Participations et créances rattachées

Leurs valeurs brutes sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments sont dépréciés lorsqu'en tenant compte de prévisions réalistes d'exploitation, il existe un risque que la quote-part de l'actif net détenue par Carrefour reste inférieure au coût d'achat.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation".

Indemnités de départ à la retraite

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

Impôt sur les bénéfices

Carrefour SA est la société tête du groupe du périmètre d'intégration fiscale définie dans la Note 11.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt utilisées par Carrefour visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des Swaps de taux, des Collars et des "Future Rate Agreements" (FRA), ainsi que des achats et ventes à terme de devises.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Dans le cas d'opérations non adossées à des transactions certaines, les pertes latentes lors de l'arrêt des comptes sont provisionnées.

Les instruments utilisés au 31 décembre sont présentés en Note 8.



NOTE 2

Actif immobilisé

(en millions de francs)		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Immobilisations brutes					
Au 1 ^{er} janvier		350	32	40 929	41 311
Acquisitions		536	28	119 693	120 257
Sortie de l'actif		(5)	(14)	(1 140)	(1 159)
Total au 31 décembre	A	881	46	159 482	160 409
Amortissements et provisions					
Au 1 ^{er} janvier		2	10	1 061	1 073
Dotations de l'exercice		10	5	5	20
Diminutions sur sorties de l'actif		(1)	(4)	(8)	(13)
Total au 31 décembre	B	11	11	1 058	1 080
Total net	A - B	870	35	158 424	159 329

(en millions de francs)

Entreprises liées (sociétés consolidées par intégration globale)	
Immobilisations financières	157 435
Dettes financières	0
Créances	1 895
Dettes	11 001
Charges financières	577
Produits financiers	392

NOTE 3

Actif circulant

État des échéances des créances (en millions de francs)	Montant brut	Moins d'un an
Créances de l'actif circulant	2 384	2 384
Charges constatées d'avance	277	277
	2 661	2 661

NOTE 5

Capitaux propres

Capital social

Le capital social est constitué par 342 502 350 actions d'une valeur nominale de 16,40 francs (2,5 €).

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1999

Actionnaires	Actions Nombre	% capital	Droits de vote Nombre	% droits de vote
Groupe Familial Halley (*)	40 051 906	11,69 %	40 051 906	10,54 %
Familles Badin / Defforey / Fournier	19 386 746	5,66 %	37 138 066	9,77 %
Groupe March	11 698 020	3,42 %	18 241 566	4,80 %
Pacte d'actionnaires	71 136 672	20,77 %	95 431 538	25,11 %
Salariés du Groupe par l'intermédiaire des F.C.P.	5 142 183	1,50 %	10 194 079	2,68 %
Autodétention (directement) par Carrefour S.A.	1 564 568	0,46 %	0	0,00 %
Autodétention (indirectement) par Carrefour S.A.	5 458 269	1,59 %	0	0,00 %
Autres	259 200 658	75,68 %	274 462 515	72,21 %
Total	342 502 350	100,00 %	380 088 132	100,00 %

(*) Membres fondateurs du Groupe et leurs holdings contrôlées.

Les membres des organes d'administration signataires du pacte détiennent directement, respectivement 2,36 % et 3,11 % du nombre total des titres et droits de vote détenus par celui-ci.

Droits de vote : 220 650 actions sont démembrées en usufruit (détenu par un membre du pacte) et nue-propiété (détenue par un tiers) ; les chiffres présentés valent donc pour les seules assemblées générales ordinaires.

En assemblée générale extraordinaire, les droits de vote sont exercés par le nu-propiétaire des titres. Le nombre total de droits de vote des membres du pacte en assemblée générale extraordinaire est donc de 95 210 888 droits de votes, soit 25,05 %.

Au 31 décembre 1999, à la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement 1 % au plus du capital et des droits de vote.

NOTE 4

Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend :

- des actions Carrefour pour 757 millions de francs, acquises soit dans le cadre de la régularisation de cours, soit dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions non levées au 31 décembre 1999. La plus-value latente sur ces titres s'élève à 59 millions de francs.

- des obligations convertibles en actions pour 3 750 millions de francs.

Disponibilité

Ce poste comprend :

- des dépôts à terme pour 496 millions de francs.

- d'autres éléments pour 15 millions de francs.



Lors du dernier relevé TPI effectué au mois d'octobre 1999, le nombre d'actionnaires répertoriés s'élevait à 220 000 porteurs. Le sort des holdings familiales qui ne détiennent que des titres Carrefour et de la trésorerie n'est pas encore définitivement arrêté.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1998

Actionnaires	% capital	Droits de vote
Groupe March	5,21 %	6,68 %
FCPE salariés	2,32 %	3,78 %
Autodétention	1,35 %	0,00 %
Public	91,12 %	89,54 %
Total	100,00 %	100,00 %

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1997

Actionnaires	% capital	Droits de vote
Société de Noyange	18,57 %	28,82 %
Groupe March	5,14 %	7,16 %
FCPE salariés	2,40 %	3,01 %
Autodétention	1,81 %	0,00 %
Public	72,08 %	61,01 %
Total	100,00 %	100,00 %

Droits de vote double (article 25 des statuts)

Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire.

Évolution de la répartition du capital durant les trois dernières années

Suite à l'Offre Publique d'Echange Carrefour-Promodès, le groupe familial HALLEY, se retrouve détenteur de 11.69 % du capital.

Seuils statutaires (AG du 9/11/98)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote qui y sont attachés, toute personne, physique ou morale, qui, seule ou indirectement au sens de l'article 356-1-2 de la loi du 24 juillet 1966 ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article 356-1-3 de la loi du 24 juillet 1966, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à un pour cent (1 %) des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert, du nombre de titres qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A l'appui de cette information, l'actionnaire doit communiquer à la société toutes pièces utiles justifiant du franchissement de chaque seuil de 1 %.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés à compter de ladite assemblée et pour toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Existence de Pactes

Le groupe familial HALLEY, les familles BADIN - DEFFOREY - FOURNIER, le groupe March, ont signé un pacte prévoyant un droit de préemption sur tout ou partie des titres Carrefour détenus et portant sur un maximum de 20.77 % du capital et 25.11 % des droits de vote ainsi qu'un engagement de concertation avant les assemblées générales ou en cas d'annonce d'une offre publique initiée sur les titres de la société. Le pacte publié le 9 mars 1999 a été révoqué du fait de la signature du pacte sus visé.

Participation de l'émetteur à un groupe d'entreprises

L'émetteur ne participe pas à un groupe d'entreprises. Par ailleurs, l'émetteur ne subit aucune dépendance à l'égard de brevet et licences ou de contrats quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle...).

Plans d'options (en francs)

Date de la délibération	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Nombre d'actions pouvant être acquises (3)	824 670	326 250	627 750	1 133 280	180 000	1 233 000	1 163 150	71 170
Dont dirigeants (1)(3)	336 420	326 250	234 000	819 480	180 000	433 800	829 200	0
Début	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Fin	02/04/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	01/07/05	30/09/06	01/12/06
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajustés (2)(3) (depuis 1998 : plans de souscriptions)	236,10	287,60	379,43	547,91	575,13	614,11	942,81	1 118,80
Nombre d'actions acquises au 31.12.1999	694 350	290 250	360 000	257 380	0	4 800	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1999	130 320	36 000	267 750	875 900	180 000	1 228 200	1 163 150	71 170

(1) Personnes concernées : membres du Comité de Direction Générale (membres du Comex et Directeurs Généraux Pays et fonctionnels) représentant un total de 60 personnes au 31 décembre 1999.

(2) Ajustements compte tenu des attributions gratuites intervenues en 1994 (1 pour 1) et 1996 (1 pour 2).

(3) Le 17/02/1999, conversion du capital en euros (1 action = 15 euros), et le 03/05/1999, division des actions par réduction de 15 euros à 2,5 euros (soit 1 action ancienne = 6 actions nouvelles).



Autres titres donnant accès au Capital

A l'exception des options de souscriptions d'actions des plans du 2 juillet 1998, du 1^{er} octobre 1999 et du 02 décembre 1999, d'autres options ont été mises en circulation sur le 4^e trimestre 1999 :

Nature de l'option	Nombre
Bons de souscription d'actions avec faculté de rachat des bons	561 644
Obligations convertibles en actions	555 152

Suite au Conseil d'Administration du 23 février, il est envisagé de procéder à la distribution d'actions gratuites attribuées en proportion de une pour une. Par ailleurs, lors de l'assemblée du 30 mars, le Conseil sollicitera diverses autorisations en vue de procéder, si nécessaire, à l'augmentation du capital, l'une de ces autorisations visant plus

Marché du titre

(en francs)

Mois	Plus haut	Plus bas	Montant des transactions (en milliers)	Nombre de titres échangés dans le mois
1998				
Janvier	3 310	2 808	6 231 892,8	2 030 313
Février	3 680	3 221	6 562 425,0	1 886 544
Mars	3 749	3 482	8 110 110,6	2 239 814
Avril	3 885	3 280	11 433 930,0	3 247 730
Mai	3 729	3 350	4 898 516,7	1 393 066
Juin	3 915	3 460	7 333 389,3	1 979 294
Juillet	4 019	3 720	6 010 376,6	1 559 028
Août	3 790	3 190	6 305 027,5	1 790 230
Septembre	3 810	3 315	10 964 250,0	3 066 219
Octobre	3 990	3 250	9 292 828,6	2 527 734
Novembre	4 380	3 710	9 401 524,5	2 326 048
Décembre	4 249	3 952	8 349 436,4	2 047 859
1999 (1)				
Janvier	745,6	615,5	12 195 475,4	17 930 256
Février	712,2	605,6	11 956 241,4	18 140 100
Mars	780,6	693,7	10 834 754,3	15 003 612
Avril	826,5	780,6	12 254 765,5	15 287 022
Mai	839,0	797,6	7 311 669,1	8 925 823
Juin	934,7	814,7	10 097 362,9	11 889 496
Juillet	950,5	836,3	10 769 293,2	12 083 375
Août	1 010,2	800,3	13 550 557,9	15 813 896
Septembre	1 049,5	943,9	19 555 080,9	19 665 894
Octobre	1 154,5	965,6	15 539 909,7	15 152 184
Novembre	1 267,3	1 105,3	18 596 803,1	15 812 730
Décembre	1 201,1	1 083,0	15 855 326,1	13 920 346

Source : Trading Activity 1998 - SBF Bourse de Paris

Source : Bloomberg 1999 (Montant des transactions estimées)

(1) En 1999, 1 action ancienne donne droit à 6 actions nouvelles.

Proposition d'affectation du résultat

(les dividendes sont prescrits dans les conditions légales).

(en millions de francs)

Origine	Affectation
Report à nouveau	Dividendes
Dividendes sur actions propres	Réserve légale
Résultat de l'exercice	Report à nouveau
2 241	2 241

spécifiquement l'éventuel développement d'un actionnariat salarial.

Marché du titre

Place de cotation

Les actions sont cotées à la Bourse de Paris au Premier Marché - Règlement mensuel (code SICOVAM 12017).

Le titre Carrefour fait partie de l'indice français CAC 40 et de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

Autres places de cotation

Il n'existe pas de cotation sur une autre place que Paris, ni de titres non encore admis au Premier Marché. Eu égard au défaut d'antériorité et des faibles volumes échangés en bourse, les marchés des OCA et BSA Carrefour ne sont pas significatifs à ce jour.



NOTE 6

Provisions

(en millions de francs)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31 décembre
Provisions réglementées				
Provision pour investissement et amortissements dérogatoires	6	21	3	24
Provisions pour risques et charges	483	91	228	346
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations financières	1 061	5	8	1 058
Autres	0	0	0	0
Total	1 550	117	239	1 428
Analyse				
Exploitation	125	21	3	143
Financier	1 146	6	91	1 061
Exceptionnel	279	90	145	224
Total	1 550	117	239	1 428

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 119 millions de francs et figure en provisions pour risques et charges au 31 décembre 1999.

NOTE 7

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

Nature des dettes (en millions de francs)	Montant	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 726	84	3 642	
Emprunts obligataires	17 096	250	977	15 869
Emprunts auprès des établissements de crédits	15 099	4 327	9 032	1 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237	237		
Dettes fiscales et sociales	46	46		
Autres dettes d'exploitation	10	10		
Autres dettes diverses	11 140	11 140		
	47 354	16 094	13 651	17 609

Carrefour S.A. a procédé à l'émission, en 1999, d'un emprunt obligataire convertible, dont les principales caractéristiques sont :

- Nombre d'obligations émises	555 152
- Valeur nominale	1 000 euros
- Taux nominal	2,50 %
- Valeur de remboursement	1 000 euros
- Échéance	01/01/2004
- Rapport d'échange	1 obligation pour 6 actions

NOTE 8

Engagements financiers

(en millions de francs)

Engagements donnés

Avals, cautions et garanties	258
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	135

Engagements reçus

Facilités à options multiples	15 769
-------------------------------	--------

Instruments financiers (en millions de francs)	Montant	Moins de 1 an	Exigibilité de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps	31 384	4 549	25 485	1 350
Options de taux	40 500	15 395	25 105	0

NOTE 9

Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction

La rémunération globale du Comité Exécutif s'est élevée à 28 021 899 francs en 1999.

Le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration a été de 1 600 000 francs en 1999.



NOTE 10

Effectif

Effectif moyen

Cadres	33
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	3
	39

Les membres du personnel de Carrefour bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement. L'accord de participation s'adresse à tous les salariés dont l'ancienneté est, soit d'au moins trois mois de présence au cours de l'exercice dans la société, soit d'au moins six mois de présence au sein du groupe Carrefour.

L'accord d'intéressement bénéficie à l'ensemble des salariés des établissements l'ayant signé.

En ce qui concerne Carrefour S.A., les montants d'intéressement et de participation sont les suivants

(en francs)	1995	1996	1997	1998	1999
Intéressement payé et placé au titre de l'année N-1	742 314	659 630	0	1 001 711	1 223 846
Participation placée au titre de l'année N-1	1 082 000	1 479 662	939 342	2 273 435	2 957 028

NOTE 11

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Carrefour S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales Carrefour France, B-Investissements, SNE, Euromarché, Immobilière Carrefour, SND Participation,

Carrefour Marchandises Internationales, Vetter, Carfuel, Carrefour Europe, Erteco S.A., ED Le Maraîcher, ED SNC, Dauphinoise de participations, Forum Développement, Franvert, Carrefour Management, Tourangelle de participations, Carrefour Vacances, Services Automobiles Carrefour, Ivacar, Europarticipations.

(en millions de francs)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	367	604	971
Résultat exceptionnel	0	20	20
Participation des salariés	(2)	0	(2)
Économie d'impôt liée à l'intégration fiscale		74	74
Résultat comptable	365	698	1 063

NOTE 12

Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en millions de francs)	1999	1998	1997	1996	1995
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 617	3 884	3 848	3 846	2 564
Primes d'émission et de fusion	109 749	2 069	2	0	4
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	342 502 350	38 844 924	38 475 354	38 461 350	25 640 900
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation de salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	259	254	4 013	632	212
Impôt sur les bénéfices	698	326	96	244	271
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(2)	(3)	(2)	(1)	(1)
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	1 063	611	4 038	(293)	629
Résultat distribué	2 060 (2)	1 243	1 154	1 000	821
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions (3)	2,79	14,85	106,74	22,75	12,53
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation aux amortissements et provisions (3)	3,10	15,73	104,95	(7,62)	16,35
Dividende net attribué à chaque action	5,90 (2)	32,14	30,00	26,00	21,33
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (4)	39	64	47	44	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	110	127	96	73	54
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	77	63	46	33	23

(1) En 1996, attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.
En 1999, division par 6 du nominal.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(3) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions

(4) En 1999, transfert d'une partie des effectifs de Carrefour S.A. sur la société Carrefour Management.

NOTE 13

Filiales et participations

(en millions de francs)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales françaises	154 622	154 608	0	158	1 588
Filiales étrangères	33	33	0	100	1
Participations	4 789	3 744	25	0	22
	159 444	158 385	25	258	1 611

(en millions de francs) Société	Quote-part du capital détenu (en %)	Capitaux propres Résultat de l'exercice inclus	Dont bénéfiques ou (perte) du dernier exercice clos
B-Investissements	100	324	10
Carma	50	94	6
Carrefour France	100	10 463	1 635
Carrefour Marchandises Internationales	100	3	2
Carrefour Monaco	100	228	72
Comptoirs Modernes S.A.	88	4 211	180
Dauphinoise de Participations	100	10	NS
Erteco	100	168	138
Immobilière Carrefour	0,1	4 253	377
Picard Surgelés	79	877	158
La Poincarienne	100	9 839	NS
Promodes	95	5 692	1 536
Société Jougnoise de Participations	51	2 551	20
S2P	60	1 049	169
Trocadis	100	6 850	NS
Non significatif (NS)			
Total filiales françaises			
Carrefour Americas	100	NS	NS
Carrefour Asia	50	NS	NS
Carrefour South East Asia	100	NS	NS
Non significatif (NS)			
Total filiales étrangères			
Bibli et Ludo	25	NS	
Brepa	1	NS	
Carrefour Nederland BV	25	22 513	842
Défense Orléanaise	50	7	0
GMB	21	NC	NC
Presicarre	1	NS	NS
QCS	NC	NC	NC
Non significatif (NS)			
Total autres participations			
Total filiales et participations			

Chiffre d'affaires H.T.	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
	1 530	1 530			
	60	47			
73 801	7 614	7 614			1 324
	0,2	0,2			
710	1	1			
	16 947	16 947			149
	1	1			
	575	575		158	
	3	3			
3 010	1 004	1 004			38
	9 839	9 839			
	108 572	108 572			
	1 291	1 291			
	332	332			77
	6 850	6 850			
	3	2			
	154 622	154 608	0	158	1 588
	5	5			
	16	16			
	12	12			
	33	33	0	100	1
	2	0	1		
	351	351			8
	2 820	2 820			
	3	3			
NC	1 594	564			13
	2	2			1
NC	4	4			
	13	0	24		0
	4 789	3 744	25	0	22
	159 444	158 385	25	258	1 611

NOTE 14 - Renseignements complémentaires

Renseignements concernant l'activité

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat, son patrimoine, ou encore sur son groupe non pris en compte dans les états financiers de la société.

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Renseignements généraux sur l'émetteur

L'activité de la société mère est uniquement une activité de holding. Elle assure une assistance technique auprès de ses filiales. Elle n'assure aucune exploitation directe.

Tant au titre de cette assistance technique qu'au titre de l'exploitation de la marque, les filiales versent une redevance à la société mère.

Dénomination et siège social

Carrefour - 6, avenue Raymond-Poincaré - 75016 Paris

Forme juridique

Société anonyme de droit français régie par la loi du 24 juillet 1966 et les textes subséquents.

La société a été transformée en société à conseil d'administration à la suite de la décision de l'assemblée générale du 23 avril 1998.

Législation

Législation française.

Constitution et durée

La durée de la société, qui a pris cours le 11 juillet 1959, expirera le 10 juillet 2058, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, l'acquisition et l'exploitation, en France et à l'étranger, de magasins pour la vente de tous articles, produits, denrées ou marchandises et, accessoirement, la prestation, dans le cadre de ces magasins, de tous services susceptibles d'intéresser la clientèle;
- l'achat, la fabrication, la vente, la représentation, le conditionnement et l'emballage de ces produits, denrées et marchandises ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La société pourra agir, directement ou indirectement, et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte propre ou pour le compte de tiers et, soit seule, soit en participation, association, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Registre du Commerce et des Sociétés - Code APE

- RCS : 652 014 051 RCS Paris

- APE : 741 J

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social, dont l'adresse figure ci-dessus.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées générales (Statuts 21 à 27)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles dans le délai prescrit. L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires ou se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le conseil d'administration dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur. Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par une personne ayant qualité ou valablement déléguée à cet effet.

Le droit de participer aux assemblées pourra être subordonné : pour les titulaires d'actions nominatives à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par mandataire désigné par la société et, pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné par la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé. Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil d'administration, spécialement dans le cas d'augmentation de capital intervenant à la suite du paiement du dividende en actions, de la levée d'options de souscription ou de la conversion des valeurs mobilières en actions, l'assemblée générale extraordinaire sera seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutes les décisions autres que celles visées à l'alinéa précédent seront prises par l'assemblée générale ordinaire.

Sauf exception prévue par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du



siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Toutefois, s'il n'y a pas d'actions au porteur en circulation, la convocation pourra être faite par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire. Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France, suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le convoquant ; sauf exceptions légales, il n'y est porté que les propositions émanant soit du conseil d'administration, soit des commissaires aux comptes si ceux-ci ont pris l'initiative de la convocation, soit d'un ou plusieurs actionnaires dans les conditions et délais fixés par la loi. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'absence simultanée du président, l'assemblée est présidée par un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier ou par une personne choisie par l'assemblée. En cas de convocation par les commissaires ou par un mandataire désigné en justice, l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence établie dans les formes légales, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, mentionnant les actionnaires votant par correspondance et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire. Il est également conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. Les votes sont exprimés à mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Il est tenu compte, dans les conditions légales, des formulaires retournés par les actionnaires désirant faire usage du droit de vote par correspondance.

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quart au moins des

actions ayant le droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, l'assemblée réunie sur deuxième convocation peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion. L'assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi.

Organes de direction et d'administration

Conseil d'Administration

Il est composé de douze membres et se réunit au moins quatre fois par an. Les principaux mandats sociaux extérieurs au groupe Carrefour de ses membres sont les suivants :

Jacques BADIN ;

Daniel BERNARD - *Administrateur ALCATEL et DEXIA ;*
Christian BLANC - *Administrateur CAP GEMINI,*
CONSORTIUM DE REALISATION, GALERIES LAFAYETTE
et MIDDLE EAST AIRLINES ;

Hervé DEFFOREY ;

Thierry DEFFOREY - *Administrateur de CRISTALAKE,*
KLEINWORT BENSON FRANCE, MANUIA ;

Carlos MARCH - *Président BANCA MARCH et*
administrateur SOGECABLE ;

François HENROT - *Administrateur BP FRANCE et*
MONTUPET, membre du conseil de surveillance PINAULT-
PRINTEMPS-REDOUTE et SOCIETE FRANCAISE DE
FACTORING, associé gérant ROTHSCHILD & CIE Banque
et ROTHSCHILD & CIE, gérant ROTHSCHILD IFM ;

Paul-Louis HALLEY ;

Robert HALLEY ;

Alain BESSECHE ;

Joël SAVEUSE ;

Philippe FORIEL-DESTEZET - *Président - directeur général*
ADECCO SA et ECCO SA, administrateur VIVENDI et
SECURITAS AB, membre du conseil consultatif BANQUE
DE FRANCE ;

Jacques FOURNIER, censeur.

Il est créé, sur proposition de Daniel BERNARD, un Comité d'orientation stratégique composé de :

Paul-Louis HALLEY - *Président ;*

Daniel BERNARD - *Président de Carrefour ;*

Jacques BADIN - *Président du Comité d'audit ;*

Carlos MARCH - *Président du Comité des rémunérations ;*

Ce comité a pour objet de préparer les décisions les plus importantes pour l'avenir du Groupe, d'orienter les travaux préparatoires en vue d'organiser le séminaire annuel du conseil d'administration.

Il constitue la cellule de réflexion des présidents qui pourra conduire ses travaux avec l'aide d'invités choisis en fonction de leur domaine d'expertise et d'expérience, sans qu'il puisse se substituer au pouvoir de décision du conseil pour lequel il œuvre.

En outre :

Le Comité d'audit sera dorénavant composé de :
Jacque BADIN - *Président* ; Hervé DEFFOREY ; François HENROT ; Robert HALLEY.

Le Comité des rémunérations est composé de :
Carlos MARCH - *Président* ; Daniel BERNARD (sauf pour ce qui le concerne) ; Christian BLANC ; Thierry DEFFOREY ; Philippe FORIEL-DESTEZET.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Sur les bénéfices nets établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs ;
- les sommes que l'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter à tous comptes de réserve ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'assemblée générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Les actions intégralement amorties sont dites actions de jouissance.

L'assemblée générale des actionnaires peut aussi, dans les conditions fixées par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

Les comptes de réserve et d'amortissement ne produisent aucun intérêt, sauf décision contraire de l'assemblée annuelle

Renseignements de caractère général concernant le capital (voir également Note 5)

Montant du capital

Le capital social au 31 décembre 1999 s'élève à € 856 255 875 divisé en 342 502 350 actions de nominal de € 2.50 entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

La société n'a pas fait usage des autorisations qui lui avaient été consenties en vue de procéder au rachat ou à l'annulation de ses propres actions. A la suite de l'OPE initiée sur les titres de la société Promodès, la société a émis (autorisation de l'AG du 1^{er} octobre 1999) 109 427 940 actions, 555 152 OCA Carrefour et 561 655 BSAR.

Capital autorisé mais non émis

Les dates et nature des autorisations d'émission de capital sont :

- pour une augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 1 800 000 000 francs.
- pour une augmentation de capital par incorporation de réserves, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 6 000 000 000 francs.
- pour une augmentation de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles dont l'émission est autorisée à hauteur de 4 000 000 000 francs nominal, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 1 800 000 000 francs.

L'AGE du 23 avril 1998 a décidé que le montant maximal de 1 800 000 000 francs de l'augmentation de capital en numéraire qui pourra être réalisée par utilisation des autorisations ci-dessus mentionnées sera, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes ou assimilées, augmenté de façon à représenter, après l'incorporation, la même proportion du capital social qu'avant celle-ci.

Titres donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'est en circulation à l'exception des titres décrits à la Note 5.



Evolution du capital sur 5 ans

(en francs)

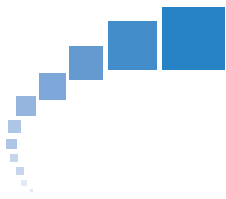
Date	Nature de l'opération	Opération			Après opération		
		Nombre	Capital	Prime	Nombre	Capital	Prime
05/05/94	Augmentation de capital par apport	12 813 516	1 281 351 600	0	25 627 032	2 562 703 200	0
31/12/94	Augmentation de capital par apport	13 868	1 386 800	3 653 525	25 640 900	2 564 090 000	3 653 525
02/05/96	Augmentation de capital par apport	12 820 450	1 282 045 000	0	38 461 350	3 846 135 000	0
09/12/97	Augmentation de capital par apport	14 004	1 400 400	1 992 769	38 475 354	3 847 535 400	1 992 769
09/11/98	Augmentation de capital par offre publique d'échange	369 570	36 957 000	2 066 483 939	38 844 924	3 884 492 400	2 068 476 708
17/02/99	Conversion du capital en euros (15 euros)		(62 402 428)	0	38 844 924	3 822 089 972	2 068 476 708
03/05/99	Division des actions (15 euros à 2,5 euros)		0	0	233 069 544	3 822 089 972	2 068 476 708
02/11/99	Augmentation de capital	109 427 940	1 794 500 581	107 677 212 860	342 497 484	5 616 590 553	109 745 689 568
31/12/99	Augmentation de capital par souscription	4 866	79 797	2 924 175	342 502 350	5 616 670 350	109 748 613 743

Évolution récente

À la suite de la décision de la Commission de Bruxelles autorisant le rapprochement Promodès Carrefour, celle-ci s'est engagée à céder la participation de 42% que détient Carrefour dans son concurrent Cora à un ou plusieurs concurrents indépendants dès que les procédures judiciaires en cours seront achevées.

Par ailleurs, en Espagne, les sociétés Pryca et Continente seront fusionnées le 13 mars, la parité de fusion qui sera soumise à l'approbation des assemblées générales d'actionnaires étant de 21 actions Pryca pour 16 actions Continente.





Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

Messieurs les Actionnaires de la Société Carrefour,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 avril 1997, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carrefour établis en francs tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 février 2000

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES - ARTHUR ANDERSEN
Représenté par
Patrick Malvoisin
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG AUDIT
Représenté par
Jean-Luc Decornoy
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1999

Messieurs les Actionnaires de la Société Carrefour,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

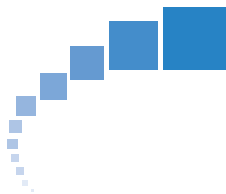
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 février 2000

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES - ARTHUR ANDERSEN
Représenté par
Patrick Malvoisin
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG AUDIT
Représenté par
Jean-Luc Decornoy
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex





Résolutions

ORDRE DU JOUR

- Rapports du conseil d'administration, des commissaires aux comptes et des commissaires à la fusion,
- Approbation des comptes de l'exercice 1999 ;
- Fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière ; en conséquence renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au profit des porteurs d'obligations convertibles et des porteurs de bons de souscription d'actions ; augmentation puis réduction du capital social ; modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Prélèvements sur les comptes de primes et de réserves ;
- Affectation du résultat ; fixation du dividende ;
- Ratification de la nomination de deux administrateurs ;
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'émettre des obligations, ainsi que des actions, des obligations convertibles en actions, des bons de souscription d'actions et des valeurs mobilières composées, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation au conseil d'administration de procéder à des émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société ;
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour,
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur de la société Carlux,
- Modification de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur ; modification corrélative de l'article 15 des statuts.

RÉSOLUTIONS

Première résolution

(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport présenté par le conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 1999, avec toutes les opérations qu'ils traduisent, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice de 1 062 714 797,02 francs (162 009 826 euros).

Elle donne au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1999.

Deuxième résolution

(Fusion avec la société Promodès)

L'assemblée générale, lecture entendue des rapports du conseil d'administration et des commissaires à la fusion, connaissance prise du projet de contrat de fusion établi suivant acte sous seings privés en date du 23 février 2000 et

réglant l'absorption par la société Carrefour de la société Promodès, anonyme au capital de 383 050 220 F dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) Z.I.-Route de Paris et identifiée sous le numéro 613 820 240 RCS Caen, cette dernière faisant apport de la totalité des éléments constituant son actif évalué à 30 315 803 478,40 F contre la prise en charge de son passif évalué à 24 624 011 558,61 F, en sorte que l'actif net apporté s'élève à 5 691 791 919,79 F, approuve ce projet et décide la fusion de la société avec la société Promodès et,

constatant que la société Carrefour détient 18 074 370 actions et 16 344 certificats d'investissement Promodès, décide de limiter l'augmentation de capital à la somme de 15 967 815 euros par la création, avec une prime globale de fusion de 210 805 532,16 francs, de 6 387 126 actions de la société de 2,5 nominal chacune, entièrement libérées et portant jouissance du 1er janvier 1999, à attribuer aux actionnaires, porteurs de certificats d'investissement et porteurs de certificats de droit de vote de la société Promodès autres que la société, à raison de :

- 6 actions Carrefour contre 1 action Promodès,
- 5 actions Carrefour contre 1 certificat d'investissement Promodès,
- et d'1 action Carrefour contre 1 certificat de droit de vote Promodès,

constate que cette opération fait ressortir un mali de fusion de 103 195 109 053,76 F qui sera inscrit à l'actif du bilan et amorti sur quarante ans.

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la réalisation de la fusion, la société Carrefour sera substituée à la société Promodès dans tous les droits et obligations de cette dernière et spécialement :

- dans les engagements afférents aux emprunts obligataires 3,50 % de juillet 1998 et aux émissions concomitantes de bons de souscription d'action et de certificat d'investissement,
- dans ceux résultant des emprunts en obligations 2,50 % de janvier 1999, convertibles en actions et en certificats d'investissement,
- et dans ceux résultant des options consenties à des dirigeants et salariés du groupe Promodès permettant l'achat d'actions de cette société.

Elle décide en conséquence que la réalisation de la fusion emportera renonciation des actionnaires de la société :

- au profit des porteurs de bons de souscription d'action et de certificat d'investissement Promodès, au droit préférentiel de souscription à 3 440 212 actions Carrefour de 2,5 € nominal,
- au profit des porteurs d'obligations convertibles en action et en certificat d'investissement Promodès autres que la société Carrefour, au droit préférentiel de souscription à 152 024 actions Carrefour de 2,5 € nominal.

L'assemblée générale, prenant acte de l'approbation donnée :



- par les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % octobre 1999 de la société Carrefour réunis en assemblée générale le 14 mars 2000, à la suppression de leur droit préférentiel de souscription aux actions Carrefour au profit des porteurs de bons de souscription et d'obligations convertibles Promodès,

- par les titulaires de certificats d'investissement Promodès réunis en assemblée spéciale le 30 mars 2000 et par les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote Promodès réunis en assemblée générale le 30 mars 2000, à la présente fusion,

constate qu'avec l'approbation de la présente résolution, la condition suspensive et les conditions de réalisation auxquelles la présente opération était subordonnée se trouvent réalisées, en sorte que la fusion de la société Carrefour avec la société Promodès est réalisée.

Considérant que la société Promodès était propriétaire de 15 000 de ses propres certificats de droit de vote, l'assemblée générale décide que les 15 000 actions Carrefour remises en échange de ces 15 000 certificats de droit de vote Promodès sont annulées et que le capital social est réduit en conséquence de 37 500 €.

Du fait de opérations objet de la présente résolution, le capital social est finalement augmenté de 15 930 315 €, en sorte que la rédaction de l'article 6 des statuts sera désormais la suivante :

"Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 872 186 190 euros Il est divisé en 348 874 476 actions de 2,5 euros nominal chacune. "

Troisième résolution

(Prélèvements sur comptes de primes et de réserves)

L'assemblée générale décide :

- de reconstituer dans les comptes de la société Carrefour le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant au passif de la société Promodès par prélèvement d'une somme de 210 805 532,16 F sur la prime de fusion qui se trouve soldée et à concurrence de 325 887 222,77 F sur le compte autres réserves qui se trouve ramené à 960 162 790,48 F.

- d'imputer le montant de 2 739 016,12 F correspondant à la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des 15 000 certificats de droits de vote de la société Promodès apportés par cette dernière et résultant, après échange contre 15 000 actions Carrefour, de leur annulation, sur le compte prime de fusion existant dans les comptes de la société, qui se trouve ramené à 801 293 802,88 F.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat - Fixation du dividende)

L'assemblée générale, approuvant les propositions présentées par le conseil d'administration dans le rapport de gestion, dote la réserve légale pour un montant de 53 135 740 F, fixe le dividende de l'exercice 1999 à 0,90 euro par action (hors avoir fiscal) pour chacune des actions composant le capital après la fusion avec la société Promodès, et décide l'affectation d'une somme de 128 187 869,87 F au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 10 avril 2000.

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs fiscaux correspondants ont été, par action, les suivants (en euros):

Exercice	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1996	5,94 €	3,96 €	1,98 €
1997	6,86 €	4,57 €	2,29 €
1998	7,35 €	4,90 €	2,45 €
1998 (ajusté)	1,225 €	0,816 €	0,408 €**
1999 (proposition)	1,35 €	0,90 €	0,45 €**

** Jusqu'en 1998, le dividende était calculé en francs ; la valeur nominale de l'action a été divisée par 6 en 1999*

*** La loi de Finances pour 2000 a prévu que, dans certains cas, l'avoir fiscal est égal à 40 % (et non 50 %) du dividende versé*

Cinquième résolution

(Ratification de la nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale ratifie la cooptation, par le conseil d'administration de Monsieur Alain BESSECHE en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Marthe BONTOUX, démissionnaire, et pour la durée restant à couvrir sur le mandat de cette dernière.

Sixième résolution

(Ratification de la nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale ratifie la cooptation, par le conseil d'administration de Monsieur Joël SAVEUSE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Luc VAN-DEVELDE, démissionnaire, et pour la durée restant à couvrir sur le mandat de ce dernier.

Septième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations)

L'assemblée générale, autorise le conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la création ou à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créances et notamment d'obligations ou de titres assimilés (notamment de titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée), jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximal en euros de 6 000 000 000, ou leur contre-valeur en devises étrangères ou autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement et de remboursement avec ou sans prime, qu'il jugera convenables. Le cas échéant, ces valeurs mobilières pourront donner droit par échange ou remboursement à des titres de portefeuille détenus par la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'émission de ces titres de créance et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques de ces titres qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé.



Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la présente décision.

Huitième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, sur ses seules délibérations :

- soit au moyen de l'émission d'actions à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières,

- soit au moyen de l'incorporation de sommes prélevées sur les réserves, primes d'émission, d'apport ou de fusion, ou sur les bénéfices ou toutes provisions disponibles et la création d'actions nouvelles ou l'élévation du nominal de celles existantes, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 d'euros,

soit par l'emploi simultané de ces divers procédés.

La souscription des actions nouvelles sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible.

Le solde des actions nouvelles qui ne seraient pas absorbées par l'exercice du droit de souscription tant irréductible que réductible sera réparti par le conseil d'administration qui pourra, en outre, décider de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital décidée.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Neuvième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en numéraire par appel public à l'épargne en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il jugera opportunes, d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises en cas d'utilisation de cette autorisation.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la bourse de PARIS pour les actions de la société, pendant une durée de dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte, le cas échéant, de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les actions par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera. Le délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission d'obligations convertibles à tout moment en actions de la société au gré des porteurs, ou à date fixe, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie;

- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter de la conversion des obligations sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises par conversion des obligations.

L'émission des obligations convertibles en actions sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil

d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des obligations convertibles utilisées, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des obligations convertibles et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à la conversion des obligations, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Onzième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations convertibles avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission d'obligations convertibles en actions de la société, à tout moment au gré des porteurs ou à date fixe, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la dixième résolution,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter de la conversion des obligations sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières :
 - aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
 - aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
 - et aux actions qui seront émises par conversion des obligations.

Le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés par référence à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des obligations, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les obligations par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et

Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des obligations convertibles et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à la conversion des obligations, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de deux ans.

Douzième résolution

(Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de bons, à titre gratuit ou onéreux, conférant à leurs titulaires, à tout moment ou à date fixe, le droit de souscrire des actions de la société,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises par exercice des bons :

L'émission des bons de souscription d'actions sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des bons de souscription d'actions, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des bons de souscription, y compris le cas échéant, une faculté de rachat de ces derniers en vue de les annuler, et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à l'exercice des bons, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Treizième résolution

(Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de bons, à titre gratuit ou onéreux, conférant à leurs titulaires, à tout moment ou à date fixe, le droit de souscrire des actions de la société,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières :
 - aux bons de souscription d'actions émis en vertu de la présente autorisation,
 - et aux actions qui seront émises par exercice des bons

Le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons devra être au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des bons de souscription, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les bons de souscription par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des des bons de souscription, y compris le cas échéant, une faculté de rachat de ces derniers en vue de les annuler, et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à l'exercice des bons, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée d'un an en ce qui concerne l'émission des bons de souscription d'actions et de cinq ans pour l'émission des actions souscrites par exercice des bons.

Quatorzième résolution

(Autorisation d'émettre des valeurs mobilières composées avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie :
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sous le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières;
- constate que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

L'émission des valeurs mobilières sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les valeurs mobilières ne pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, qui font l'objet des dixième et onzième résolutions; elles pourront cependant prendre la forme d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Quinzième résolution

(Autorisation d'émettre des valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription).

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie :

- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sous le plafond prévu sous la huitième résolution,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation:

et constate que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

Les valeurs mobilières ne pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, qui font l'objet des dixième et onzième résolutions; elles pourront cependant prendre la forme d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes.

La somme perçue ou susceptible d'être perçue par la société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les valeurs mobilières par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente

autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de deux ans.

Seizième résolution

(Autorisation au conseil d'administration d'utiliser en période d'OPA ou d'OPE les délégations dont il dispose)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les diverses délégations données au conseil d'administration par la présente assemblée sous ses huitième à quinzième résolutions, pourront dans les conditions légales alors en vigueur, être utilisées, en tout ou partie, par ledit conseil d'administration, en période d'offre publique d'achat ou d'échange, sur les valeurs mobilières émises par la société, pendant une période comprise entre la date de réunion de la présente assemblée et celle de la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la société.

Dix septième résolution

(Augmentations de capital - incidence d'une augmentation de capital par incorporation de réserves – annulation des autorisations précédentes)

L'assemblée générale décide que le montant maximal de 1 000 000 000 d'euros de l'augmentation de capital en numéraire qui pourra être réalisée par utilisation des autorisations objet des huitième à quinzième résolutions sera, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes ou assimilés, augmenté de façon à représenter, après l'incorporation, la même proportion du capital social qu'avant celle-ci.

L'assemblée générale constate que les autorisations données au conseil d'administration par la présente assemblée sous ses septième à quinzième résolutions annulent, pour leur montant non utilisé, les autorisations données lors de l'assemblée générale du 23 avril 1998 (15ème résolution) et de l'assemblée générale du 15 avril 1999 (4ème et 5ème résolutions).

Dix huitième résolution

(Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour)

L'assemblée générale,

lecture entendue du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des dispositions de l'article 186-3 de la loi du 24 juillet 1966 et des articles L.443-1 et suivants du code du travail,

autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 27 500 000 euros par l'émission d'actions à libérer en numéraire,

réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, adhérent à un plan d'épargne entreprise,

décide que le prix de souscription des actions nouvelles lors de chaque émission ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation de la date d'ouverture de la souscription,

constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés du groupe définis ci-dessus.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération dans la limite d'un délai de trois ans, déterminer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée.

Dix neuvième résolution

(Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur de la société Carlux)

L'assemblée générale,

lecture entendue la du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, d'un montant nominal maximal de 27 500 000 euros

par l'émission d'un nombre maximum de 11 000 000 actions nouvelles de 2,5 euros nominal chacune;

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les actions à émettre au profit de la société de droit luxembourgeois Carlux, en cours de constitution au titre du plan mondial d'actionariat salarié du Groupe Carrefour, et dont le capital sera détenu à 90 % par les salariés du groupe Carrefour et à 10 % par la société Carrefour,

décide que les actions seront émises à un prix identique à celui fixé par le conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation d'augmenter le capital social au profit des salariés du groupe en application de la résolution qui précède, ce prix ne pouvant être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation de la date d'ouverture de la souscription.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans à compter de la présente assemblée.

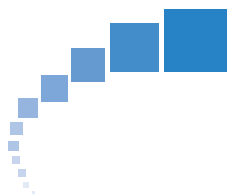
Vingtième résolution

(Modification de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale décide d'adopter la règle légale pour la détermination de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 15 I des statuts de la société est supprimé.

L'assemblée générale confirme expressément le mandat de tous les administrateurs actuellement en fonction au sein de la société.



Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

NOM ET FONCTION DES PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Carrefour. Elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. “

Daniel Bernard
Président du Conseil d’Administration

Nom et adresses des contrôleurs légaux

• Commissaires aux Comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres - Arthur Andersen
41, rue Ybry
Représenté par M. Patrick Malvoisin
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : AGO du 22/5/85
Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

KPMG - Audit
1, cours Valmy
Représenté par M. Jean-Luc Decornoy
92923 Paris-La Défense Cedex
Date du premier mandat : AGO du 5/9/68
Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

• Commissaires aux Comptes suppléants

Paul Hurtut
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : AGO du 22/4/91
Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

Alain Feuillet
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
Date du premier mandat : AGO du 22/5/85
Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

Attestation des responsables du contrôle des comptes

“Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession. Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1996 à 1999 ont fait l’objet d’un audit par nos soins. Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées”.

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN

Représenté par
Patrick Malvoisin

KPMG AUDIT

Représenté par
Jean-Luc Decornoy

Responsable de la communication financière

Vincent Barucq

Relations Actionnaires

CARREFOUR
6, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
Tél : 01 53 70 19 00



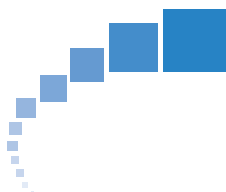


Tableau de correspondance

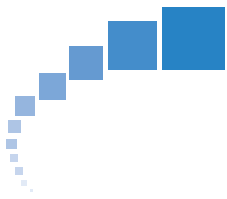
Le rapport annuel complété du présent document tient lieu de document de référence enregistré. Afin de faciliter la lecture de celui-ci, le sommaire présenté ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 91-02 de la commission.

	Pages correspondantes de la plaquette du rapport annuel	Pages correspondantes dans le feuillet éléments financiers du rapport annuel
I. Responsables du prospectus et du contrôle des comptes		
Noms et fonctions des responsables du document		58
Attestation des responsables		58
Noms et adresses des contrôleurs légaux		58
Politique d'information		58
II. Emission / Admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives du capital		
	sans objet	sans objet
Admissions de valeurs mobilières à la cote officielle		
Emission de valeurs mobilières		
Renseignements généraux		
Place de cotation		
Tribunaux compétents		
III. Renseignements concernant l'activité de Carrefour et son capital		
Renseignements de caractère général concernant Carrefour (1)	1 à 44	46 à 49
Renseignements de caractère général concernant le capital		32, 39, 40, 41, 46
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	45	32, 39 40
Marché des titres de Carrefour	45	41
Dividendes		27, 32, 41, 43
IV. Renseignements concernant l'activité		
Présentation de la société et du groupe	1 à 44	2 à 58
Dépendances de Carrefour	sans objet	sans objet
Faits exceptionnels et litiges	-	46
Effectifs	-	19
Politique d'investissement	-	2 à 8, 11
Données groupe	-	-
V. Patrimoine, situation financière, résultats		
Comptes	-	9 à 49
Sociétés hors du périmètre de consolidation	sans objet	sans objet
Sociétés dans le périmètre de consolidation	-	21 à 24
Principes de consolidation	-	13 et 14
VI. Organes d'administration, de direction et de surveillance (2)		
Noms	42 et 43	21
Intérêts des dirigeants dans le capital	-	-
Schéma d'intéressement du personnel (3)	-	15, 32, 42
VII. Perspectives d'avenir		
Evolution récente	-	8
Perspectives d'avenir	38 à 41	8



Le présent document de référence constitué par le présent rapport annuel et la plaquette a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 29 février 2000 sous le numéro R. 00-044, il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée de la commission





Assemblée Générale Mixte *du 30 mars 2000* *Exercice 1999*

Sommaire

Rapport de gestion	2
Comptes consolidés	9
Annexe aux comptes consolidés	13
Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 1999	21
Rapport de certification des comptes consolidés	25
Données financières et ratios consolidés	27
Statistiques commerciales	28
Comptes sociaux	32
Annexe aux comptes sociaux	38
Rapport des Commissaires aux Comptes	50
Résolutions	51
Responsables du document et du contrôle des comptes	58
Tableau de correspondance	59





Rapport de gestion du groupe Carrefour 99

RAPPORT DE GESTION

Compte tenu de l'opération de rapprochement entre les groupes Carrefour et Promodès, et afin de donner une vue d'ensemble du nouveau groupe, les comptes pro forma incluant l'activité combinée⁽¹⁾ de Promodès et Carrefour sur l'ensemble de l'année 1999 sont repris et commentés dans les pages suivantes.

Dans les comptes consolidés de Carrefour, compte tenu de la date d'acquisition, les comptes de Promodès sont intégrés sur les deux derniers mois de l'année. Les commentaires qui suivent portent sur ces comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Les ventes hors taxes s'élèvent à 37,4 milliards d'euros, en progression de 36,3 % sur 1998. La progression du chiffre d'affaires hors taxes à taux de change constants aurait été de 39,0 %.

En excluant les deux mois de ventes de Promodès et les Comptoirs Modernes, les ventes hors taxes atteindraient 28,6 milliards d'euros en croissance de 4,4 % sur 1998.

Sur les trois derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires hors taxes par activité est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
Hypermarché	66 %	95 %	95 %
Supermarché	13 %	-	-
Maxidiscompte	7 %	4 %	4 %
Autres	14 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

La répartition par zones géographiques du chiffre d'affaires hors taxes est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	62 %	57 %	57 %
Europe	22 %	14 %	15 %
Amériques	11 %	23 %	22 %
Asie	5 %	6 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %

Résultat avant amortissements et provisions

Le résultat avant amortissements et provisions s'élève à 2,6 milliards d'euros et représente 7,1 % de notre chiffre d'affaires contre 6,6 % en 1998. Il progresse de 46,5 % par rapport à 1998 et, à taux de change constants, serait en hausse de 50,0 %.

En excluant les deux mois d'activité Promodès et les Comptoirs Modernes, le résultat opérationnel serait de 2,0 milliards d'euros en hausse de 11,9 % sur 1998.

La répartition par zones géographiques du résultat avant amortissements et provisions est la suivante :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	64 %	54 %	53 %
Europe	20 %	17 %	19 %
Amériques	12 %	24 %	23 %
Asie	4 %	5 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Le ratio Résultat avant amortissements et provisions par rapport au chiffres d'affaires hors taxes par zones géographiques se détaille comme suit :

	1999 ⁽¹⁾	1998	1997
France	6,3 %	6,3 %	5,6 %
Europe	5,7 %	7,8 %	8,0 %
Amériques	7,1 %	7,0 %	6,4 %
Asie	5,0 %	4,6 %	7,2 %
Total Groupe	6,2 %	6,6 %	6,1 %

(1) Ensemble des périmètres Carrefour, Comptoirs Modernes et Promodès considéré de manière homogène et comparable sur les exercices 1998 et 1999. Promodès est consolidé par intégration globale à 100% sur les deux exercices. Les Comptoirs Modernes ont été consolidés en intégration globale à compter du premier janvier 1998 avec reconnaissance des intérêts hors groupe correspondant à chaque période.



Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions sont de 1,1 milliard d'euros. Hors amortissements des survaleurs, ils sont stables en ratio à 2,6 % du chiffre d'affaires en 1999 contre 2,5 % en 1998.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de 1,5 milliard d'euros en croissance de 45,0 % par rapport à 1998. A taux de change constants, celle-ci aurait atteint 48,6 %.

En excluant les deux mois d'activité Promodès et les Comptoirs Modernes, le résultat d'exploitation serait en augmentation de 9,8 % sur 1998.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge de 0,2 milliard d'euros et représente 0,5 % de notre chiffre d'affaires en 1999. Cette augmentation s'explique par le maintien d'un fort niveau d'investissements et par notre politique de croissance externe accélérée depuis 1998.

Impôts

La charge effective d'impôt est de 0,5 milliard d'euros en 1999. Celle-ci représente 32,8 % de notre résultat avant impôts et amortissement des survaleurs contre 33,2 % en 1998.

Résultat net courant

Il s'établit à 0,9 milliard d'euros en progression de 26,0 % sur 1998.

Intérêts minoritaires

La quote part des intérêts minoritaires dans notre résultat passe de 14,5 % en 1998 à 12,7 % en 1999. Ceci s'explique par le rachat de nos minoritaires au Brésil et par la moindre contribution aux résultats du groupe des sociétés dans lesquelles nous sommes associés à des partenaires.

Résultat net courant part du groupe

Le résultat net courant part du groupe s'élève à 0,8 milliard d'euros, en progression de 28,7 % sur 1998. La progression de ce résultat à taux de change constants aurait été de 33,7 %.

En excluant les deux mois d'activité de Promodès, le résultat net courant part du groupe serait en croissance de 1,7 % sur 1998.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 36,3 millions d'euros. Il comprend notamment :

- la plus-value de 42,2 millions d'euros sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil ;
- la moins-value de 33,2 millions d'euros sur la cession de trois magasins mexicains ;
- des dotations aux provisions pour risques et charges pour 42,4 millions d'euros ;
- d'autres charges exceptionnelles diverses pour 2,9 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA

(en millions d'euros)	1999	Progression %	1998
Ventes hors taxes	51 948,1	5,1	49 426,9
Marge commerciale	11 123,7	9,4	10 170,0
Frais généraux	(6 479,4)	8,5	(7 815,1)
Autres produits et charges	583,4	23,8	471,4
Résultat opérationnel	3 227,8	14,2	2 826,3
Amortissements et provisions	(1 429,2)	18,9	(1 202,4)
Résultat d'exploitation	1 798,6	10,8	1 623,9
Résultat financier	(271,8)	n/s	(84,9)
Résultat avant impôts	1 526,8	(0,8)	1 539,0
Impôts sur les bénéfices	(599,0)	10,0	(544,4)
Résultat net courant des sociétés mises en équivalence	100,5	29,5	77,6
Résultat net courant	1 028,3	(4,1)	1 072,2
Intérêts hors groupe	(113,7)	(38,8)	(185,7)
Résultat net courant part du groupe⁽¹⁾	914,5	3,2	886,5
Résultat exceptionnel	(14,6)	n/s	17,1
Résultat net part du groupe	898,2	n/s	898,1
Informations complémentaires	1999	Progression %	1998
Amortissement des survaleurs	234,8	64,9	142,4
Résultat net courant - part du groupe avant amortissement des survaleurs	1 149,3	11,7	1 028,9

(1) Le résultat net courant part du groupe présenté pour 1998 est homogène avec les comptes consolidés publiés par Carrefour et Promodès en 1998.

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA

ACTIF

(en millions d'euros)	1999	1998
Immobilisations incorporelles	7 490,6	6 198,7
Immobilisations corporelles	12 212,7	10 429,2
Immobilisations financières	1 804,4	1 735,2
Actif immobilisé	21 407,7	18 363,1
Stocks	4 929,0	4 369,8
Clients	976,7	826,6
Autres créances	3 844,5	3 065,4
Valeurs mobilières	1 753,5	1 560,9
Disponibilités	839,2	638,5
Actif circulant	12 342,9	10 461,2
Total de l'actif	33 750,5	28 824,3

PASSIF

(en millions d'euros)	1999	1998
Situation nette - part du groupe	6 433,0	5 350,2
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	1 102,2	1 101,7
Situation nette	7 535,3	6 451,9
Provisions pour risques et charges	1 201,6	1 030,4
Emprunts	10 190,0	8 567,3
Fournisseurs	10 072,3	9 137,6
Autres dettes	4 751,4	3 637,0
Dettes	25 013,7	21 341,9
Total du passif	33 750,5	28 874,3

PRÉSENTATION DES COMPTES PRO FORMA

Les comptes pro forma intégrant Carrefour et Promodès sur l'ensemble de l'année 1999 ont été établis en retenant les principes comptables de Carrefour (cf. Note 1 page 13 : principes comptables).

Les principaux changements par rapport aux normes comptables de Promodès sont donnés ci-après :

Chiffre d'affaires et marge commerciale :

Les produits accessoires sont classés en marge commerciale dans les comptes pro forma alors que selon les normes comptables Promodès ils seraient classés en chiffre d'affaires.

Amortissements de survaleurs :

Les écarts d'acquisition non assimilables à des fonds commerciaux de magasins sont amortis linéairement sur 40 ans (note 1).

Méthode de consolidation :

Les modes de consolidation de Carrefour sont exclusivement l'intégration globale et la mise en équivalence (note 1). Les principaux changements par rapport aux publications passées des deux groupes sont les suivants :

Comptoirs Modernes :

Les Comptoirs Modernes ont été consolidés par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 1998 avec reconnaissance des intérêts hors groupe correspondant à chaque période.

Garosci :

Le groupe Garosci a été consolidé par mise en équivalence pour 1998 afin de préserver la comparabilité avec l'exercice 1999 pour lequel le groupe GS a été consolidé selon le même mode.

Chiffre d'affaires pro forma

Les ventes hors taxes pro forma s'élevaient à 51,9 milliards d'euros, en progression de 5,1 % sur 1998. Le développement de nos ventes a été pénalisé par l'évolution défavorable des devises en Amérique Latine principalement. A taux de change constants par rapport à 1998, le groupe aurait réalisé un chiffre d'affaires de 52,7 milliards d'euros, en croissance de 6,6 % sur l'année passée.

En France, le nouveau groupe, avec une part de marché de 27 % est le numéro un de la distribution. En Espagne, le nouveau groupe a une part de marché combinée d'environ 26 %.

Résultat opérationnel pro forma

Le résultat avant amortissements et provisions pro forma s'établit à 3,2 milliards d'euros. Il progresse de 14,2 % sur 1998 et aurait marqué une croissance de 16,5 % à taux de change constants.

Cette croissance supérieure à celle du chiffre d'affaires repose sur :

- un taux de marge commerciale en amélioration de 0,8 point sur 1998 à 21,41 % grâce à l'amélioration de nos conditions d'achats et à l'élargissement de notre offre ;
- une maîtrise des frais généraux puisque ceux-ci augmentent en ratio moins vite que la marge commerciale (15,81 % du chiffre d'affaires en 1998 contre 16,32 % en 1999).

L'augmentation des autres produits et charges s'explique par la croissance des revenus de nos galeries marchandes et par celle des produits liés à la mise à disposition auprès de nos clients d'une offre de services plus large.

Amortissements et provisions pro forma

La croissance des amortissements et provisions s'explique principalement par l'accélération de notre politique de croissance externe et par le maintien d'un fort niveau d'investissements.

Résultat d'exploitation pro forma

Le résultat d'exploitation pro forma s'établit à 1,8 milliard d'euros. Il progresse de 10,8 % sur 1998 et aurait été en croissance de 13,0 % à taux de change constants.

Résultat financier pro forma

La charge financière atteint 0,8 milliard d'euros en augmentation de 0,2 milliard par rapport à 1998. Ceci est la conséquence de notre politique d'investissements soutenue. Cette charge représente 0,52 % du chiffre d'affaires en 1999.

Impôts pro forma

La charge d'impôt s'élève à 0,6 milliard d'euros. Le taux d'impôt hors amortissement des survaleurs représente 34,0 % du résultat avant impôt en hausse de 1,6 point par rapport à 1998 en raison principalement de la contribution plus forte du résultat de nos opérations en France.

Mises en équivalence pro forma

L'augmentation du résultat des mises en équivalence à 100,5 millions d'euros s'explique par la contribution accrue de nos activités de services et par la quote-part de résultat des sociétés dans lesquelles nous détenons des participations minoritaires.

Résultat net courant pro forma

Le résultat net courant pro forma s'établit à 1,0 milliard d'euros pour 1999 en régression de (4,1) % par rapport à 1998. A taux de change constants, ce résultat aurait été stable.

Intérêts minoritaires pro forma

La part des minoritaires dans le résultat net courant passe de 17,3 % en 1998 à 11,1 % en 1999. Cette baisse s'explique par le rachat de nos minoritaires au Brésil, par la moindre contribution aux résultats du groupe des pays dans lesquels nous sommes associés à des partenaires et surtout par la reconnaissance en 1998 de notre quote-part de résultat des Comptoirs Modernes sur deux mois uniquement.

Résultat exceptionnel pro forma

Le résultat exceptionnel pro forma est une perte de 14,6 millions d'euros et comprend :

- la plus-value liée à l'apport des actions propres Promodès à l'Offre Publique d'Échange de Carrefour pour 105,0 millions d'euros ;
- la plus-value de 42,2 millions d'euros sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil ;
- la moins-value de 33,2 millions d'euros sur la cession de trois magasins mexicains ;

- l'amortissement exceptionnel de 91,4 millions d'euros d'une partie de la survaleur GB ;
- des dotations aux provisions pour risques et charges pour 39,8 millions d'euros ;
- d'autres produits divers pour 2,6 millions d'euros.

Autofinancement et investissements pro forma

L'autofinancement pro forma s'établit à 2,7 milliards d'euros. Il représente 5,2 % du chiffre d'affaires. Les investissements net de l'année s'élèvent à 4,5 milliards d'euros. Carrefour a acquis plusieurs chaînes de supermarchés au Brésil (Planaltao, Minerao, Roncetti), en Espagne (Superstop)

et a poursuivi sa politique de rachat d'intérêts minoritaires (Comptoirs Modernes, Brésil).

Le périmètre de Promodès en Argentine s'est élargi suite à l'acquisition de la société Tia par Norte (mise en équivalence à 49 %).

Endettement net pro forma

L'endettement net du groupe est de 7,6 milliards d'euros à fin 1999 et représente 100,8 % de la situation nette après répartition.

Situation nette part du groupe pro forma après répartition

Celle-ci s'élève à 6,4 milliards d'euros. La variation de l'écart de conversion groupe est favorable à hauteur de 0,4 milliard d'euros en 1999.

Analyse par zone pro forma

(en millions d'euros)	France		Europe		Amériques		Asie		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Ventes hors taxes	32 347,2	31 194,3	11 272,3	10 243,9	5 579,9	6 246,6	2 748,7	1 742,0	51 948,1	49 426,9
EBITDA	2 053,5	1 732,2	641,1	581,9	396,0	431,3	137,1	81,0	3 227,8	2 826,3
EBIT	1 298,0	1 077,6	288,0	287,4	172,9	228,4	39,8	30,6	1 798,6	1 623,9

FRANCE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en France.

PARC DE MAGASINS

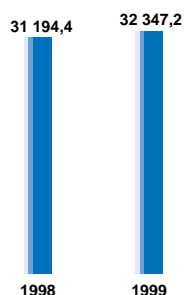
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	178
Supermarchés	527
Hard Discount	418
Surgelés	411
Magasins de proximité	34
Autres magasins	131
Total	1,699

En 1999, le parc s'est accru à hauteur de 2 hypermarchés, 8 supermarchés, 34 magasins hard discount, 54 magasins Surgelés. 25 magasins de proximité ont été transformés ou fermés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

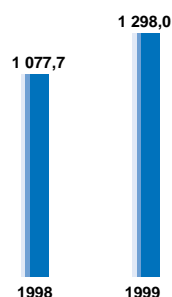
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en France progresse de 3,7 % en raison d'une performance satisfaisante en hypermarchés et d'une progression forte en supermarchés.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



Le résultat d'exploitation progresse de 3,5 % du CA en 1998 à 4,0 % du CA en 1999 et s'établit à 1 298,0 millions d'euros. Cette amélioration de la rentabilité est le fruit notamment de l'optimisation des structures communes aux activités hypermarchés et supermarchés.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en France s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Ils représentent 4,1 % du chiffre d'affaires.



EUROPE (HORS FRANCE)

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Europe.

PARC DE MAGASINS

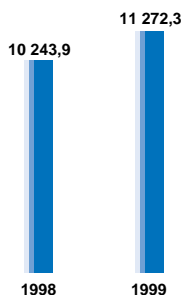
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	142
Supermarchés	186
Hard Discount	1,947
Surgelés	46
Autres magasins	30
Total	2,351

Le parc s'est accru cette année de 11 hypermarchés, 112 supermarchés, 129 magasins hard discount et 46 magasins surgelés. 3 magasins cash & carry ont été fermés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

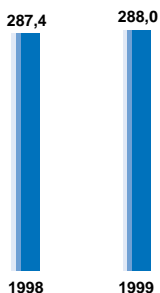
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en Europe progresse de 10,0 % supporté par la croissance du parc.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



Le résultat d'exploitation passe de 2,8 % du CA en 1998 à 2,6 % du CA en 1999 et s'établit à 288,0 millions d'euros.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en Europe s'élèvent à 1,6 milliard d'euros. Ils représentent 14,0 % du chiffre d'affaires.

AMÉRIQUES

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Amérique.

PARC DE MAGASINS

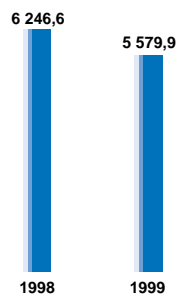
Le parc de magasins intégré au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	112
Supermarchés	83
Hard Discount	106
Total	301

Le parc s'est accru en 1999 de 11 hypermarchés, 83 supermarchés et 73 magasins hard discount.

CHIFFRE D'AFFAIRES

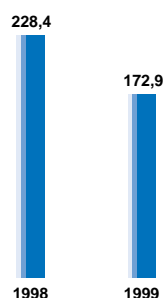
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires sur la zone Amériques régresse de -10,7 % de 1998 à 1999. A taux de change constants, il serait en progression de 5 % et ce en dépit de la crise économique qui a frappé cette année l'Argentine et le Brésil.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



Le résultat d'exploitation passe de 3,7 % du CA en 1998 à 3,1 % du CA en 1999 et s'établit à 172,9 millions d'euros. A taux de change constants, il ne serait en régression que de -4 % et ce en dépit de la crise économique frappant la zone et de l'accélération de notre croissance externe au Brésil.

INVESTISSEMENTS

Les investissements s'élèvent à 1,1 milliard d'euros sur la zone Amériques. Ils représentent 19,7 % du chiffre d'affaires.

ASIE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation pro forma inclut l'ensemble des activités de Carrefour et de Promodès en Asie.

PARC DE MAGASINS

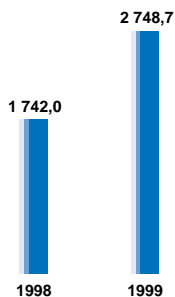
Le parc de magasins au 31 décembre 1999 s'établit comme suit :

Hypermarchés	81
Total	81

Le parc s'est accru en 1999 de 22 hypermarchés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

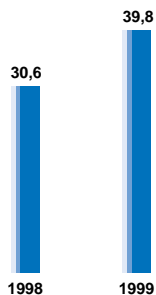
(en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires en Asie progresse de 57,8 % grâce à la reprise économique observée sur la plupart des pays de la zone et par le maintien d'un nombre significatif d'ouvertures de magasins (22 nouveaux hypermarchés en 1999).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



Le résultat d'exploitation passe de 1,8 % du CA en 1998 à 1,5 % du CA en 1999 et s'établit à 39,8 millions d'euros. A taux de change constants, il serait en progression de 8,2 %.

INVESTISSEMENTS

Les investissements en Asie s'élèvent à 0,6 milliard d'euros. Ils représentent 20,3 % du chiffre d'affaires.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

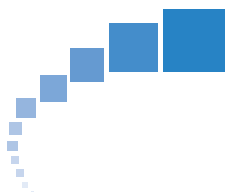
En 2000, le groupe devrait bénéficier d'une croissance encore soutenue dans les pays d'Europe. Le redressement des pays d'Asie devrait se confirmer alors que les pays d'Amérique latine pourraient encore connaître des niveaux de consommation faibles ou en régression.

L'année 2000 sera consacrée à la transformation des magasins : dans tous les pays, les hypermarchés prendront l'enseigne Carrefour alors que les supermarchés en France et en Espagne prendront l'enseigne Champion.

En janvier 2000, le groupe a finalisé l'acquisition de 38 supermarchés au Brésil et ouvert 3 hypermarchés (deux en Corée et un en Turquie) et 11 magasins maxidiscompte en Espagne. Le groupe poursuivra son expansion en 2000 au travers d'ouvertures ou d'acquisitions de nouveaux magasins en Europe, en Amérique et en Asie, dont les deux premiers au Japon.

La combinaison des deux groupes permettra de consolider leur savoir-faire. L'ensemble de ces complémentarités permettra au nouveau groupe d'améliorer significativement ses perspectives de croissance et d'atteindre une progression annuelle à deux chiffres du chiffre d'affaires et un doublement du résultat net courant par du groupe avant et après survaleurs sur trois ans.

A la demande de la commission européenne, le groupe s'est engagé à céder sa participation dans la société Cora (mise en équivalence à 42 %) à un ou plusieurs concurrents indépendants. A la demande du groupe, le tribunal de commerce de Paris a ordonné en octobre 1998 une expertise judiciaire sur des cessions d'actifs et des opérations financières réalisées par Cora.



Comptes consolidés

Compte de résultats consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1999	% Progression	1998	% Progression	1997
Ventes hors taxes		37 364,3	36,3 %	27 408,7	6,2 %	25 805,0
Prix de revient des ventes	2	(29 183,0)	34,9 %	(21 629,2)	5,0 %	(20 601,2)
Marge commerciale		8 181,3	41,6 %	5 779,5	11,1 %	5 203,8
Frais généraux	3	(5 957,4)	40,1 %	(4 253,2)	10,5 %	(3 848,7)
Autres produits et charges	4	415,3	51,1 %	274,9	28,1 %	214,7
Résultat avant amortissements et provisions		2 639,2	46,5 %	1 801,2	14,8 %	1 569,7
Amortissements et provisions	5	(1 144,9)	48,6 %	(770,6)	12,6 %	(684,3)
Résultat d'exploitation		1 494,3	45,0 %	1 030,6	16,4 %	885,4
Résultat financier	6	(202,0)	Ns	(48,0)	Ns	58,7
Résultat avant impôts		1 292,3	31,5 %	982,5	4,1 %	944,0
Impôts sur les bénéfices	7	(481,1)	37,0 %	(351,1)	9,9 %	(319,5)
Résultat net courant des sociétés intégrées		811,2	28,5 %	631,5	1,1 %	624,4
Résultat net courant des sociétés mises en équivalence	8	96,2	8,4 %	88,7	57,7 %	56,3
Résultat net courant		907,4	26,0 %	720,2	5,8 %	680,7
Intérêts hors Groupe		(114,9)	10,2 %	(104,3)	-5,3 %	(110,1)
Résultat net courant - Part du groupe		792,4	28,7 %	615,9	7,9 %	570,6
Résultat exceptionnel - Part du groupe	9	(37,2)	Ns	30,8	Ns	(24,4)
Résultat exceptionnel - Part des minoritaires	6	0,9	Ns	0,0	Ns	4,9
Résultat net total		871,1	16,0 %	751,0	13,6 %	661,2
Résultat net - Part du groupe		755,2	16,8 %	646,7	18,4 %	546,2

Informations complémentaires

(en millions d'euros)	1999	% Progression	1998	% Progression	1997
Amortissements des survaleurs	172,7	131,7 %	74,6	22,3 %	61,0
Résultat net courant - Part du groupe avant amortissement des survaleurs	965,2	39,8 %	690,4	9,3 %	631,6

Résultat net courant par action (1)

(en euros)	1999	1998	1997
Résultat net courant - Part du groupe	3,14	2,66	2,47
Résultat net courant - Part du groupe avant amortissement des survaleurs	3,82	2,99	2,74
Nombre d'actions retenues pour le calcul (2)	252 426 130	231 221 694	230 852 124

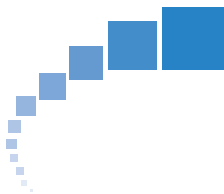
(1) Le résultat net courant par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions composant le capital au cours de l'année et inclut la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible et des bons de souscription d'actions.

La dilution potentielle issue des options consenties aux cadres n'entraîne pas de différence significative avec le résultat net courant par action calculé ci-dessus.

(2) Après division du nominal par 6 en 1999 (1 action ancienne = 6 actions nouvelles).

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.





Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	1999	1998	1997
Immobilisations incorporelles	10	7 490,6	3 502,8	1 102,7
Immobilisations corporelles	11	12 112,7	7 141,3	6 452,1
Immobilisations financières	12	1 804,4	1 503,8	877,8
Actif immobilisé		21 407,7	12 147,9	8 432,6
Stocks		4 929,1	2 443,6	2 267,4
Clients		976,7	159,6	97,3
Autres créances	13	3 844,3	1 637,0	1 239,9
Valeurs mobilières et placements financiers	14	1 753,5	703,9	836,9
Disponibilités		839,2	290,7	378,8
Actif circulant		12 342,9	5 234,8	4 820,3
Total de l'actif		33 750,5	17 382,7	13 252,9

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		1999	1998	1997	1999	1998	1997
Situation nette - Part du groupe	15	6 644,6	4 100,7	3 491,1	6 330,6	3 910,3	3 315,2
Intérêts hors groupe							
dans les sociétés consolidées		1 260,4	756,3	1 024,8	1 204,7	710,4	969,4
Situation nette		7 905,1	4 857,0	4 515,8	7 535,3	4 620,7	4 284,6
Provisions pour risques et charges	16	1 201,6	681,1	666,4	1 201,6	681,1	666,4
Emprunts	17	10 190,0	5 102,5	1 554,5	10 190,0	5 102,5	1 554,5
Fournisseurs		10 072,3	4 891,2	4 703,1	10 072,3	4 891,2	4 703,1
Autres dettes		4 381,5	1 850,9	1 813,1	4 751,4	2 087,2	2 044,3
Dettes		24 643,8	11 844,5	8 070,7	25 013,7	12 080,8	8 301,9
Total du passif		33 750,5	17 382,7	13 252,9	33 750,5	17 382,7	13 252,9

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.



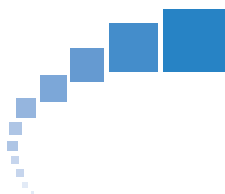
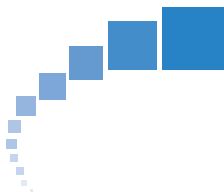


Tableau de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	1999*	1998	1997
Résultat net	871,1	751,1	661,2
Dotation aux amortissements	1 176,1	823,8	675,7
Moins-value (plus-value) sur cessions d'actifs	42,1	(87,5)	(54,7)
Variations des provisions et autres ressources opérationnelles	556,1	7,3	110,7
Élimination des résultats des sociétés mises en équivalence nets de dividendes	(94,4)	(88,6)	(55,5)
Autofinancement	2 551,1	1 406,2	1 337,3
Variations des autres actifs et passifs court terme	491,8	(181,3)	437,1
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	3 042,9	1 224,9	1 774,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 261,6)	(4 235,6)	(1 858,8)
Acquisitions de titres de participation	(539,5)	(887,6)	(200,5)
Cessions d'immobilisations	102,1	105,5	42,7
Cessions de titres de participation	3,5	138,9	107,8
Autres emplois	1 811,7	13,7	125,6
Variation de la trésorerie issue des investissements	(7 883,7)	(4 865,1)	(1 783,2)
Augmentation des intérêts minoritaires	(135,1)	369,8	66,2
Dividendes versés par Carrefour (société mère) et par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(239,5)	(228,4)	(246,1)
Variation de l'endettement	5 642,6	3 544,9	350,2
Variation de la trésorerie issue du financement	5 268,0	3 686,4	170,3
Incidence des variations de change	21,5	(75,6)	(12,8)
Variation nette de la trésorerie	448,7	(29,4)	148,6
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	570,5	599,9	451,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 019,1	570,5	599,9

* La première consolidation en intégration globale de Promodès et de Comptoirs Modernes en 1999 explique la variation de ces postes.



Variation de la situation nette consolidée

Après répartition des résultats

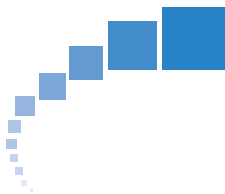
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Bénéfices non distribués	Situation nette - Part du Groupe	Intérêts hors Groupe
Situation au 31 décembre 1996	586,3	0,0	2 318,1	2 904,5	806,5
Résultat de l'exercice 1997			546,2	546,2	114,9
Dividendes aux titres de l'exercice 1997			(175,9)	(175,9)	(55,3)
Annulation des dividendes sur actions propres			3,2	3,2	
Augmentation de capital et primes	0,2	0,3		0,5	
Variation de l'écart de conversion			28,7	28,7	53,1
Effet des variations de périmètre et autres mouvements			8,1	8,1	50,3
Situation au 31 décembre 1997	586,5	0,3	2 728,4	3 315,2	969,4
Résultat de l'exercice 1998			646,7	646,7	104,3
Dividendes aux titres de l'exercice 1998			(190,4)	(190,4)	(45,9)
Annulation des dividendes sur actions propres			2,7	2,7	
Augmentation de capital et primes	5,6	315,0		320,6	48,9
Variation de l'écart de conversion (note 15)			(184,0)	(184,0)	(116,6)
Effet des variations de périmètre et autres mouvements			(0,5)	(0,5)	(249,7)
Situation au 31 décembre 1998	592,1	315,3	3 002,9	3 910,3	710,4
Résultat de l'exercice 1999			755,2	755,2	115,9
Dividendes aux titres de l'exercice 1999			(314,0)	(314,0)	(55,8)
Annulation des dividendes sur actions propres			2,1	2,1	
Augmentation de capital et primes	264,2	16 416,0		16 680,2	28,5
Variation de l'écart de conversion (note 15)			321,7	321,7	7,5
Effet des variations de périmètre et autres mouvements (1) (2)		(16 415,6)	1 390,6	(15 024,9)	398,2
Situation au 31 décembre 1999	856,3	315,7	5 158,6	6 330,6	1 204,7

(1) Les principaux effets des variations de périmètre correspondent essentiellement à l'impact net de la méthode dérogatoire relative à l'acquisition de Promodès.

(2) L'augmentation des intérêts hors - Groupe correspond pour l'essentiel à la reconnaissance de la quote-part des intérêts minoritaires dans les réserves Promodès.

Voir les notes pages 13 à 20 qui font partie intégrante des comptes consolidés.





NOTE 1

Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes français. Les nouvelles dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Règlementation Comptable relatif aux comptes consolidés, homologué le 22 juin 1999, ont également été appliquées pour la première fois pour l'exercice 1999. Ces nouvelles dispositions concernent pour l'essentiel la méthode dérogatoire de consolidation retenue pour l'intégration du groupe Promodès.

Les principes comptables retenus sont également conformes à ceux généralement admis aux États-Unis, sauf en ce qui concerne :

- la conversion en francs français des comptes des filiales du Brésil, de la Colombie, du Mexique et de Turquie. Pour cette conversion, le principe du Groupe consiste à traduire, au taux de change de clôture, des comptes préalablement corrigés des effets de l'inflation, méthode qui reflète mieux les effets des variations monétaires de ces pays. La maîtrise de l'inflation observée en Argentine a conduit le Groupe à ne plus appliquer la méthode de correction monétaire pour ce pays au premier janvier 1998,
- la mise en équivalence des sociétés de services (Note 8),
- l'application de la méthode dérogatoire pour l'intégration du groupe Promodès à compter du 1^{er} novembre 1999, alors que la méthode du "pooling of interest" aurait été appliquée dès le 1^{er} janvier 1999, comme dans les comptes pro forma,
- l'imputation des frais directement liés à l'Opération Publique d'Échange sur la prime d'émission,
- la comptabilisation des actions propres,
- la comptabilisation des immobilisations financières non consolidées,
- les éléments non récurrents présentés en résultat exceptionnel qui relèveraient des activités ordinaires.

Sont consolidées par intégration globale, d'une part, les sociétés dans lesquelles Carrefour exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif et, d'autre part, celles dont elle assume la gestion dans le cadre d'une participation majoritaire ou paritaire. Par ailleurs, sont consolidées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable et les sociétés de services pour lesquelles une intégration globale ne refléterait pas une image fidèle des activités du groupe. La consolidation par intégration globale incluant ces sociétés de services est présentée en note 21.

Lorsque Carrefour n'est pas en mesure d'avoir une influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont elle détient les titres, ceux-ci sont conservés à leur coût d'acquisition en "Immobilisations financières". Il en est de même pour les sociétés non significatives. Ces titres font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation. La méthode de dépréciation est exposée dans le paragraphe "Immobilisations financières".

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, les résultats de la seule période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les sociétés cédées en cours d'exercice et les dilutions, seuls les résultats de la période antérieure à la date de la cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Pour les sociétés implantées dans les pays historiquement à forte inflation, en l'occurrence le Brésil, la Colombie, le Mexique et la Turquie :

- Les immobilisations, les titres de participation, les capitaux propres et les autres postes non monétaires sont réévalués en fonction de la diminution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale au cours de l'exercice.

L'ensemble des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres revenant au Groupe, est ensuite converti en francs français sur la base des cours en vigueur en fin d'exercice.

- En ce qui concerne les capitaux propres revenant au Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en francs français de la fin de l'exercice précédent ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; les autres mouvements sont convertis aux taux réels des transactions. L'écart en francs français ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte "Écart de conversion" inclus dans la "Situation nette - Part du Groupe".

- Le compte de résultat en monnaie locale est ajusté des effets de l'inflation entre la date des transactions et la fin de l'exercice. L'ensemble des postes est ensuite converti sur la base des taux en vigueur en fin d'exercice.

Pour les autres sociétés :

- Les postes du bilan sont convertis selon les principes décrits ci-dessus mais sans retraitement préalable des effets de l'inflation.
- Les postes du compte de résultats en monnaie locale sont convertis au taux moyen de l'année, pondéré pour tenir compte de l'activité saisonnière de chaque société.

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce acquis par les sociétés du Groupe sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition.

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation sont portés à l'actif du bilan au moment de la première consolidation après affectation aux différents actifs et passifs identifiables.

La méthode dérogatoire dite "Pooling of interest" est appliquée lorsque le Groupe remplit les conditions nécessaires et suffisantes pour sa mise en place.

Les immobilisations incorporelles assimilables à des fonds commerciaux de magasins sont amorties linéairement sur la même durée de vie que les bâtiments (20 ans). Les autres écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée



ne dépassant pas 40 ans. En cas de perte de valeur irréversible appréciée sur la base des estimations de résultats futurs, un amortissement exceptionnel est alors constaté.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant d'un an à cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions, équipements sont évalués à leur prix de revient d'origine. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées de vie moyennes suivantes :

- Constructions :
 - bâtiments 20 ans
 - sols 10 ans
 - parkings 6 ans 2/3
- Matériel, agencements
 - et installations 6 ans 2/3 à 8 ans
 - Autres immobilisations 4 ans à 10 ans

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition, et amorties selon les durées ci-dessus. La dette résultant de l'acquisition est inscrite au passif. En compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées par intégration globale, ainsi que les dividendes reçus de ces sociétés, sont annulés. Sont substitués à ces titres les actifs, les passifs et la situation nette des sociétés concernées.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré de tous les autres coûts nets d'impôt société, directement imputables à l'acquisition.

Les titres de participation des sociétés consolidées par mise en équivalence reflètent la quote-part de la situation nette consolidée de ces sociétés revenant au Groupe; l'écart d'acquisition correspondant étant le cas échéant présenté en immobilisations incorporelles.

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Les dividendes y afférents sont comptabilisés dans l'année de leur encaissement. Ces titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle. Cette valeur est estimée à partir de la quote-part de situation nette (éventuellement réévaluée) et des perspectives de rentabilité.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks. Ce prix intègre la totalité des conditions obtenues à l'achat. Ils sont, le cas échéant, ramenés à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au prix d'achat ou au prix du marché si ce dernier est inférieur.

Les actions Carrefour acquises par la société mère, soit dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions, soit dans le cadre de la politique explicite de régularisation des cours de bourse, non encore levées figurent à l'actif du bilan pour leur prix de revient.

Indemnités de départ à la retraite

Carrefour verse une indemnité de départ aux personnes travaillant jusqu'à leur retraite dans le Groupe en France et dans d'autres pays. La totalité des droits des personnes en activité est prise en charge. Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires.

Les engagements sont pris en charge sous forme de cotisations versées à des organismes extérieurs ou sous forme de provisions.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés résultent des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs ou passifs.

Les impôts différés concernent principalement la provision pour indemnité de départ à la retraite, le retraitement des amortissements, les immobilisations financées par crédit-bail et la participation des salariés. Ces impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant, selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

Le taux retenu pour l'évaluation des impôts différés en France tient compte de l'effet des contributions additionnelles.

Lorsqu'un impôt est dû au moment de la distribution et que cet impôt n'est pas récupérable dans le pays où le dividende est reçu, une provision pour impôt est constituée à hauteur des distributions de dividendes prévues.

Frais d'ouverture

Ces frais sont intégralement pris en charge sur l'exercice d'ouverture de l'établissement concerné.

Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt et de change utilisées par le Groupe visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable et les effets des fluctuations de taux de change sur les besoins en devises du Groupe. En particulier sont qualifiés de couverture les achats à terme de devises sur des achats prévisionnels de marchandises dès lors qu'existe une récurrence de ces achats.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Lorsque les positions ne sont pas qualifiées comptablement de couverture de risques, elles sont comparées à leur valeur de marché. Les pertes éventuelles qui en résultent sont provisionnées.

PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Variations de périmètre

Principales acquisitions de l'exercice

Promodès

Les Groupes Carrefour et Promodès ont initié une opération de rapprochement amical sous la forme d'une Offre Publique d'Échange qui s'est traduite par une augmentation de capital chez Carrefour décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 1999. Cette opération, comptabilisée selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, prévue par la nouvelle méthodologie sur les comptes consolidés, n'a pas généré d'écart d'acquisition.

Comptoirs Modernes

À l'issue d'une Offre Publique de Retrait initiée en mars 1999, Carrefour détient 100 % du capital des Comptoirs Modernes. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 44,5 millions d'euros amorti sur 40 ans.

Super Stop

En janvier 1999, Comptoirs Modernes a acquis une participation de 100 % dans le capital de la société Catalane Super Stop SA. Cette société détient 31 magasins situés dans la province de Girona. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 63,9 millions d'euros amorti sur 40 ans.

Supermarchés Brésil

Le Groupe a acquis successivement au Brésil en mai, juillet et septembre 1999, les sociétés Planaltao, Roncetti, Rainha, Dallas et Continente regroupant 61 supermarchés et 7 hypermarchés. Ces opérations de croissance externe ont généré des écarts d'acquisition pour un montant total de 0,4 milliard d'euros.

Eldorado

Carrefour a acquis 50 % de la société Eldorado dont il détenait déjà 50 %. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 0,1 milliard d'euros.

Principales cessions de l'exercice

CACC

Carrefour a cédé au Cetelem 40 % de sa participation dans la société CACC. Cette société regroupe nos activités de services financiers au Brésil. La cession a généré une plus-value de 42,2 millions d'euros.

Mexique

Carrefour a cédé au groupe Soriana trois magasins situés à Ciudad Juarez, Chihuahua et Hermosillo afin de recentrer son développement sur le centre du pays. Cette cession a généré une moins-value de 33,3 millions d'euros.

NOTE 2

Prix de revient des ventes

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Stock initial (1)	2 498,8	2 257,0	1 920,4
Achats, nets de ristournes	29 408,8	21 873,7	20 955,6
Stock final	(2 724,6)	(2 501,5)	(2 274,8)
	29 183,0	21 629,2	20 601,2

(1) Le stock initial de l'année est différent du stock final de l'année précédente du fait d'un taux de conversion différent en euros du stock des filiales étrangères.

NOTE 3

Frais généraux

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Frais de personnel	3 498,1	2 555,8	2 320,4
Participation des salariés	106,9	72,9	58,7
Autres frais généraux	2 352,4	1 624,5	1 469,6
	5 957,4	4 253,2	3 848,7

NOTE 4

Autres produits et charges

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Revenus immobiliers (1)	207,0	155,5	132,6
Autres (2)	208,3	119,4	82,0
	415,3	274,9	214,7

(1) Les revenus immobiliers concernent les loyers des galeries marchandes à l'exclusion des refacturations de frais et charges.

(2) Dont coûts liés au passage à l'an 2000 : 16,6 millions d'euros.

NOTE 5

Amortissements et provisions

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Amortissements des immobilisations corporelles	963,6	680,4	598,1
Amortissements des écarts d'acquisition des sociétés intégrées	156,6	56,0	49,2
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	39,9	25,9	16,8
Provisions	(15,2)	8,4	20,3
	1 144,9	770,6	684,3

NOTE 6

Résultat financier

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Produits financiers	317,4	188,3	181,3
Dividendes reçus	0,3	0,0	0,3
Frais financiers	(519,7)	(236,3)	(122,9)
	(202,0)	(48,0)	58,7

NOTE 7

Impôts sur les bénéfiques

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Impôts courants sur les bénéfiques	451,9	377,8	310,1
Impôts différés	29,3	(26,7)	9,5
	481,1	351,1	319,5
Taux réel d'impôt (Base : Résultat avant impôt et survaleurs)	32,8 %	33,2 %	31,8 %

NOTE 8

Résultat net courant des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Résultat brut	112,4	107,3	68,0
Amortissement des écarts d'acquisition	(16,2)	(18,6)	(11,7)
	96,2	88,7	56,3

NOTE 9

Résultat exceptionnel - Part du Groupe

Le résultat exceptionnel provient en 1999 :

- de la plus-value de 42,2 millions d'euros sur la cession de 40 % de notre activité de services financiers au Brésil,
- de la moins-value de 33,2 millions d'euros sur la cession de trois magasins mexicains,
- de dotations aux provisions pour risques et charges pour 42,4 millions d'euros,
- d'autres charges exceptionnelles diverses pour 2,9 millions d'euros.

en 1998 :

- de la plus-value sur la cession d'Office Depot US pour 83,1 millions d'euros,
- de la plus-value sur la cession d'Office Depot France pour 9,3 millions d'euros,
- de la plus-value sur la cession de Carpetland pour 8,7 millions d'euros,
- d'autres charges diverses pour 3,4 millions d'euros,
- de l'amortissement exceptionnel de survaleurs pour 40,6 millions d'euros,
- de la dépréciation exceptionnelle de terrains pour 26,4 millions d'euros.

et provenait en 1997 :

- de la plus-value sur la cession partielle d'Office Depot pour 65,4 millions d'euros,
- de reprises de provisions et autres éléments divers pour 20,3 millions d'euros,
- de la dépréciation des titres PETS MART pour 41,5 millions d'euros,
- d'un complément de provision de 68,6 millions d'euros pour faire face à des aléas économiques, fiscaux et politiques.

NOTE 10

Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Ecart d'acquisition	7 937,4	3 754,1	1 419,6
Autres immobilisations incorporelles	1 080,9	490,4	335,5
	9 018,3	4 244,5	1 755,1
Amortissements	(1 527,7)	(741,7)	(652,5)
Immobilisations incorporelles nettes	7 490,6	3 502,8	1 102,7

Le poste Écarts d'acquisition est essentiellement constitué des survaleurs constatées lors des acquisitions d'Euromarché en 1991 pour 522,9 millions d'euros, de Cora en 1996 pour 350 millions d'euros, du rapprochement avec Comptoirs Modernes en 1998 et 1999 pour 2 356,25 millions d'euros et des écarts d'acquisition issus du groupe Promodès à hauteur de 3 032,21 millions d'euros.

NOTE 11

Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Terrains	3 672,2	2 034,1	1 811,4
Constructions	7 654,9	4 159,0	3 736,5
Matériel, agencements et installations	6 156,5	3 832,0	3 436,1
Autres immobilisations	1 283,9	586,2	486,9
Immobilisations en cours	679,2	417,7	442,3
	19 446,7	11 028,9	9 913,2
Amortissements	(7 334,0)	(3 887,6)	(3 461,1)
Immobilisations corporelles nettes (1)	12 112,7	7 141,3	6 452,1

(1) Dont une valeur nette au 31 décembre 1999 de 123,8 millions d'euros contre 108,39 millions d'euros au 31 décembre 1998 correspondant aux terrains, constructions et équipements acquis en crédit bail.

NOTE 12

Immobilisations financières

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Titres de sociétés mises en équivalence (1)	758,0	1 132,1	569,2
Titres de participation (2)	521,2	168,2	133,1
Prêts à plus d'un an	68,0	7,3	9,1
Impôts différés	190,0	95,7	90,9
Autres	267,2	100,5	75,5
	1 804,4	1 503,8	877,8

(1) Ce poste comprend principalement au 31 décembre 1999 les titres des sociétés de services pour un montant de 210,1 millions d'euros et des titres de sociétés de distribution pour un montant de 547,9 millions d'euros dont ceux de Cora pour 207,94 millions d'euros.

(2) Ce poste correspond principalement aux titres PETS MART, Zany Brany et à diverses participations issues du groupe Promodès. Leur valeur de marché est de 527,02 millions d'euros.



NOTE 13

Autres créances

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Prêts et dépôts financiers à moins d'un an (1)	45,3	1,4	0,2
État, impôts et taxes	605,8	236,3	234,9
Impôts différés	141,3	78,8	56,7
Autres créances d'exploitation (2)	3 051,9	1 320,7	948,1
	3 844,3	1 637,2	1 239,9

(1) Le montant des placements financiers a été reclassé sur le poste valeurs mobilières

(2) Le poste correspond pour plus de la moitié à des créances sur les fournisseurs.

NOTE 14

Valeurs mobilières et placement financiers

Les valeurs mobilières qui figurent pour 179,9 millions d'euros à l'actif du bilan du Groupe (dont 115,4 millions d'euros d'actions propres) ont une valeur de réalisation au 31 décembre 1999 de 191 millions d'euros.

Au 31 décembre 1999, le montant des placements financiers s'élève à 1 573,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 1998, ils s'élevaient à 424,0 millions d'euros.

NOTE 15

Situation nette - Part du Groupe

Le nombre d'actions composant le capital social de Carrefour S.A. s'établit à 342 502 350 titres au 31 décembre 1999.

Le compte "Écart de conversion", inclus dans la "Situation nette" - Part du Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 1 ^{er} janvier 1998	126,8
Variation 1998	(184,0)
Au 31 décembre 1998	(57,2)
Variation 1999	321,7
Au 31 décembre 1999	264,5

Les réserves incluses dans la Situation nette - Part du Groupe correspondent pour l'essentiel à des investissements permanents.

Les réserves distribuables proviennent principalement de la France, de l'Argentine, du Brésil et de l'Espagne.

En France, la part des réserves éventuellement distribuables en franchise de précompte s'élève à 1 024,8 millions d'euros.

Au Brésil, la Part du Groupe dans les réserves distribuables s'élève à 390,7 millions d'euros.

En Argentine, les réserves distribuables se montent à 250,8 millions d'euros.

En Espagne, la Part du Groupe dans les réserves distribuables au taux normal de retenue à la source s'élève à 436,3 millions d'euros.

NOTE 16

Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Impôts différés (1)	464,8	166,9	162,2
Indemnités de départ à la retraite (2)	105,2	96,2	87,7
Autres (3)	631,6	418,0	416,5
	1 201,6	681,1	666,4

(1) Le changement de méthode résultant de l'application de la nouvelle méthodologie sur les comptes consolidés a généré une augmentation des impôts différés passifs pour 18,60 millions d'euros enregistrée par situation nette.

(2) Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement total du Groupe au 31 décembre 1999 est estimé à 206,96 millions d'euros. Il est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

(3) Le poste comprend au 31 décembre 1999, 114,34 millions d'euros de provisions pour aléas économiques, fiscaux et politiques dans différents pays. Le solde est notamment composé de provisions pour charges fiscales.

NOTE 17

Emprunts

(en millions d'euros)

	Échéance finale	Taux d'intérêts effectif (1)	1999	1998	1997
Emprunt Obligataire, EUR, 10 ans, 4,50 %	2009	3,44 %	1 000,0		
Emprunt Obligataire, FRF, 10 ans, 5,30 %	2008	3,60 %	304,9	304,9	
Emprunt Caisse Epargne Provence Alpes Corse	2008	3,51 %	45,7		
Emprunt obligataire, EUR, 7 ans, 4,25 %	2006	3,22 %	400,0		
Crédit revolving syndiqué, FRF 1,05 milliard	2005	3,45 %	160,1	160,1	
Emprunt Obligataire indexé à l'action 0 %, FRF, 7 ans	2005	3,03 %	91,5	91,5	
Emprunt Crédit Agricole	2005	3,07 %	59,5	59,5	59,5
Facilité de crédit - BNP	2004	4,81 %	152,4	152,4	152,4
Crédit Syndiqué, FRF, 800 millions	2004	2,92 %	122,0		
Emprunt Obligataire convertible	2004	2,92 %	555,2		
Emprunt obligataire, FRF, 5 ans, 4,375 %	2004	3,12 %	1 000,0		
OBSAR	2003	2,53 %	461,8		
Emprunt obligataire, GBP, 176,2 millions	2002	3,64 %	0,0	209,6	196,7
Emprunt obligataire indexé à l'action 0 %, FRF, 6 ans	2002	5,54 %	38,9	38,9	38,9
Facilité de crédit, FRF, 3 milliards	2002	3,38 %	220,0	213,4	
Emprunt Crédit Agricole	2002	3,04 %	76,2	76,2	76,2
Emprunt Crédit Agricole	2002	2,95 %	45,7		
Emprunt Paribas	2002	3,25 %	76,2		
Emprunt Crédit Natexis	2001	6,16 %	152,4	152,4	152,4
Emprunt obligataire, USD, 3 ans, 6,875 %	2000	3,41 %	220,3	220,3	220,3
Facilité de crédit, FRF, 19,0 milliards	2000	3,56 %	729,9	1 333,9	
Spot et billets de trésorerie émis	2000	2,94 %	760,0	1 097,6	99,1
Programme Euro Medium Term Note			133,0		
PSDI/TSDI			219,5		
Emprunt obligataire indexé, FRF, 0 %			0,0	0,0	61,0
Dettes en contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit bail			256,4	93,5	128,8
Autres			2 908,4	898,2	369,2
			10 190,0	5 102,5	1 554,5

(1) Le taux d'intérêt effectif tient compte des instruments financiers de couverture.

Ces emprunts ont été contractés dans les devises suivantes (converties en francs au cours du 31 décembre) :

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Franc français	6 153,1	4 508,1	1 302,7
Euro	3 088,2		
Dollar US	247,9		
Lire italienne	83,5	41,3	18,9
Franc belge	0,0	11,1	13,1
Won coréen	3,8	7,9	10,5
Bath thaïlandais	5,5	5,9	11,7
Real brésilien	129,3	152,6	103,2
Escudo portugais	75,0	77,1	41,9
Peso argentin	120,6	86,3	
Peso mexicain	0,0	38,9	
Zloty polonais	30,6	56,4	
Yuan chinois	50,5	46,0	1,7
Lire turque	51,5	6,3	23,9
Peseta espagnole	37,0	4,7	
Dollar Hong-Kong	30,8	19,1	
Ringgit malaise	67,1	20,0	
Autres	15,6	20,7	26,8
	10 190,0	5 102,5	1 554,5

Ces emprunts sont remboursables aux échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Échéances	1999	1998	1997
1 an	3 457,4	2 891,2	223,9
2 ans	458,9	504,5	120,0
3 ans	363,9	228,2	300,5
4 ans	736,6	557,0	218,8
5 à 10 ans	4 870,1	855,4	578,5
Au-delà de 10 ans	0,9	0,9	1,4
Indéterminée	302,2	65,2	111,4
	10 190,0	5 102,5	1 554,5

Au 31 décembre 1999, les lignes de crédit non mobilisées s'élèvent à :

(en millions d'euros)

	1999
Franc français	3 046,2
Dollar taiwanais	102,4
Lire italienne	71,8
Peseta espagnole	90,9
Couronne tchèque	8,4
Real brésilien	324,0

Les engagements hors bilan des deux principales sociétés financières du groupe consolidées par mises en équivalence, Financiera Pryca et S2P, détenues respectivement à 44 % et 60 %, se composent pour l'essentiel d'engagements de financement en faveur de la clientèle, d'engagements reçus d'établissements de crédit et d'engagements sur instruments de taux d'intérêts. De plus, les activités de crédit bénéficient de lignes de crédit confirmées pour un montant global de 428,08 millions d'euros.

NOTE 18

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue principalement de façon centralisée.



Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Elle concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes ainsi que prévisionnelles est couvert par des achats à terme de devises.

D'autre part, la centralisation partielle de la Trésorerie du Groupe, issue de différents pays du Groupe et donc libellée en plusieurs devises, a pour conséquence l'utilisation d'instruments de change. Enfin, les investissements prévus dans des pays étrangers sont parfois couverts par des options. La valeur de marché des positions en cours à la clôture étaient de :

(en millions d'euros)

	1999	1998
Sur opérations commerciales		
- Achats à terme	449,0	83,8
- Ventes à terme	4,1	9,0
Sur opérations financières		
- Achats à terme	73,6	239,8
- Ventes à terme	145,0	222,6
	671,7	555,2

NOTE 20

Informations par zones

(en millions d'euros)

	France		Europe		Amériques		Asie		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Ventes hors taxes	23 157,8	15 524,2	5 981,8	3 920,2	5 521,4	6 222,2	2 703,4	1 742,0	37 364,3	27 408,7
EBITDA	1 649,3	978,3	457,0	307,6	396,7	434,3	136,1	81,0	2 639,2	1 801,2
EBIT	1 035,0	594,7	244,1	173,2	175,2	232,2	40,1	30,5	1 494,3	1 030,6

Risque de taux d'intérêt

L'exposition nette du Groupe au risque de variation de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêts.

La nature des couvertures au 31 décembre 1998 (y compris celles des filiales bancaires du Groupe) et le montant des capitaux couverts s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Swaps	Options
Moins d'un an	993,8	2 483,1
1 à 5 ans	4 290,5	3 887,1
Au-delà de 5 ans	205,8	0,0

Au 31 décembre 1998, la valeur de marché de l'ensemble formé par la dette nette consolidée du Groupe et par les instruments financiers pris en couverture est proche de sa valeur comptable.

NOTE 19

Effectifs

	1999	1998	1997
Effectif moyen du groupe	193 952	132 875	113 289
Effectif moyen en France	86 789	55 604	53 392
Effectif fin d'année groupe	297 290	144 142	123 437
Effectif fin d'année France	117 194	57 296	55 199

NOTE 21

Données financières consolidées au 31 décembre incluant les activités de services en intégration globale

Bilan consolidé

(en millions d'euros après répartition)

	1999	1998	1997
Actif immobilisé	21 956,2	12 660,7	8 652,1
Actif circulant	13 819,2	6 589,5	6 123,3
Total actif	35 775,4	19 250,2	14 775,4
Situation nette du groupe	6 330,6	3 910,3	3 315,2
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	1 369,9	835,4	1 040,6
Emprunts	11 777,4	6 412,2	3 602,4
Autres dettes	16 297,4	8 092,3	6 817,2
Total passif	35 775,4	19 250,2	14 775,4

Compte de résultat consolidé

	1999	1998	1997
Ventes hors taxes	37 369,7	27 996,7	26 484,1
Marge commerciale	21,91 %	20,44 %	19,67 %
Résultat net courant-Part du groupe	792,4	615,9	570,6

NOTE 23

Plans d'options (en euros)

Date de la délibération	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Nombre d'actions pouvant être acquises (3)	824 670	326 250	627 750	1 133 280	180 000	1 233 000	1 163 150	71 170
Dont dirigeants (1)/(3)	336 420	326 250	234 000	819 480	180 000	433 800	829 200	0
Début	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Fin	02/04/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	01/07/05	30/09/06	01/12/06
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajustés (2)/(3) (depuis 1998 : plans de souscription)	35,99	43,84	57,84	83,53	87,68	93,62	143,73	170,56
Nombre d'actions acquises au 31.12.1998	694 350	290 350	360 000	257 380	0	4 800	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1998	130 320	36 000	267 750	875 900	180 000	1 228 200	1 163 150	71 170

(1) Personnes concernées : membres du Comité de Direction Générale (membre du Comex et Directeurs Généraux Pays et fonctionnels) représentant un total de 60 personnes au 31 décembre 1999.

(2) Ajustements compte tenu des attributions gratuites intervenues en 1994 (1 pour 1) et 1996 (1 pour 2).

(3) Le 17/02/1999, conversion du capital en euros (1 action = 15 euros), et le 03/05/1999, division des actions par réduction de 15 euros à 2,5 euros (soit 1 action ancienne = 6 actions nouvelles).

Plan d'option Promodès

(en euros)

Date de la délibération	08/03/95	05/09/95	06/03/97	21/05/97	24/11/98	19/05/99	12/10/99	Total
Nombre d'actions pouvant être acquises	107 010	17 605	12 750	129 850	1 000	96 105	50 000	414 320
Dont dirigeants (1)								0
Début	08/03/95	05/09/95	06/03/97	21/05/97	24/11/98	19/05/99	12/10/99	
Fin	08/03/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	30/09/06	30/09/06	
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajusté	130,34	173,18	252,91	300,02	526,25	600,04	831,00	
Nombre d'actions acquises au 31.12.1999	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1999	107 010	17 605	12 750	129 850	1 000	96 105	50 000	414 320

NOTE 22

Données financières consolidées au 31 décembre incluant Carrefour uniquement (sans la participation de 94,4 % dans Promodès).

Bilan consolidé

(en millions d'euros après répartition)

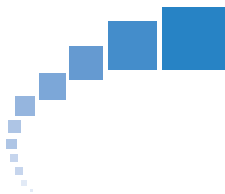
	1999	1998	1997
Actif immobilisé	14 853,9	12 905,9	8 432,6
Actif circulant	8 035,6	6 006,9	4 820,3
Total actif	22 889,5	18 912,8	13 252,9
Situation nette du groupe	4 626,7	4 098,3	3 315,2
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	807,4	915,9	969,4
Emprunts	6 977,0	5 611,2	1 554,5
Autres dettes	10 478,4	8 287,4	7 413,7
Total passif	22 889,5	18 912,8	13 252,9

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	1999	1998	1997
Ventes hors taxes	33 951,8	32 395,0	25 805,0
Marge commerciale	21,80%	21,11%	20,17%
Ebitda	2 370,7	2 104,4	1 569,7
Ebit	1 307,3	1 196,0	885,4
Résultat net courant-Part du groupe	626,4	615,9	570,6





Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 1999

1 - Sociétés consolidées par intégration globale

	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce
France					
CARREFOUR	Société mère	652014051	DISVILEC DISTRIBUTION (*)	94	398044974
ACTIS (*)	94	345274310	DRADIS (*)	94	304877087
ALODIS (*)	94	345130306	ECS APCO CIE (*)	94	320708050
AMIDIS ET CIE (*)	94	319730339	ERTECO	100	303477038
ARC (*)	94	343163812	ÉTABLISSEMENT CHARETON (*)	100	435450010
ARDON DISTRIBUTION (*)	94	343087037	ÉTABLISSEMENT J CONSTANS (*)	94	784144354
AUBERDIS (*)	94	312612385	ÉTABLISSEMENT LEROY (*)	94	720500693
AUBERDIS 2 (*)	94	398882076	ETS LUCIEN LAPALUS & FILS (*)	94	795920172
B. INVESTISSEMENTS	100	400934816	EUROMARCHÉ	100	780060414
BABYLONE DISTRIBUTION (*)	94	331311589	FCM	100	320609597
BESNEVILLE	100	947320115	FIDIS (*)	94	350927737
BOEDIM (*)	94	379874571	FONCOM	94	330387333
BOUCLE	100	334872975	FONRI	100	401921820
BOULOGNE DISTRIBUTION (*)	94	313350621	FORUM DÉVELOPPEMENT	100	381485176
BRIDIS (*)	94	385279781	FRANVERT	100	401009592
C V LOGISTIQUE	100	379956915	GALIMCO (*)	94	345130330
CACI (*)	94	352860084	GENEDIS (*)	94	345130512
CARCOOP	50	317599231	GIRA (*)	100	436150130
CARCOOP FRANCE	50	335955912	GML	50	314832387
CARFUEL	100	306094194	GML FRANCE	50	397894296
CARREFOUR EUROPE (*)	100	420265845	GONINET (*)	94	315770123
CARREFOUR FRANCE	100	672050085	GRF	100	320637648
CARREFOUR MANAGEMENT (*)	100	403245061	GUIROVI	100	381618461
CARREFOUR MARCHANDISES FRANCE	100	421437591	HAZEBROUCQ (*)	94	446520298
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100	385171582	HOLDIM (*)	94	345275408
CARREFOUR MONACO	100	92502820	HYPER BEAUCAIRE (*)	94	352202147
CARREFOUR SERVICE CLIENTS (*)	100	423697523	HYPER UZÈS (*)	94	352201776
CATARN (*)	94	382012946	IMMOBILIÈRE CARREFOUR	100	323439786
CATTEAU (*)	94	576280101	IMMOBILIÈRE ERTECO	100	389526617
CBA (*)	94	378480750	IMMOTRANS 71	50	389050204
CBD	50	775632169	INTERDIS (*)	94	304941495
CHESHUNT (*)	94	391027448	IRIS CM	100	408586907
CHRISTING	100	330305558	IVACAR	100	391988730
CIM (*)	94	784380586	JAPIERRE	100	325774388
CITE BLEUE	100	378006621	LA DAUPHINOISE (*)	94	314973439
CLAMARDIS (*)	94	349970939	LA POINCARIENNE (*)	100	423097757
CMBD	100	546820143	LALAUDIS (*)	93	339176885
CMDG	100	379470651	LARALIM (*)	94	343294575
CMEN	100	780130126	LE SALAMANDRIER (*)	94	352488225
CMER	100	383836525	LES NOELS	100	305275380
CMMU	100	310226071	LOGIDIS (*)	94	303010789
CMSI	100	415178839	LIGADIS (*)	94	350734877
CMUC	100	383774684	MAISON JOANNES BOUBÉE (*)	94	775583248
COMPTOIRS MODERNES	100	575450317	MATEDIS (*)	94	383230703
CONTINENT 3000 (*)	94	331617266	MBD (*)	94	617020300
CONTINENT HYPERMARCHÉ (*)	94	723820239	MORANGIS (*)	94	330726571
COPADIS (*)	94	471500397	NICOL	100	341626158
CRIDIS (*)	94	380257675	PICARD SURGELÉS	74	784939688
CSD (*)	70	326220654	PIPERDIS (*)	94	422987735
DAHLIACO (*)	94	423259431	PRM (*)	94	352442826
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100	337748552	PRODIM (*)	94	345130488
DELSTOC	50	398838946	PRODIM GRAND EST (*)	94	343756391
DIPAL	100	304828858	PRODIM GRAND SUD (*)	94	333747707
DISCOL (*)	94	788261659	PRODIREST (*)	94	342418530
DISTRI JP 2G	100	410286660	PROFIDIS (*)	94	323514406
DISVILEC (*)	94	311160758	PROFIDIS ET CIE (*)	94	327753372
			PROMODÈS (*)	94	613820240

(*) Société nouvellement consolidée



	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation	Numéro de registre du commerce		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
PROMODÈS FRANCE (*)	94	348593575	Allemagne	
PROVIDANGE	51	352367239	PROMOHYPERMARKT KG (*)	94
PYREDIS (*)	94	350725321	Argentine	
QUADIS (*)	94	388463010	CARREFOUR ARGENTINA	100
SA RAILLENDIS	50	348000738	DIA ARGENTINE (*)	94
SADIM (*)	94	303083034	NORTE (*)	65
SAINT HERMENTAIRE (*)	94	384235602	Belgique	
SCH (*)	94	342925765	CARREFOUR BELGIUM (*)	100
SCI BERGUETTE	49	334184710	CENTRE DE COORDINATION CARREFOUR	100
SCI CROIX-DAMPIERRE	91	780680781	GMR (*)	94
SCI DE VILLENAY	100	785022070	Brésil	
SCI DU MOULIN	50	330842212	BREPA COMERCIO E PARTICIPACAO	100
SCI GRIGNY	100	328621933	CARPIL COM ADM PARTICIPACOES IMOBILIARIAS	93
SCI LES HAULDRES (*)	94	349035832	CARREFOUR AMERICAS	100
SCI MAES	50	334355765	CARREFOUR COMERCIO E INDUSTRIA	93
SCI MÉRIGNAC	50	307048975	CARREFOUR PARTICIPACOES	66
SCI PASSART (*)	94	347556326	CARREFOUR GALERIAS COMERCIAIS	93
SCI POUR LE COMMERCE (*)	94	378384002	COMPTOIRS DO BRASIL	100
SCI VIEILLE COLME	50	335185312	ELDORADO	93
SCSM (*)	94	382649531	EVIDENCE	100
SEC	50	408505824	FARO TRADING	93
SEC GOULET TURPIN (*)	94	337381396	FOCCAR FACTORING FOMENTO	93
SEPG	50	997848312	LOJIPART PARTICIPACOES	93
SERVICE AUTOMOBILE CARREFOUR	100	392474060	MINERIRAO (*)	93
SERVICE AUTOMOBILE SOGARA	50	401107545	NOVA GAULLE COM E PART	93
SGAN (*)	94	318760634	PLANALTAO (*)	84
SISP (*)	94	349146878	RONCETTI (*)	93
SML	100	420914517	Chili	
SNC ED	100	381548791	CARREFOUR CHILE	100
SNE	100	388182388	Chine	
SNEC	50	393600028	BEIJING JIACHUANG COMPANY	60
SNGVM (*)	94	316420728	BEIJING LE YI TRADING COMPANY LTD (*)	90
SNM	100	404703522	BEIJING REP OFFICE	100
SOCIÉTÉ BAZARS POPULAIRES DE SEINE ET MARNE	100	662014554	CHENGDU YUSHEN DEVELOPMENT CO. LTD	78
SOCIÉTÉ DU LONG RAYAGE	100	352900732	CHONGQING CARREFOUR HYPERMARKET CO. LTD	55
SODIPAR (*)	94	344161435	DALIAN SHANGCHANG CO LTD (SHOPPING MALL) (*)	100
SODISOR	100	788358588	DALIAN CHAOSHI CO. LTD (SUPERMARKET) (*)	100
SODISPO (*)	94	403198062	DONGGUAN DONGSHENG SUPERMARKET CO. LTD	70
SOFLODIS	100	424425387	GUANGZHOU PRESIDENT SUPERMARKET CO. LTD	55
SOGARA	50	662720341	TIANJIN JIA FU TRADING CO. LTD	55
SOGARA FRANCE	50	397509647	NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD (*)	75
SOGRAMO	100	576850515	NINGBO LEFU INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO. LTD	100
SOGRAMO FRANCE	100	397560616	NINGBO LEHAI ENTERPRISE MANAGEMENT & CONSULTING CO. LTD	100
STOC SUD EST	100	398155606	NINGBO NINGJIA SUPERMARKET CO. LTD	100
SUDFRAIS (*)	94	056808553	PROMODES FOODSTUFF (*)	94
SYGMA	100	382087633	QUINDAO JIAKANG ENTERPRISE MGT & CONSULTING CO. LTD	100
TROCADIS	100	393403092	QUINDAO MINGDA SUPERMARKET CO. LTD	100
UCMB	100	384446399	SHANGHAI CARHUA COMPANY	55
UNION ET CIE (*)	94	330243064	SHANGHAI OFFICE (*)	100
VALDIM (*)	94	096420096	SHENYANG CARREFOUR SUPERMARKET CO. LTD	100
VALINDUS (*)	94	345130413	SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO.LTD	100
VETTER	100	333834331	WUHAN HANFU SUPERMARKET CO. LTD	100
VOISINS DISTRIBUTION	100	328642046	WUXI YUEFU BUSINESS TRADING DEVELOPMENT LTD (*)	75
VOUILLE-DIS (*)	94	378456131	ZUHAI LETIN HYPERMARKET CO. LDT	100

(*) Société nouvellement consolidée



	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
Colombie			
GRANDES SUPERFICIES DE COLOMBIA	55		
Corée			
CARREFOUR KOREA	100		
CONTIKO (*)	94		
Espagne			
AUTOCENTER DELAUTO	69		
CENESA (*)	65		
CENTROS COMERCIALES PRYCA	69		
CENTROS SHOPPING (*)	76		
CONTISA (*)	65		
DIASA (*)	94		
FEVEISA (*)	32		
FINACONSA (*)	65		
INVERSIONES PRYCA	100		
OPTICAS PRYCA (*)	69		
PRYCA CANARIAS	69		
PRYCA ESTACIONES DE SERVICIO (*)	69		
PRYCA NAVARRA	69		
PRYCA NORTE	69		
PUNTOCASH (*)	94		
SIDAMSA (*)	94		
SIMAGO (*)	62		
SIMANE (*)	62		
SOCOMO	69		
SUPECO	80		
Grèce			
CARREFOUR HELLAS	100		
CONTINENT HELLAS (*)	76		
DIA HELLAS (*)	75		
Hong Kong			
CARREFOUR ASIA (*)	100		
CARREFOUR TRADING ASIA	100		
CARREFOUR HYPERMARKET HONG-KONG	100		
VICOUR	100		
Indonésie			
CONTIMAS (*)	80		
PT CARTI SATRIA MEGASWALAYAN (*)	70		
PT CARTISA PROPRTI	70		
Italie			
CARREFOUR ITALIA COMMERCIALE	80		
CARREFOUR ITALIA FINANZIARIA	100		
CARREFOUR ITALIA IMMOBILIARE	80		
GRUPPO G (*)	85		
PICARD I SURGELATI	74		
SOCIETA COMERCIO MERIDIONALE	80		
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE	80		
Japon			
CARREFOUR JAPAN (*)	100		
Malaisie			
MAGNIFICENT DIAGRAPH	70		
Mexique			
CARREFOUR MEXICO		100	
GRANDES SUPERFICIES DE MEXICO		100	
GRUPO CARREFOUR		100	
Pays-Bas			
CARREFOUR NEDERLAND BV		100	
FOURCAR		100	
PMD INTERNATIONAL (*)		94	
Portugal			
CARIGES		60	
CARREFOUR IMMOBILIARIA		52	
CARREFOUR SOC DE EXPLORACAO DE CENTROS COMERCIAIS SA		52	
CPLD (*)		94	
DATA TRADE		52	
DIA PORTUGAL SUPERMERCADOS (*)		94	
EPCJ		52	
LDI (*)		94	
LISPETROLEOS		52	
Pologne			
CARREFOUR POLSKA		100	
CARREFOUR POLSKA PROPERTY		100	
MIKO		100	
POLIMM		100	
RUBINSTAJN		100	
République tchèque			
CARREFOUR CESKA REPUBLIKA		100	
EDEN		100	
L'OPTIQUE CARREFOUR (*)		100	
STAVOCZECH		100	
USTI NAD LABEM SHOPPING CENTER (*)		100	
Singapour			
CARREFOUR SINGAPOUR		100	
CARREFOUR SOUTH EAST ASIA		100	
Suisse			
HYPERDEMA (*)		94	
PROMOHYPERMARKT AG (*)		94	
Taiwan			
PRESICARRE		59	
Thaïlande			
CENCAR		100	
SSCP		100	
Turquie			
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI A.S.		60	
PERAL (*)		47	

(*) Société nouvellement consolidée

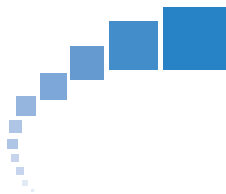


2 - Sociétés consolidées par mise en équivalence

	Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenu en consolidation
Argentine			
BANCO CETELEM ARGENTINA (*)	40	MÉTRO FRANCE	20
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS S.A.	60	PRIMEX	26
		PROVENCIA (*)	47
		S2P	60
		SC LATOUR (*)	57
		SDDB (*)	45
		SUPERMARCHÉ DU BASSIN (*)	47
Belgique			
GB (*)	26		
MESTDAGH (*)	24		
Brésil			
AGROPECUARIA LABRUNIER	93	Grande-Bretagne	
AGROPECUARIA VALE DAS UVAS	93	COSTCO UK	20
CARREFOUR ADM. DE CARTOES DE CREDITO	56		
FAZENDA SAO MARCELO	93	Grèce	
		HYPERMARINOPOULOS (*)	34
		NIKI (*)	19
Espagne			
FEVEISA (*)	32	Italie	
FINACONSA (*)	65	CEDIS (*)	31
FINANCIERA PRYCA	44	CONTINENTE DISTRIBUZIONE (*)	29
INTERING	34	MOCCHI (*)	31
		GIRI (*)	31
		DIA DISTRIBUZIONE (*)	31
		LOMBARDINI REZZATO (*)	8
		PIANETA COSPEA (*)	15
		IPER PESCARA (*)	15
		GRUPPO GS (*)	31
		GS (*)	31
France			
ALTIS (*)	47	Pologne	
BLADIS	33	GEANT POLSKA (*)	47
CARMA	50		
CARREFOUR VACANCES	100	Portugal	
DÉFENSE ORLÉANAISE	50	MODELO CONTINENTE SGPS (*)	21
DISTRIMAG (*)	47		
FECAMPOISE (*)	47	Taiwan	
GMB (Groupe CORA)	42	CARREFOUR FINANCE CONSULTING	50
HYPARLO (*)	19		
HYPERS DE LA VÉZÈRE (*)	47		
HYPERS DES 2 MERS (*)	47		

(*) Société nouvellement consolidée





Rapport de certification des comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 avril 1997, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour, établis en francs français, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont présentés aux pages 9 à 24 du rapport annuel.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat, des variations de la situation nette et des ressources et emplois de fonds de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris - La Défense et Neuilly sur Seine, le 23 février 2000
Les Commissaires aux Comptes :

KPMG AUDIT

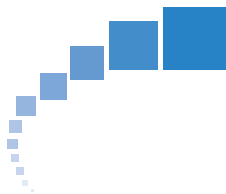
représenté par
Jean-Luc Decornoy

BARBIER, FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN

représenté par
Patrick Malvoisin







Données financières et ratios consolidés

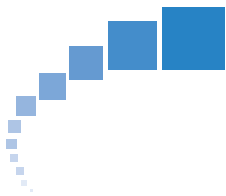
(en millions d'euros)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Résultats										Pro forma
Ventes TTC	13 781,1	17 258,9	20 101,9	21 245,4	23 524,1	25 050,9	26 776,8	29 173,4	31 179,3	58 548,5
Ventes hors taxes	11 563,0	15 302,4	17 857,7	18 980,5	20 778,6	22 046,0	23 615,1	25 804,9	27 408,7	51 948,1
EBITDA	465,7	553,1	768,2	869,4	1 015,9	1 148,1	1 344,3	1 569,6	1 801,2	3 227,8
EBIT	272,3	248,3	355,7	422,6	507,4	599,6	731,5	885,4	1 030,6	1 798,6
Taux d'impôts groupe	31,2 %	23,6 %	25,1 %	28,4 %	26,0 %	30,0 %	29,4 %	31,8 %	33,2 %	34,0 %
Résultat net courant PDG	206,1	186,8	204,1	253,8	328,8	410,1	493,8	570,6	615,9	914,5
Résultat net PDG	206,1	184,0	203,5	458,9	323,8	539,1	476,1	546,2	646,7	898,2
Situation financière										
Situation nette avant répartition	1 318	1 582	1 923	2 322	2 662	3 163	3 920	4 516	4 857	7 905
Total de l'actif	4 718	7 458	7 939	8 139	9 010	9 855	11 639	13 253	17 383	33 751
Dette (trésorerie) nettes	(692)	403	70	(422)	(736)	(641)	(461)	339	4 108	7 597
Ratios										
RN courant / CA (en %)	2,12	1,53	1,53	1,71	1,97	2,27	2,53	2,64	2,63	1,98
EBITDA / CA (en %)	4,03	3,61	4,30	4,58	4,89	5,21	5,69	6,08	6,57	6,21
EBIT / CA (en %)	2,35	1,62	1,99	2,23	2,44	2,72	3,10	3,43	3,76	3,46
RN courant PDG / Situation nette PDG ⁽¹⁾	19,7	14,7	16,2	14	16,7	17,4	17	17,22	15,75	14,22
RN courant / Actif	5,2	3,13	3,43	3,98	4,54	5,09	5,14	5,14	4,14	3,05
Actif / Situation nette ⁽¹⁾	3,8	4,95	4,34	3,68	3,58	3,3	3,14	3,09	3,76	4,48
CA HT / Actif	2,45	2,05	2,25	2,33	2,31	2,24	2,03	1,95	1,58	1,54
Dette (trésorerie nette) / Situation nette ⁽¹⁾	(55,68)	26,80	3,83	(19,04)	(29,2)	(21,5)	(12,42)	7,91	88,9	100,8
Rotation des stocks (jours d'achat)	27	30	31	30	31	33	35	41	41	39
Données par action ⁽²⁾										
Nombre de titres pondéré (en millions)	230,1	230,4	230,6	230,6	230,8	230,8	230,8	230,9	231,2	342,5
Cours plus haut	16,1	20,0	23,9	37,1	39,2	51,0	58,4	112,1	110,3	193,2
Cours plus bas	12,7	13,1	17,0	19,1	29,0	34,6	33,7	71,2	71,9	92,4
Résultat net courant PDG / action ⁽³⁾	0,90	0,81	0,89	1,10	1,42	1,78	2,14	2,47	2,66	2,67
Dividende / action	0,28	0,28	0,30	0,36	0,44	0,54	0,66	0,76	0,82	0,90

(1) Après répartition du résultat.

(2) De 1990 à 1998, le résultat par action présenté est le résultat par action non dilué, très peu différent du résultat par action dilué. Les résultats par action ont été ajustés pour tenir compte de l'attribution d'une action gratuite pour une ancienne en mai 1991 et mai 1994, une action gratuite pour 2 anciennes en mai 1996. En 1999, le résultat par action pro forma tient compte de la division du nominal par 6 en mai 1999 et de la dilution théorique issue de l'exercice des bons de souscription et obligations convertibles en actions Carrefour.

(3) Le résultat net courant part du groupe par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de l'année.





Statistiques commerciales

Parc consolidé*

NOMBRE D'HYPERMARCHÉS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France	74	133	118	114	114	117	117	117	117	179
Espagne	29	34	40	43	46	50	53	56	58	112
Portugal			2	2	2	2	2	3	4	5
Italie				1	6	5	6	6	6	6
Turquie				1	1	1	1	2	2	5
Pologne								1	3	7
République Tchèque									1	3
Grèce										4
Europe	29	34	42	47	55	58	62	68	74	142
Argentine	4	4	6	7	9	12	15	18	21	22
Brésil	22	24	28	29	33	38	44	49	59	69
Mexique					2	7	13	17	19	17
Chili									1	2
Colombie									1	2
État-Unis	1	1	2							
Amériques	27	29	36	36	44	57	72	84	101	112
Taiwan	1	4	5	7	8	10	13	17	21	23
Malaisie					1	1	2	3	5	6
Chine (**)						2	3	7	14	21
Corée							3	3	6	12
Indonésie									1	5
Singapour								1	1	1
Hong-Kong							1	2	4	4
Thaïlande							2	6	7	9
Asie	1	4	5	7	9	13	24	39	59	81
Total	131	200	201	204	222	245	275	308	351	514

NOMBRE DE SUPERMARCHÉS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France									398	526
Espagne										180
Pologne										6
Europe										186
Brésil										83
Amériques										83
Total									398	795

NOMBRE DE MAGASINS HARD DISCOUNT

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France	209	278	367	432	481	465	356	367	384	418
Espagne										1 532
Grande-Bretagne				6	15					142
Grèce										
Italie			2	5	24	48				273
Portugal										9
Turquie										
Europe			2	11	39	48				1 956
Argentine										106
Amériques										106
Total	209	278	369	443	520	513	356	367	384	2 480

AUTRES FORMATS

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Picard Surgelés					233	258	288	321	357	457
Autres										195

SURFACE DE VENTE TOTALE (MILLIERS DE M²)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (m ²)	1 210	1 695	1 837	1 920	2 129	2 378	2 727	3 075	3 489	4 580
Supermarchés (m ²)										1 195
Hard discount (m ²)									232	794

VENTES ANNUELLES PAR M²

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (MF)	62,7	63,1	63,8	64,2	64,3	60,8	56,8	52,0	48,6	48,6

VENTES ANNUELLES PAR MAGASIN

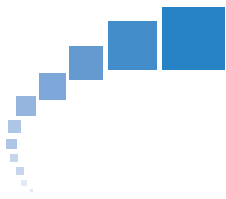
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (MF)	561,0	535,0	582,0	585,0	580,0	526,0	563,0	519,0	483,0	435,9

NOMBRE ANNUEL DE PASSAGES EN CAISSE (M)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hypermarchés (M)	324	414	496	541	603	653	677	733	818	974

(*) Pour les magasins inclus dans la consolidation, hors Portugal en 1991

(**) Le magasin de Beijing n'est pas exploité directement par une filiale du Groupe



Statistiques commerciales

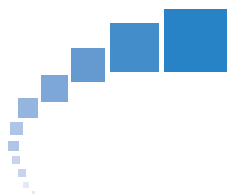
Parc sous enseignes*

CHIFFRE D'AFFAIRES TTC COMMERCIAL	1999/1998	HYPERMARCHÉS 61,0 % DU CA TOTAL	1999/1998	SUPERMARCHÉS 23,3 % DU CA TOTAL
77 553 M€	+ 9 %	681 magasins 47 377 M€	+ 6 %	2 259 magasins 18 087 M€
FRANCE 42 288 M€ 54,5% du CA total	+ 3 %	227 magasins 23 761 M€ Surface de vente = 1 760 890 m ² CATTTC/m ² = 13 494 €		1 078 magasins 11 986 M€ Surface de vente = 1 523 679 m ² CATTTC/m ² = 7 866 €
EUROPE 25 536 M€ 32,9% du CA total	+ 27 %	260 magasins 14 365 M€ Surface de vente = 2 201 524 m ² CATTTC/m ² = 6 525 €		1 098 magasins 5 717 M€ Surface de vente = 1 307 438 m ² CATTTC/m ² = 4 373 €
AMÉRIQUES 6 712 M€ 8,7 % du CA total	- 17 %	112 magasins 6 235 M€ Surface de vente = 918 731 m ² CATTTC/m ² = 6 787 €		83 magasins 383 M€ Surface de vente = 135 498 m ² CATTTC/m ² = 2 827 €
ASIE 3 017 M€ 3,9 % du CA total	+ 57 %	82 magasins 3 017 M€ Surface de vente = 663 045 m ² CATTTC/m ² = 4 550 €		

*Le parc sous enseignes regroupe l'ensemble des magasins intégrés par Carrefour ainsi que les magasins des partenaires ou franchisés (y compris GB en Belgique, GS en Italie, Modelo Continente au Portugal et Marinopoulos en Grèce).



1999/1998	HARD DISCOUNT 5,6 % DU CA TOTAL	1999/1998	AUTRES 10,1 % DU CA TOTAL	1999/1998
+ 16 %	3 124 magasins 3 124 M€	+ 15 %	2 921 établissements 7 769 M€	+ 6 %
	418 magasins 1 387 M€ Surface de vente = 259 165 m ² CATTC/m ² = 5 352 €		2 243 établissements 5 154 M€	
	2 600 magasins 2 839 M€ Surface de vente = 613 450 m ² CATTC/m ² = 4 628 €		678 établissements 2 615 M€	
	106 magasins 94 M€ Surface de vente = 35 377 m ² CATTC/m ² = 2 657 €			



Rapport de gestion de Carrefour S.A.

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice ainsi que la ratification de deux Administrateurs.

Nous vous proposerons en outre :

- de vous prononcer sur la fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière ;
- de modifier l'article 15 des statuts relatif à la limite d'âge des Administrateurs ;
- de reconduire et consentir diverses autorisations, afin de permettre à votre Conseil de prendre sans délai, le moment venu, les mesures les plus appropriées concernant le financement des investissements envisagés dans l'intérêt de la Société et, parallèlement, de l'autoriser également à créer ou à émettre tous titres de créances ;
- d'autoriser votre Conseil à développer l'actionnariat salarié.

I - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La société Carrefour assume un rôle de holding, gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 107,9 millions d'euros et correspondent essentiellement aux refacturations intra-groupe. Le résultat financier passe de 75,6 millions d'euros en 1998 à 88,6 millions d'euros en 1999.

Le résultat s'établit à 162,1 millions d'euros.

II - PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 1999, Carrefour a acquis des titres de participations et souscrit à des augmentations de capital de filiales pour 18 246,3 millions d'euros, dont :

Promodès	16 688,9 millions d'euros
La Poincarienne	1 499,9 millions d'euros
Comptoirs Modernes	53,5 millions d'euros
Carrefour Asia	2,4 millions d'euros
Carrefour South East Asia	1,2 million d'euros
Carrefour Americas	0,3 million d'euros

III - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	162 009 826,41
Réserve légale	(8 100 491,34)
Autres réserves	0
Reste	153 909 335,07
Report à nouveau de l'année précédente	179 619 808,11
Bénéfice distribuable à la disposition de l'assemblée générale	333 529 143,18
Dividende (0,90 euros x 348 874 476 actions)	(313 987 028,40)
Report à nouveau	19 542 114,78

Chaque action recevrait ainsi un dividende de 0,90 euro. Le revenu global par action serait de 1,35 euro, dont 0,45 euro déjà payés au Trésor.

En application de la loi, nous rappelons que le revenu global distribué à chaque action, au titre des cinq exercices précédents, a été le suivant :

Exercice	Revenu Global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1995	7,32 €	4,88 €	2,44 €
1996 (ajusté)*	4,88 €	3,25 €	1,63 €
1997	5,95 €	3,96 €	1,99 €
1998	6,86 €	4,57 €	2,29 €
1999 (ajusté) *	7,35 €	4,90 €	2,45 €
2000 (proposition) (environ)	1,35 €	0,90 €	0,45 €

* En 1996, attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.

En 1999, une action ancienne contre six actions nouvelles.

Le dividende de l'exercice 1999 sera mis en paiement à compter du 10 avril 2000.

IV - PARTICIPATION DES SALARIÉS DU GROUPE À L'ACTIONNARIAT

Options de souscription d'actions Carrefour

Carrefour associe pleinement les cadres et les dirigeants du Groupe à son développement en leur offrant des options d'achat d'actions de la société dont l'émission est réalisée conformément aux dispositions des articles 208-1 à 208-8 de la loi du 24 juillet 1966 et dans le cadre des autorisations conférées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre de cette politique de motivation du personnel, deux plans d'options de souscription d'actions ont été mis en œuvre par la société au cours de l'exercice 1999, portant, respectivement, sur un total de 1 163 150 actions au prix unitaire de 143,73 euros et 71,170 actions au prix unitaire de 170,56 euros. Ces options ont été attribuées à 294 bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 1999, 4 800 actions ont été acquises par les bénéficiaires de plans et 66 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription d'actions.

Options d'attribution d'actions Carrefour

Au cours de l'exercice 1999, 1 588 930 actions ont été acquises par les bénéficiaires des plans d'options d'achat d'actions en vigueur.

Acquisitions d'actions Carrefour

En 1999, Carrefour n'a procédé à aucun achat de ses propres actions, que ce soit dans le cadre de la régularisation des cours ou celui de plans de stock options.



Les salariés du groupe par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placements d'entreprises, détiennent 1,50 % du capital et 2,68 % des droits de vote.

V - INFORMATIONS VISÉES À L'ARTICLE 356-3 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Nous vous avisons qu'à la clôture de l'exercice 1999, la société Paroma – société ayant son siège à Mondeville (14120) ZI - Route de Paris – détenait plus du vingtième des droits de vote.

VI – FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ PROMODÈS

Nous soumettons à votre approbation la question de la fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière. Les modalités et caractéristiques de cette opération sont décrites dans le document E visé par la COB le 29 février 2000.

La présente opération de fusion est la poursuite logique du rapprochement entre les groupes de sociétés contrôlés par les sociétés Carrefour et Promodès, concrétisé par l'offre publique amicale d'échange réalisée par Carrefour en octobre 1999 sur les titres émis par Promodès, qui a permis à la première de détenir plus de 95 % du capital de la seconde.

L'évaluation et la rémunération des apports de la société Promodès ont été déterminées sur la base des comptes de chacune des sociétés Promodès et Carrefour qui seront soumis à l'approbation des assemblées générales de leurs actionnaires préalablement à la réalisation de la présente opération de fusion, et également à partir de la parité retenue lors de l'offre publique d'échange.

Les parties sont donc convenues que les actifs et passifs de la société Promodès seraient transférés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 1999, en sorte que la valeur nette des apports s'élève à **876 708 084,49 euros**.

La parité retenue s'établit à 6 actions CARREFOUR émises en échange d'une action Promodès, soit sur les mêmes bases que l'offre publique d'échange.

Pour les certificats d'investissement, la parité ressort à 5 actions Carrefour en échange d'un certificat d'investissement Promodès et, pour les certificats de droits de vote, à une action Carrefour en échange d'un certificat de droit de vote Promodès.

Ce rapport d'échange sera bien entendu retenu pour déterminer le nouveau taux de conversion des obligations convertibles ainsi que la nouvelle parité de souscription des bons de souscription.

VII - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil ayant été amené à procéder à des nominations à titre provisoire depuis l'Assemblée du 1^{er} octobre, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier lesdites nominations.

Par ailleurs, nous vous proposons de ramener la limite d'âge pour exercer les fonctions d'Administrateur aux dispositions légales.

Si vous approuvez cette proposition, il vous appartiendra de modifier corrélativement l'article 15 des statuts.

VIII - RENOUELEMENT D'AUTORISATIONS

En vue de saisir toute circonstance favorable aux intérêts de votre Société, nous estimons souhaitable que votre Conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de prendre sans délai, le moment venu, les mesures les plus appropriées concernant le financement d'investissements de caractère stratégique.

La durée de validité des différentes autorisations a été prévue en fonction des maximums légaux.

Le montant nominal des augmentations de capital directes ou différées sera plafonné à 1 000 000 000 euros.

Les émissions de valeurs mobilières pour lesquelles nous vous demandons votre autorisation pourront être réalisées soit en réservant le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de titres de la Société, soit en supprimant celui-ci dans la mesure où l'émission dans le public permettra à votre Société d'élargir la diffusion de ses titres en faisant appel à de nouveaux souscripteurs nationaux et internationaux.

Ces opérations pourront avoir lieu tant en France qu'à l'étranger et, éventuellement, exclusivement sur le marché international en cas de suppression du droit préférentiel de souscription.

Dans tous les cas, la somme revenant ou pouvant revenir à la Société à l'occasion de l'émission directe ou différée d'actions sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action cotés à la Bourse de Paris, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse qui précèdent le jour du début de l'émission, cette moyenne pouvant être corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Enfin, nous vous demandons, à toutes fins utiles, d'habiliter votre Conseil à faire usage d'une ou de plusieurs des autorisations sus visées dans le cadre des dispositions de l'article 180-IV de la loi du 24 juillet 1966.

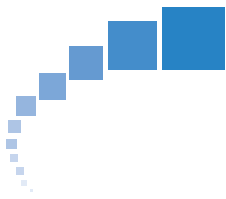
De plus, nous vous demanderons d'autoriser votre Conseil à augmenter le capital au profit des seuls salariés du Groupe de manière à favoriser le développement de l'épargne salariale.

IX - ÉVOLUTION RÉCENTE

Les perspectives des premiers mois de l'année en cours sont évoquées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Le Conseil d'Administration





Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre

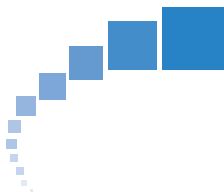
ACTIF (en millions d'euros)	Notes	1999			1998	1997
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		134	2	132	53	8
Immobilisations corporelles						
Terrains		2		2	0	0
Constructions		0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		5	1	4	3	7
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées		24 313	161	24 152	6 077	2 557
Prêts et autres immobilisations financières		0		0	0	0
Actif immobilisé	2	24 454	164	24 290	6 133	2 566
Créances		363		363	288	95
Valeurs mobilières de placement	4	687		687	196	186
Disponibilités	4	78		78	74	63
Comptes de régularisation		42		42	48	23
Actif circulant	3	1 170	0	1 170	606	367
Total actif		25 624	164	25 460	6 739	2 933

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	Avant répartition			Après répartition		
		1999	1998	1997	1999	1998	1997
Capital social	5	856	592	587	856	592	587
Primes d'émission et de fusion		16 731	315	0	16 731	315	0
Écart de réévaluation		0	0	0	0	0	0
Réserve légale		59	59	30	67	59	59
Autres réserves		196	187	48	196	187	187
Report à nouveau		179	275	0	19	176	272
Résultat de l'exercice		162	93	616	Affecté	Affecté	Affecté
Provisions réglementées	6	4	1	0	4	1	0
Capitaux propres		18 187	1 522	1 281	17 873	1 330	1 105
Provisions pour risques et charges	6	53	74	79	53	74	79
Dettes financières							
Emprunts obligataires		3 174	646	297	3 174	646	297
Emprunts auprès des établissements de crédits		2 302	3 397	686	2 302	3 397	686
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36	6	4	36	6	4
Dettes fiscales et sociales		7	5	5	7	5	5
Autres dettes d'exploitation		2	2	2	2	2	2
Dettes diverses							
Autres dettes diverses		1 698	1 086	578	2 012	1 278	754
Comptes de régularisation		1	1	1	1	1	1
Dettes	7	7 220	5 143	1 573	7 534	5 335	1 749
Total passif		25 460	6 739	2 933	25 460	6 739	2 933





Compte de résultat

CHARGES (en millions d'euros)	1999	1998	1997
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	102	54	24
Impôts, taxes et versements assimilés	7	7	3
Salaires et traitements	17	19	15
Charges sociales	12	10	7
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	2	1	0
Dotations aux provisions sur actifs circulants	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	1	2
Autres charges	0	0	0
Total	140	92	51
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	1	13	16
Intérêts et charges assimilés	340	119	86
Total	341	132	102
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion	6	1	1
Sur opération en capital	173	21	285
Dotations aux amortissements et provisions	17	7	23
Total	196	29	309
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	(106)	(50)	(15)
Total des charges	571	203	447
Bénéfice	162	93	616
Total	733	296	1 063
PRODUITS (en millions d'euros)	1999	1998	1997
Produits d'exploitation			
Reprises sur amortissements et transferts de charges	0	0	0
Autres produits	108	53	47
Total	108	53	47
Produits financiers			
De participations	246	154	320
Autres intérêts et produits assimilés	111	21	36
Reprises sur provisions	14	16	8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	58	16	8
Total	429	207	372
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital	174	24	621
Reprises sur provisions	22	12	23
Total	196	36	644
Total des produits	733	296	1 063
Total	733	296	1 063

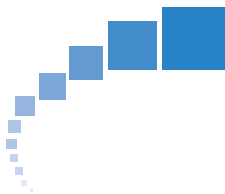
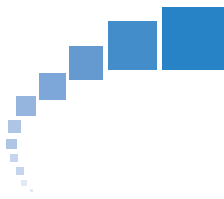


Tableau de trésorerie

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Résultat net	162	93	616
Dotation aux amortissements	2	1	0
Variation de provisions pour risques et charges	(21)	(6)	16
Moins (plus) values sur cessions d'immobilisations	0	(3)	(338)
Autres variations	0	(1)	(5)
Trésorerie brute issue des opérations	143	84	289
Variation des autres créances et dettes	(112)	(63)	(20)
Autres mouvements	0	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	31	21	269
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(82)	(48)	(9)
Acquisitions de titres de participation	(18 246)	(3 542)	(35)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2	0	0
Cessions de titres de participations	172	24	9
Financement de titres par augmentation de capital	16 416	315	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 738)	(3 251)	(35)
Augmentation de capital	264	6	0
Dividendes versés	(188)	(173)	(149)
Augmentation nette de l'endettement	1 376	3 054	154
Variation des créances et dettes intra-groupe	751	362	(177)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	2 203	3 249	(172)
Variation nette de la trésorerie	496	19	62
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	267	248	186
Trésorerie à la clôture de l'exercice	763	267	248
Variation nette de la trésorerie au bilan	496	19	62



Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1

Principes comptables

Les comptes annuels ont été présentés selon les dispositions de la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983 et le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

	Durée moyenne
• Constructions :	
- Bâtiments	20 ans
- Sols	10 ans
- Parkings	6 ans 2/3
- Agencements et aménagements des constructions	8 ans
• Autres	4 à 10 ans

Participations et créances rattachées

Leurs valeurs brutes sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments sont dépréciés lorsqu'en tenant compte de prévisions réalistes d'exploitation, il existe un risque que la quote-part de l'actif net détenue par Carrefour reste inférieure au coût d'achat.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation".

Indemnités de départ à la retraite

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

Impôt sur les bénéfices

Carrefour SA est la société tête du groupe du périmètre d'intégration fiscale définie dans la note 11.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Instruments financiers

Les couvertures de risque de taux d'intérêt utilisées par Carrefour visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des Swaps de taux, des Collars et des "Future Rate Agreements" (F.R.A.), ainsi que des achats et ventes à terme de devises.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Dans le cas d'opérations non adossées à des transactions certaines, les pertes latentes lors de l'arrêtés des comptes sont provisionnées.

Les instruments utilisés au 31 décembre sont présentés en note 8.



NOTE 2

Actif immobilisé

(en millions d'euros)		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Immobilisations brutes					
Au 1 ^{er} janvier		54	5	6 240	6 299
Acquisitions		82	4	18 247	18 333
Sortie de l'actif		(1)	(2)	(174)	(177)
Total au 31 décembre	A	135	7	24 314	24 455
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier		0	2	162	164
Dotations de l'exercice		2	1	1	3
Diminutions sur sorties de l'actif		(0)	(1)	(1)	(2)
Total au 31 décembre	B	2	1	16	165
Total net	A - B	134	6	24 153	24 297

(en millions d'euros)

Entreprises liées (sociétés consolidées par intégration globale)		
Immobilisations financières	24 001	
Dettes financières	0	
Créances	289	
Dettes	1 677	
Charges financières	88	
Produits financiers	60	

NOTE 3

Actif circulant

État des échéances des créances (en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an
Créances de l'actif circulant	363	363
Charges constatées d'avance	42	42
	406	406

NOTE 5

Capitaux propres

Capital social

Le capital social est constitué par 342 502 350 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1999

Actionnaires	Actions Nombre	% capital	Droits de vote Nombre	% droits de vote
Groupe Familial HALLEY (*)	40 051 906	11,69 %	40 051 906	10,54 %
Familles BADIN / DEFFOREY / FOURNIER	19 386 746	5,66 %	37 138 066	9,77 %
Groupe MARCH	11 698 020	3,42 %	18 241 566	4,80 %
Pacte d'actionnaires	71 136 672	20,77 %	95 431 538	25,11 %
Salariés du Groupe par l'intermédiaire des F.C.P.	5 142 183	1,50 %	10 194 079	2,68 %
Autodétention (directement) par Carrefour S.A.	1 564 568	0,46 %	0	0,00 %
Autodétention (indirectement) par Carrefour S.A.	5 458 269	1,59 %	0	0,00 %
Autres	259 200 658	75,68 %	274 462 515	72,21 %
Total	342 502 350	100,00%	380 088 132	100,00 %

(*) Membres fondateurs du Groupe et leurs holdings contrôlées.

Les membres des organes d'administration signataires du pacte détiennent directement, respectivement, 2,36 % et 3,11 % du nombre total des titres et droits de vote détenus par celui-ci.

Droits de vote : 220 650 actions sont démembrées en usufruit (détenu par un membre du pacte) et nue-propriété (détenue par un tiers) ; les chiffres présentés valent donc pour les seules assemblées générales ordinaires.

En assemblée générale extraordinaire, les droits de vote sont exercés par le nu-propriétaire des titres. Le nombre total de droits de vote des membres du pacte en assemblée générale extraordinaire est donc de 95 210 888 droits de votes, soit 25,05 %.

Au 31 décembre 1999, à la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement 1 % au plus du capital et des droits de vote.

NOTE 4

Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend :

- des actions CARREFOUR pour 115 millions d'euros acquises soit dans le cadre de la régularisation de cours soit dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions non levées au 31 décembre 1999. La plus value latente sur ces titres s'élève à 9 millions d'euros.

- des obligations convertibles en actions pour 572 millions d'euros.

Disponibilité

Ce poste comprend :

- des dépôts à terme pour 76 millions d'euros.
- d'autres éléments pour 2 millions d'euros.



Lors du dernier relevé TPI effectué au mois d'octobre 1999, le nombre d'actionnaires répertoriés s'élevait à 220 000 porteurs. Le sort des holdings familiales qui ne détiennent que des titres Carrefour et de la trésorerie n'est pas encore définitivement arrêté.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1998

Actionnaires	% capital	% droits de vote
Groupe March	5,21 %	6,68 %
FCPE salariés	2,32 %	3,78 %
Autodétention	1,35 %	0,00 %
Public	91,12 %	89,54 %
Total	100,00 %	100,00 %

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 1997

Actionnaires	% capital	% droits de vote
Société de Noyange	18,57 %	28,82 %
Groupe March	5,14 %	7,16 %
FCPE salariés	2,40 %	3,01 %
Autodétention	1,81 %	0,00 %
Public	72,08 %	61,01 %
Total	100,00 %	100,00 %

Droits de vote double (article 25 des statuts)

Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire.

Évolution de la répartition du capital durant les trois dernières années

Suite à l'Offre Publique d'Echange Carrefour-Promodès, le groupe familial HALLEY, se retrouve détenteur de 11.69 % du capital.

Seuils statutaires (AG du 9/11/98)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote qui y sont attachés, toute personne, physique ou morale, qui, seule ou indirectement au sens de l'article 356-1-2 de la loi du 24 juillet 1966 ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article 356-1-3 de la loi du 24 juillet 1966, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à un pour cent (1 %) des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert, du nombre de titres qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Plans d'options (en euros)

Date de la délibération	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Nombre d'actions pouvant être acquises (3)	824 670	326 250	627 750	1 133 280	180 000	1 233 000	1 163 150	71 170
Dont dirigeants (1)/(3)	336 420	326 250	234 000	819 480	180 000	433 800	829 200	0
Début	03/04/95	08/12/95	15/04/96	21/04/97	26/03/98	02/07/98	01/10/99	02/12/99
Fin	02/04/00	07/12/00	14/04/01	20/04/04	25/03/05	01/07/05	30/09/06	01/12/06
Prix d'acquisition ou de souscriptions ajustés (2)/(3) (depuis 1998 : plans de souscription)	35,99	43,84	57,84	83,53	87,68	93,62	143,73	170,56
Nombre d'actions acquises au 31.12.1998	694 350	290 350	360 000	257 380	0	4 800	0	0
Nombre d'actions restant à acquérir au 31.12.1998	130 320	36 000	267 750	875 900	180 000	1 228 200	1 163 150	71 170

(1) Personnes concernées : membres du Comité de Direction Générale (membre du Comex et Directeurs Généraux Pays et fonctionnels) représentant un total de 60 personnes au 31 décembre 1999.

(2) Ajustements compte tenu des attributions gratuites intervenues en 1994 (1 pour 1) et 1996 (1 pour 2).

(3) Le 17/02/1999, conversion du capital en euros (1 action = 15 euros), et le 03/05/1999, division des actions par réduction de 15 euros à 2,5 euros (soit 1 action ancienne = 6 actions nouvelles).

À l'appui de cette information, l'actionnaire doit communiquer à la société toutes pièces utiles justifiant du franchissement de chaque seuil de 1 %.

En cas de non respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés à compter de ladite assemblée et pour toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Existence de Pactes

Le groupe familial HALLEY, les familles BADIN - DEFFOREY - FOURNIER, le groupe March, ont signé un pacte prévoyant un droit de préemption sur tout ou partie des titres Carrefour détenus et portant sur un maximum de 20,77% du capital et 25,11% des droits de vote ainsi qu'un engagement de concertation avant les assemblées générales ou en cas d'annonce d'une offre publique initiée sur les titres de la société.

Le pacte publié le 9 mars 1999 a été révoqué du fait de la signature du pacte sus visé.

Participation de l'émetteur à un groupe d'entreprises

L'émetteur ne participe pas à un groupe d'entreprises. Par ailleurs, l'émetteur ne subit aucune dépendance à l'égard de brevet et licences ou de contrats quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle...).

Autres titres donnant accès au Capital

À l'exception des options de souscriptions d'actions des plans du 2 juillet 1998, du 1^{er} octobre 1999 et du 02 décembre 1999, d'autres options ont été mises en circulation sur le 4^e trimestre 1999 :

Nature de l'option	Nombre
Bons de souscription d'actions avec faculté de rachat des bons	561 644
Obligations convertibles en actions	555 152

Suite au Conseil d'Administration du 23 février, il est envisagé de procéder à la distribution d'actions gratuites attribuées en proportion de une pour une. Par ailleurs, lors de l'assemblée du 30 mars, le Conseil sollicitera diverses autorisations en vue de procéder, si nécessaire, à l'augmentation du capital, l'une de ces autorisations visant plus

Marché du titre

(en euros)

Mois	Plus haut	Plus bas	Montant des transactions (en milliers)	Nombre de titres échangés dans le mois
1998				
Janvier	504,6	428,1	950 045,9	2 030 313
Février	561,0	491,0	1 000 435,2	1 886 544
Mars	571,5	530,8	1 236 378,4	2 239 814
Avril	592,3	500,0	1 743 091,4	3 247 730
Mai	568,5	510,7	746 774,1	1 393 066
Juin	596,8	527,5	1 117 968,0	1 979 294
Juillet	612,7	567,1	916 276,0	1 559 028
Août	577,8	486,3	961 195,2	1 790 230
Septembre	580,8	505,4	1 671 489,1	3 066 219
Octobre	608,3	495,5	1 416 682,6	2 527 734
Novembre	667,7	565,6	1 433 253,2	2 326 048
Décembre	647,8	602,5	1 272 863,4	2 047 859
1999 (1)				
Janvier	113,7	93,8	1 859 188,2	17 930 256
Février	108,6	92,3	1 822 717,2	18 140 100
Mars	119,0	105,8	1 651 747,6	15 003 612
Avril	126,0	119,0	1 868 227,0	15 287 022
Mai	127,9	121,6	1 114 656,8	8 925 823
Juin	142,5	124,2	1 539 333,0	11 889 496
Juillet	144,9	127,5	1 641 768,2	12 083 375
Août	154,0	122,0	2 065 769,2	15 813 896
Septembre	160,0	143,9	2 981 152,9	19 665 894
Octobre	176,0	147,2	2 369 044,0	15 152 184
Novembre	193,2	168,5	2 835 064,4	15 812 730
Décembre	183,1	165,1	2 417 128,9	13 920 346

Source: Trading Activity 1998 - SBF Bourse de Paris.

Source: Bloomberg 1999 (Montant des transactions estimées)

(1) En 1999, 1 action ancienne donne droit à 6 actions nouvelles.

Proposition d'affectation du résultat

(en millions d'euros)

Origine	
Report à nouveau	179
Dividendes sur actions propres	1
Résultat de l'exercice	1 162
	343

spécifiquement l'éventuel développement d'un actionnariat salarial.

Marché du titre

Places de cotation

Les actions sont cotées à la Bourse de Paris au Premier Marché - Règlement Mensuel (code SICOVAM 12017).

Le titre Carrefour fait partie de l'indice français CAC 40 et de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

Autres places de cotation

Il n'existe pas de cotation sur une autre place que Paris, ni de titres non encore admis au Premier Marché. Eu égard au défaut d'antériorité et des faibles volumes échangés en bourse, les marchés des OCA et BSA Carrefour ne sont pas significatifs à ce jour.

Affectation	
Dividendes	315
Réserve légale	9
Report à nouveau	19
	343

NOTE 6

Provisions

(en millions d'euros)

	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31 décembre
Provisions réglementées				
Provision pour investissement et amortissements dérogatoires	1	3	0	4
Provisions pour risques et charges	73	14	35	52
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations financières	162	1	1	162
Autres	0	0	0	0
Total	236	18	36	218
Analyse				
Exploitation	20	3	0	23
Financier	174	1	14	161
Exceptionnel	42	14	22	34
Total	236	18	36	218

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 18 millions d'euros et figure en provisions pour risques et charges au 31 décembre 1999.

NOTE 7

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

Nature des dettes (en millions d'euros)	Montant	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	568	13	555	0
Emprunts obligataires	2 606	38	149	2 419
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 302	660	1 377	265
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	36	0	0
Dettes fiscales et sociales	7	7	0	0
Autres dettes d'exploitation	2	2	0	0
Autres dettes diverses	1 698	1 698	0	0
	7 219	2 454	2 081	2 684

Carrefour S.A. a procédé à l'émission, en 1999, d'un emprunt obligataire convertible, dont les principales caractéristiques sont :

- Nombre d'obligations émises	555 152
- Valeur nominale	1 000 euros
- Taux nominal	2,50 %
- Valeur de remboursement	1 000 euros
- Échéance	01/01/2004

NOTE 8

Engagements financiers

(en millions d'euros)

Engagements donnés	
Avals, cautions et garanties	39
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	21
Engagements reçus	
Facilités à options multiples	2 404

Instruments financiers (en millions d'euros)	Montant	Moins de 1 an	Exigibilité	Plus de 5 ans
Swaps	4 784	693	3 885	206
Options de taux	6 174	2 347	3 827	0

NOTE 9

Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction

La rémunération globale du Comité Exécutif s'est élevée à 4 271 911 euros en 1999.

Le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration a été de 243 918 euros en 1999.



NOTE 10

Effectif

Effectif moyen

Cadres	33
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	3
	39

Les membres du personnel de Carrefour bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement. L'accord de participation s'adresse à tous les salariés dont l'ancienneté est de , soit au moins trois mois de présence au cours de l'exercice dans la société, soit au moins six mois de présence au sein du groupe Carrefour.

L'accord d'intéressement bénéficie à l'ensemble des salariés des établissements l'ayant signé.

En ce qui concerne Carrefour S.A., les montants d'intéressement et de participation sont les suivants.

(en euros)	1995	1996	1997	1998	1999
Intéressement payé et placé au titre de l'année N-1	113 165	100 560	0	152 710	186 574
Participation placée au titre de l'année N-1	164 950	225 573	143 202	346 583	450 796

NOTE 11

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Carrefour S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales Carrefour France, B-Investissements, SNE, Euromarché, Immobilière Carrefour, SND Participation,

Carrefour Marchandises Internationales, Vetter, Carfuel, Carrefour Europe, Erteco S.A., ED Le Maraîcher, ED SNC, Dauphinoise de participations, Forum Développement, Franvert, Carrefour Management, Tourangelle de participations, Carrefour Vacances, Services Automobiles Carrefour, Ivacar, Europarticipations.

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	56	92	148
Résultat exceptionnel	0	3	3
Participation des salariés	(0)	0	(0)
Économie d'impôt liée à l'intégration fiscale	0	1	1
Résultat comptable	56	106	162

NOTE 12

Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en millions d'euros)	1999	1998	1997	1996	1995
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	856	592	587	586	397
Primes d'émission et de fusion	16 731	315	0	0	0
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	342 502 350	38 844 924	38 475 354	38 461 350	25 640 900
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation de salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	39	39	612	96	32
Impôt sur les bénéfices	106	50	15	37	47
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	162	93	615	(45)	96
Résultat distribué	315 (2)	189	176	152	125
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions (3)	0,43	2,26	16,27	3,47	1,9
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation aux amortissements et provisions (3)	0,47	2,40	16,00	(1,16)	2,49
Dividende net attribué à chaque action	0,90 (2)	4,90	4,57	3,96	3,25
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (4)	39	64	47	44	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	17	19	15	11	8
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	12	10	7	5	4

(1) En 1996, attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes.
En 1999, division par 6 du nominal.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(3) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions

(4) En 1999, transfert d'une partie des effectifs de Carrefour S.A. sur la société Carrefour Management.

NOTE 13

Filiales et participations

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales françaises	23 572	23 570	0	24	242
Filiales étrangères	5	5	0	15	0
Participations	730	571	4	0	3
	24 307	24 146	4	39	245

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part du capital détenu (en %)	Capitaux propres Résultat de l'exercice inclus	Dont bénéfices ou (perte) du dernier exercice clos
Société			
B-Investissements	100	49	2
Carma	50	14	1
Carrefour France	100	1 595	249
Carrefour Marchandises Internationales	100	0	0
Carrefour Monaco	100	35	11
Comptoirs Modernes S.A.	88	642	27
Dauphinoise de Participations	100	2	NS
Erteco	100	26	21
Immobilière Carrefour	0	648	57
Picard Surgelés	79	134	24
La Poincarienne	100	1 500	NS
Promodes	95	868	234
Société Jougnoise de Participations	51	389	3
S2P	60	160	26
Trocadis	100	1 044	NS
Non significatif (NS)			
Total filiales françaises			
Carrefour Americas	100	NS	NS
Carrefour Asia	50	NS	NS
Carrefour South East Asia	100	NS	NS
Non significatif (NS)			
Total filiales étrangères			
Bibli et Ludo	25	NS	
Brepa	1	NS	
Carrefour Nederland BV	25	3 432	128
Défense Orléanaise	50	1	0
GMB	21	NC	NC
Presicarre	1	NS	NC
QCS	NC	NC	NC
Non significatif (NS)			
Total autres participations			
Total filiales et participations			

Chiffre d'affaires H.T.	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
	233	233			
	9	7			
11 251	1 161	1 161			202
	0	0			
108	0	0			
	2 584	2 584			23
	0	0			
	88	88		24	
	0	0			
459	153	153			6
	1 500	1 500			
	16 552	16 552			
	197	197			
	51	51			12
	1 044	1 044			
	0	0			
	23 572	23 570	0	24	242
	1	1			
	2	2			
	2	2			
				15	0
	5	5	0	15	0
	0	0	0		
	54	54			1
	430	430			
	0	0			
NC	243	86			2
	0	0			0
NC	1	1			
ND	2	0	4		0
	730	571	4	0	3
	24 307	24 146	4	39	245

NOTE 14 - Renseignements complémentaires

Renseignements concernant l'activité

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat, son patrimoine ou encore sur son groupe non pris en compte dans les états financiers de la société.

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Renseignements généraux sur l'émetteur

L'activité de la société mère est uniquement une activité de holding. Elle assure une assistance technique auprès de ses filiales. Elle n'assure aucune exploitation directe.

Tant au titre de cette assistance technique qu'au titre de l'exploitation de la marque, les filiales versent une redevance à la société mère.

Dénomination et siège social

Carrefour - 6, avenue Raymond-Poincaré - 75016 Paris

Forme juridique

Société anonyme de droit français régie par la loi du 24 juillet 1966 et les textes subséquents.

La société a été transformée en société à conseil d'administration à la suite de la décision de l'assemblée générale du 23 avril 1998.

Législation

Législation française.

Constitution et durée

La durée de la société, qui a pris cours le 11 juillet 1959, expirera le 10 juillet 2058, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, l'acquisition et l'exploitation, en France et à l'étranger, de magasins pour la vente de tous articles, produits, denrées ou marchandises et, accessoirement, la prestation, dans le cadre de ces magasins, de tous services susceptibles d'intéresser la clientèle ;
- l'achat, la fabrication, la vente, la représentation, le conditionnement et l'emballage de ces produits, denrées et marchandises ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La société pourra agir, directement ou indirectement et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte propre ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Registre du Commerce et des Sociétés - Code A.P.E.

- RCS : 652 014 051 RCS Paris

- APE : 741 J

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social, dont l'adresse figure ci-dessus.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées générales (Statuts 21 à 27)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles dans le délai prescrit. L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires ou se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le conseil d'administration dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur. Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par une personne ayant qualité ou valablement déléguée à cet effet.

Le droit de participer aux assemblées pourra être subordonné : pour les titulaires d'actions nominatives à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par mandataire désigné par la société et, pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné par la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé. Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil d'administration, spécialement dans le cas d'augmentation de capital intervenant à la suite du paiement du dividende en actions, de la levée d'options de souscription ou de la conversion des valeurs mobilières en actions, l'assemblée générale extraordinaire sera seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutes les décisions autres que celles visées à l'alinéa précédent seront prises par l'assemblée générale ordinaire.

Sauf exception prévue par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du



siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Toutefois, s'il n'y a pas d'actions au porteur en circulation, la convocation pourra être faite par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire. Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France, suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le convoquant ; sauf exceptions légales, il n'y est porté que les propositions émanant soit du conseil d'administration, soit des commissaires aux comptes si ceux-ci ont pris l'initiative de la convocation, soit d'un ou plusieurs actionnaires dans les conditions et délais fixés par la loi. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'absence simultanée du président, l'assemblée est présidée par un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier ou par une personne choisie par l'assemblée. En cas de convocation par les commissaires ou par un mandataire désigné en justice, l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence établie dans les formes légales, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, mentionnant les actionnaires votant par correspondance et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire. Il est également conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. Les votes sont exprimés à mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Il est tenu compte, dans les conditions légales, des formulaires retournés par les actionnaires désirant faire usage du droit de vote par correspondance.

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quart au moins des

actions ayant le droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, l'assemblée réunie sur deuxième convocation peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion. L'assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi.

Organes de direction et d'administration

Conseil d'Administration

Il est composé de douze membres et se réunit au moins quatre fois par an. Les principaux mandats sociaux extérieurs au groupe Carrefour de ses membres sont les suivants :

Jacques BADIN ;

Daniel BERNARD - *Administrateur ALCATEL et DEXIA* ;

Christian BLANC - *Administrateur CAP GEMINI, CONSORTIUM DE RÉALISATION, GALERIES LAFAYETTE et MIDDLE EAST AIRLINES* ;

Hervé DEFFOREY ;

Thierry DEFFOREY - *Administrateur de CRISTALAKE, KLEINWORT BENSON FRANCE, MANUIA* ;

Carlos MARCH - *Président BANCA MARCH et administrateur SOGECABLE* ;

François HENROT - *Administrateur BP FRANCE et MONTUPET, membre du conseil de surveillance PINAULT-PRINTEMPS-REDOUTE et SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FACTORING, associé gérant ROTHSCHILD & CIE Banque et ROTHSCHILD & CIE, gérant ROTHSCHILD IFM* ;

Paul-Louis HALLEY ;

Robert HALLEY ;

Alain BESSECHE ;

Joël SAVEUSE ;

Philippe FORIEL-DESTEZET - *Président - directeur général ADECCO SA et ECCO SA, administrateur VIVENDI et SECURITAS AB, membre du conseil consultatif BANQUE DE FRANCE.*

Jacques FOURNIER, *censeur.*

Il est créé, sur proposition de Daniel BERNARD, un Comité d'orientation stratégique composé de :

Paul-Louis HALLEY - *Président* ;

Daniel BERNARD - *Président de Carrefour* ;

Jacques BADIN - *Président du Comité d'audit* ;

Carlos MARCH - *Président du Comité des rémunérations* ;

Ce comité a pour objet de préparer les décisions les plus importantes pour l'avenir du Groupe, d'orienter les travaux préparatoires en vue d'organiser le séminaire annuel du conseil d'administration.

Il constitue la cellule de réflexion des présidents qui pourra conduire ses travaux avec l'aide d'invités choisis en fonction de leur domaine d'expertise et d'expérience, sans qu'il puisse se substituer au pouvoir de décision du conseil pour lequel il œuvre.

En outre :

Le Comité d'audit sera dorénavant composé de :
Jacque BADIN - *Président* ; Hervé DEFFOREY ; François HENROT ; Robert HALLEY.

Le Comité des rémunérations est composé de :
Carlos MARCH - *Président* ; Daniel BERNARD (sauf pour ce qui le concerne) ; Christian BLANC ; Thierry DEFFOREY ; Philippe FORIEL-DESTAZET.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Sur les bénéfices nets établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs ;
- les sommes que l'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter à tous comptes de réserve ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'assemblée générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Les actions intégralement amorties sont dites actions de jouissance.

L'assemblée générale des actionnaires peut aussi, dans les conditions fixées par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

Les comptes de réserve et d'amortissement ne produisent aucun intérêt, sauf décision contraire de l'assemblée annuelle

Renseignements de caractère général concernant le capital (voir également Note 5)

Montant du capital

Le capital social au 31 décembre 1998 s'élève à € 856 255 875 divisé en 342 502 350 actions de nominal de € 2,50 entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

La société n'a pas fait usage des autorisations qui lui avaient été consenties en vue de procéder au rachat ou à l'annulation de ses propres actions. À la suite de l'OPE initiée sur les titres de la société Promodès, la société a émis (autorisation de l'AG du 1^{er} octobre 1999) 109 427 940 actions, 555 152 oCA Carrefour et 561 655 BSAR.

Capital autorisé mais non émis

Les dates et nature des autorisations d'émission de capital sont :

- pour une augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 274 408 231 €.

- pour une augmentation de capital par incorporation de réserves, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 914 694 103 €.

- pour une augmentation de capital résultant de la conversion d'obligations convertibles dont l'émission est autorisée à hauteur de 609 796 069 € nominal, autorisation par l'AGE du 23 avril 1998 pour une durée de 5 ans, expirant le 22 avril 2003, dans la limite d'un montant de 274 408 231 €.

L'AGE du 23 avril 1998 a décidé que le montant maximal de 274 408 231 € de l'augmentation de capital en numéraire qui pourra être réalisée par utilisation des autorisations ci-dessus mentionnées sera, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes ou assimilées, augmenté de façon à représenter, après l'incorporation, la même proportion du capital social qu'avant celle-ci.

Titres donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'est en circulation à l'exception des titres décrits à la note 5.

Évolution du capital sur 5 ans

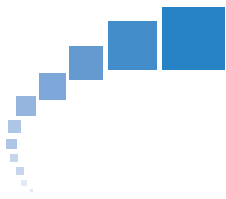
(en euros)

Date	Nature de l'opération	Opération			Après opération		
		Nombre	Capital	Prime	Nombre	Capital	Prime
05/05/94	Augmentation de capital par apport	12 813 516	195 340 792	0	25 627 032	390 681 584	0
31/12/94	Augmentation de capital par apport	13 868	211 416	556 976	25 640 900	390 893 001	556 976
02/05/96	Augmentation de capital par apport	12 820 450	195 446 500	0	38 461 350	586 339 501	0
09/12/97	Augmentation de capital par apport	14 004	213 490	303 796	38 475 354	586 552 991	303 796
09/11/98	Augmentation de capital par offre publique d'échange	369 570	5 634 058	315 033 446	38 844 924	592 187 049	315 337 242
17/02/99	Conversion du capital en euros (15 euros)	0	(9 513 189)	0	38 844 924	582 673 860	315 337 242
03/05/99	Division des actions (15 euros à 2,5 euros)	0	0	0	233 069 544	582 673 860	315 337 242
02/11/99	Augmentation de capital	109 427 940	273 569 850	16 415 285 279	342 497 484	856 243 710	16 730 622 521
31/12/99	Augmentation de capital par souscription	4 866	12 165	445 788	342 502 350	856 255 875	16 731 068 308

Évolution récente

À la suite de la décision de la Commission de Bruxelles autorisant le rapprochement Promodès Carrefour, celle-ci s'est engagée à céder la participation de 42 % que détient Carrefour dans son concurrent Cora à un ou plusieurs concurrents indépendants dès que les procédures judiciaires en cours seront achevées.

Par ailleurs, en Espagne, les sociétés Pryca et Continente seront fusionnées le 13 mars, la parité de fusion qui sera soumise à l'approbation des assemblées générales d'actionnaires étant de 21 actions Pryca pour 16 actions Continente.



Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

Messieurs les Actionnaires de la Société Carrefour,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 avril 1997, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carrefour établis en francs tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables sui-

vis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 23 février 2000

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES - ARTHUR ANDERSEN

Représenté par Patrick Malvoisin
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG AUDIT

Représenté par Jean-Luc Decornoy
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris - La Défense Cedex

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1999

Messieurs les Actionnaires de la Société Carrefour,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il

n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 23 février 2000

Les Commissaires aux Comptes

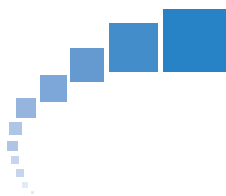
BARBIER FRINAULT & AUTRES - ARTHUR ANDERSEN

Représenté par Patrick Malvoisin
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG AUDIT

Représenté par Jean-Luc Decornoy
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris - La Défense Cedex





Résolutions

ORDRE DU JOUR

- Rapports du conseil d'administration, des commissaires aux comptes et des commissaires à la fusion,
- Approbation des comptes de l'exercice 1999 ;
- Fusion de la société avec la société Promodès par voie d'absorption de cette dernière ; en conséquence renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au profit des porteurs d'obligations convertibles et des porteurs de bons de souscription d'actions ; augmentation puis réduction du capital social ; modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Prélèvements sur les comptes de primes et de réserves ;
- Affectation du résultat ; fixation du dividende ;
- Ratification de la nomination de deux administrateurs ;
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'émettre des obligations, ainsi que des actions, des obligations convertibles en actions, des bons de souscription d'actions et des valeurs mobilières composées, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation au conseil d'administration de procéder à des émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société ;
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour,
- Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur de la société Carlux,
- Modification de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur ; modification corrélative de l'article 15 des statuts.

RÉSOLUTIONS

Première résolution

(Approbation des comptes)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport présenté par le conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 1999, avec toutes les opérations qu'ils traduisent, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice de 1 062 714 797,02 francs (162 009 826 euros).

Elle donne au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1999.

Deuxième résolution

(Fusion avec la société Promodès)

L'assemblée générale, lecture entendue des rapports du conseil d'administration et des commissaires à la fusion, connaissance prise du projet de contrat de fusion établi suivant acte sous seings privés en date du 23 février 2000 et

réglant l'absorption par la société Carrefour de la société Promodès, anonyme au capital de 383 050 220 F dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) Z.I.-Route de Paris et identifiée sous le numéro 613 820 240 RCS Caen, cette dernière faisant apport de la totalité des éléments constituant son actif évalué à 30 315 803 478,40 F contre la prise en charge de son passif évalué à 24 624 011 558,61 F, en sorte que l'actif net apporté s'élève à 5 691 791 919,79 F, approuve ce projet et décide la fusion de la société avec la société Promodès et,

constatant que la société Carrefour détient 18 074 370 actions et 16 344 certificats d'investissement Promodès, décide de limiter l'augmentation de capital à la somme de 15 967 815 euros par la création, avec une prime globale de fusion de 210 805 532,16 francs, de 6 387 126 actions de la société de 2,5 nominal chacune, entièrement libérées et portant jouissance du 1er janvier 1999, à attribuer aux actionnaires, porteurs de certificats d'investissement et porteurs de certificats de droit de vote de la société Promodès autres que la société, à raison de :

- 6 actions Carrefour contre 1 action Promodès,
- 5 actions Carrefour contre 1 certificat d'investissement Promodès,
- et d'1 action Carrefour contre 1 certificat de droit de vote Promodès,

constate que cette opération fait ressortir un mali de fusion de 103 195 109 053,76 F qui sera inscrit à l'actif du bilan et amorti sur quarante ans.

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la réalisation de la fusion, la société Carrefour sera substituée à la société Promodès dans tous les droits et obligations de cette dernière et spécialement :

- dans les engagements afférents aux emprunts obligataires 3,50 % de juillet 1998 et aux émissions concomitantes de bons de souscription d'action et de certificat d'investissement,
- dans ceux résultant des emprunts en obligations 2,50 % de janvier 1999, convertibles en actions et en certificats d'investissement,
- et dans ceux résultant des options consenties à des dirigeants et salariés du groupe Promodès permettant l'achat d'actions de cette société.

Elle décide en conséquence que la réalisation de la fusion emportera renonciation des actionnaires de la société :

- au profit des porteurs de bons de souscription d'action et de certificat d'investissement Promodès, au droit préférentiel de souscription à 3 440 212 actions Carrefour de 2,5 € nominal,
- au profit des porteurs d'obligations convertibles en action et en certificat d'investissement Promodès autres que la société Carrefour, au droit préférentiel de souscription à 152 024 actions Carrefour de 2,5 € nominal.

L'assemblée générale, prenant acte de l'approbation donnée :



- par les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % octobre 1999 de la société Carrefour réunis en assemblée générale le 14 mars 2000, à la suppression de leur droit préférentiel de souscription aux actions Carrefour au profit des porteurs de bons de souscription et d'obligations convertibles Promodès,

- par les titulaires de certificats d'investissement Promodès réunis en assemblée spéciale le 30 mars 2000 et par les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote Promodès réunis en assemblée générale le 30 mars 2000, à la présente fusion,

constate qu'avec l'approbation de la présente résolution, la condition suspensive et les conditions de réalisation auxquelles la présente opération était subordonnée se trouvent réalisées, en sorte que la fusion de la société Carrefour avec la société Promodès est réalisée.

Considérant que la société Promodès était propriétaire de 15 000 de ses propres certificats de droit de vote, l'assemblée générale décide que les 15 000 actions Carrefour remises en échange de ces 15 000 certificats de droit de vote Promodès sont annulées et que le capital social est réduit en conséquence de 37 500 €.

Du fait de opérations objet de la présente résolution, le capital social est finalement augmenté de 15 930 315 €, en sorte que la rédaction de l'article 6 des statuts sera désormais la suivante :

"Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 872 186 190 euros Il est divisé en 348 874 476 actions de 2,5 euros nominal chacune. "

Troisième résolution

(Prélèvements sur comptes de primes et de réserves)

L'assemblée générale décide :

- de reconstituer dans les comptes de la société Carrefour le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme figurant au passif de la société Promodès par prélèvement d'une somme de 210 805 532,16 F sur la prime de fusion qui se trouve soldée et à concurrence de 325 887 222,77 F sur le compte autres réserves qui se trouve ramené à 960 162 790,48 F.

- d'imputer le montant de 2 739 016,12 F correspondant à la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des 15 000 certificats de droits de vote de la société Promodès apportés par cette dernière et résultant, après échange contre 15 000 actions Carrefour, de leur annulation, sur le compte prime de fusion existant dans les comptes de la société, qui se trouve ramené à 801 293 802,88 F.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat - Fixation du dividende)

L'assemblée générale, approuvant les propositions présentées par le conseil d'administration dans le rapport de gestion, dote la réserve légale pour un montant de 53 135 740 F, fixe le dividende de l'exercice 1999 à 0,90 euro par action (hors avoir fiscal) pour chacune des actions composant le capital après la fusion avec la société Promodès, et décide l'affectation d'une somme de 128 187 869,87 F au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 10 avril 2000.

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs fiscaux correspondants ont été, par action, les suivants (en euros):

Exercice	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1996	5,94 €	3,96 €	1,98 €
1997	6,86 €	4,57 €	2,29 €
1998	7,35 €	4,90 €	2,45 €
1998 (ajusté)	1,225 €	0,816 €	0,408 €**
1999 (proposition)	1,35 €	0,90 €	0,45 €**

* Jusqu'en 1998, le dividende était calculé en francs ; la valeur nominale de l'action a été divisée par 6 en 1999

** La loi de Finances pour 2000 a prévu que, dans certains cas, l'avoir fiscal est égal à 40 % (et non 50 %) du dividende versé

Cinquième résolution

(Ratification de la nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale ratifie la cooptation, par le conseil d'administration de Monsieur Alain BESSECHE en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Marthe BONTOUX, démissionnaire, et pour la durée restant à couvrir sur le mandat de cette dernière.

Sixième résolution

(Ratification de la nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale ratifie la cooptation, par le conseil d'administration de Monsieur Joël SAVEUSE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Luc VAN-DEVELDE, démissionnaire, et pour la durée restant à couvrir sur le mandat de ce dernier.

Septième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations)

L'assemblée générale, autorise le conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la création ou à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créances et notamment d'obligations ou de titres assimilés (notamment de titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée), jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximal en euros de 6 000 000 000, ou leur contre-valeur en devises étrangères ou autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement et de remboursement avec ou sans prime, qu'il jugera convenables. Le cas échéant, ces valeurs mobilières pourront donner droit par échange ou remboursement à des titres de portefeuille détenus par la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'émission de ces titres de créance et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques de ces titres qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé.



Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la présente décision.

Huitième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, sur ses seules délibérations :

- soit au moyen de l'émission d'actions à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières,

- soit au moyen de l'incorporation de sommes prélevées sur les réserves, primes d'émission, d'apport ou de fusion, ou sur les bénéfices ou toutes provisions disponibles et la création d'actions nouvelles ou l'élévation du nominal de celles existantes, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 d'euros,

soit par l'emploi simultané de ces divers procédés.

La souscription des actions nouvelles sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible.

Le solde des actions nouvelles qui ne seraient pas absorbées par l'exercice du droit de souscription tant irréductible que réductible sera réparti par le conseil d'administration qui pourra, en outre, décider de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital décidée.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Neuvième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en numéraire par appel public à l'épargne en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il jugera opportunes, d'un montant nominal maximal de 1 000 000 000 euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises en cas d'utilisation de cette autorisation.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la bourse de PARIS pour les actions de la société, pendant une durée de dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte, le cas échéant, de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les actions par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera. Le délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission d'obligations convertibles à tout moment en actions de la société au gré des porteurs, ou à date fixe, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie;

- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter de la conversion des obligations sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises par conversion des obligations.

L'émission des obligations convertibles en actions sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil

d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des obligations convertibles utilisées, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des obligations convertibles et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à la conversion des obligations, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Onzième résolution

(Autorisation d'émettre des obligations convertibles avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission d'obligations convertibles en actions de la société, à tout moment au gré des porteurs ou à date fixe, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la dixième résolution,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter de la conversion des obligations sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières :
 - aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
 - aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
 - et aux actions qui seront émises par conversion des obligations.

Le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés par référence à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des obligations, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les obligations par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et

Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des obligations convertibles et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à la conversion des obligations, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de deux ans.

Douzième résolution

(Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de bons, à titre gratuit ou onéreux, conférant à leurs titulaires, à tout moment ou à date fixe, le droit de souscrire des actions de la société,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux actions qui seront émises par exercice des bons :

L'émission des bons de souscription d'actions sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des bons de souscription d'actions, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des bons de souscription, y compris le cas échéant, une faculté de rachat de ces derniers en vue de les annuler, et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à l'exercice des bons, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Treizième résolution

(Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de bons, à titre gratuit ou onéreux, conférant à leurs titulaires, à tout moment ou à date fixe, le droit de souscrire des actions de la société,
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sur le plafond prévu sous la huitième résolution,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières :
 - aux bons de souscription d'actions émis en vertu de la présente autorisation,
 - et aux actions qui seront émises par exercice des bons

Le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons devra être au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des bons de souscription, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les bons de souscription par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des des bons de souscription, y compris le cas échéant, une faculté de rachat de ces derniers en vue de les annuler, et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives à l'exercice des bons, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée d'un an en ce qui concerne l'émission des bons de souscription d'actions et de cinq ans pour l'émission des actions souscrites par exercice des bons.

Quatorzième résolution

(Autorisation d'émettre des valeurs mobilières composées avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie :
- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sous le plafond prévu sous la huitième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs d'obligations convertibles, de bons de souscription ou d'autres valeurs mobilières;
- constate que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

L'émission des valeurs mobilières sera, dans le cadre de la présente autorisation, réservée par préférence aux actionnaires à titre irréductible et, si le conseil d'administration le décide, à titre réductible. Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera tout ou partie des dispositions de l'article 185 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les valeurs mobilières ne pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, qui font l'objet des dixième et onzième résolutions; elles pourront cependant prendre la forme d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de cinq ans.

Quinzième résolution

(Autorisation d'émettre des valeurs mobilières composées avec suppression du droit préférentiel de souscription).

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, sur ses seules décisions et aux époques qu'il jugera opportunes, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société, pour un montant nominal maximal de 6 000 000 000 d'euros ou de sa contre valeur en une autre monnaie :

- décide que l'augmentation de capital qui pourra résulter immédiatement ou à terme de la présente autorisation sera limitée à un montant nominal de 1 000 000 000 d'euros, qui s'imputera sous le plafond prévu sous la huitième résolution,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation:

et constate que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

Les valeurs mobilières ne pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, qui font l'objet des dixième et onzième résolutions; elles pourront cependant prendre la forme d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes.

La somme perçue ou susceptible d'être perçue par la société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société, pendant une période de dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si la ou les émissions autorisées sous la présente résolution sont réalisées sur le marché français, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les valeurs mobilières par priorité pendant un délai et selon des modalités qu'il fixera ; ce délai de priorité ne pourra donner lieu à la création de droits négociables.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente

autorisation et, notamment, arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières et les autres conditions des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital consécutives, passer toutes conventions en vue de la réalisation des émissions, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et pour apporter aux statuts sociaux les modifications découlant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation prend cours ce jour pour une durée de deux ans.

Seizième résolution

(Autorisation au conseil d'administration d'utiliser en période d'OPA ou d'OPE les délégations dont il dispose)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide que les diverses délégations données au conseil d'administration par la présente assemblée sous ses huitième à quinzième résolutions, pourront dans les conditions légales alors en vigueur, être utilisées, en tout ou partie, par ledit conseil d'administration, en période d'offre publique d'achat ou d'échange, sur les valeurs mobilières émises par la société, pendant une période comprise entre la date de réunion de la présente assemblée et celle de la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la société.

Dix septième résolution

(Augmentations de capital - incidence d'une augmentation de capital par incorporation de réserves – annulation des autorisations précédentes)

L'assemblée générale décide que le montant maximal de 1 000 000 000 d'euros de l'augmentation de capital en numéraire qui pourra être réalisée par utilisation des autorisations objet des huitième à quinzième résolutions sera, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes ou assimilés, augmenté de façon à représenter, après l'incorporation, la même proportion du capital social qu'avant celle-ci.

L'assemblée générale constate que les autorisations données au conseil d'administration par la présente assemblée sous ses septième à quinzième résolutions annulent, pour leur montant non utilisé, les autorisations données lors de l'assemblée générale du 23 avril 1998 (15ème résolution) et de l'assemblée générale du 15 avril 1999 (4ème et 5ème résolutions).

Dix huitième résolution

(Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour)

L'assemblée générale,

lecture entendue du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des dispositions de l'article 186-3 de la loi du 24 juillet 1966 et des articles L.443-1 et suivants du code du travail,

autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 27 500 000 euros par l'émission d'actions à libérer en numéraire,

réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, adhérent à un plan d'épargne entreprise,

décide que le prix de souscription des actions nouvelles lors de chaque émission ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation de la date d'ouverture de la souscription,

constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires et autres porteurs de valeurs mobilières à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés du groupe définis ci-dessus.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents au plan d'épargne ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération dans la limite d'un délai de trois ans, déterminer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée.

Dix neuvième résolution

(Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social en faveur de la société Carlux)

L'assemblée générale,

lecture entendue la du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, d'un montant nominal maximal de 27 500 000 euros

par l'émission d'un nombre maximum de 11 000 000 actions nouvelles de 2,5 euros nominal chacune;

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les actions à émettre au profit de la société de droit luxembourgeois Carlux, en cours de constitution au titre du plan mondial d'actionariat salarié du Groupe Carrefour, et dont le capital sera détenu à 90 % par les salariés du groupe Carrefour et à 10 % par la société Carrefour,

décide que les actions seront émises à un prix identique à celui fixé par le conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation d'augmenter le capital social au profit des salariés du groupe en application de la résolution qui précède, ce prix ne pouvant être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation de la date d'ouverture de la souscription.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations convertibles 2,50 % 1999 Carrefour et Promodès convoqués en assemblée générale pour le 14 mars 2000, ont expressément approuvé la suppression du droit préférentiel de souscription visée ci-dessus.

L'assemblée générale donne au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, passer toutes conventions en vue de leur pleine réalisation, décider de l'affectation ou de l'usage de toute prime d'émission et apporter aux statuts sociaux les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans à compter de la présente assemblée.

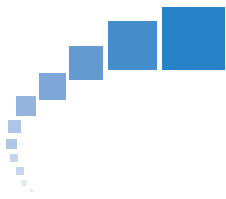
Vingtième résolution

(Modification de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale décide d'adopter la règle légale pour la détermination de la limite d'âge pour les fonctions d'administrateur.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 15 I des statuts de la société est supprimé.

L'assemblée générale confirme expressément le mandat de tous les administrateurs actuellement en fonction au sein de la société.



Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

NOM ET FONCTION DES PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Carrefour. Elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.”

Daniel Bernard
Président du Conseil d’Administration

Nom et adresses des contrôleurs légaux

• Commissaires aux Comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres - Arthur Andersen
41, rue Ybry

Représenté par M. Patrick Malvoisin
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : AGO du 22/5/85

Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

KPMG - Audit

1, cours Valmy

Représenté par M. Jean-Luc Decornoy
92923 Paris - La Défense Cedex

Date du premier mandat : AGO du 5/9/68

Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

• Commissaires aux Comptes suppléants

Paul Hurtut

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : AGO du 22/4/91

Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

Alain Feuillet

1, cours Valmy

92923 Paris - La Défense Cedex

Date du premier mandat : AGO du 22/5/85

Durée : mandat expirant à l’assemblée générale ordinaire
statuant sur les comptes
de l’exercice clos le 31 décembre 2002

Attestation des responsables du contrôle des comptes

“Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1996 à 1999 ont fait l’objet d’un audit par nos soins.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées ”.

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
Représenté par Patrick Malvoisin

KPMG AUDIT
Représenté par Jean-Luc Decornoy

Responsable de la communication financière

Vincent Barucq

Relations Actionnaires

CARREFOUR
6, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
Tél : 01 53 70 19 00



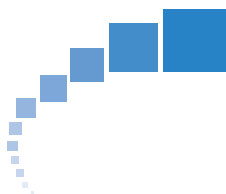


Tableau de correspondance

Le rapport annuel complété du présent document tient lieu de document de référence enregistré. Afin de faciliter la lecture de celui-ci, le sommaire présenté ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 91-02 de la commission.

	Pages correspondantes de la plaquette du rapport annuel	Pages correspondantes dans le feuillet éléments financiers du rapport annuel
I. Responsables du prospectus et du contrôle des comptes		
Noms et fonctions des responsables du document		58
Attestation des responsables		58
Noms et adresses des contrôleurs légaux		58
Politique d'information		58
II. Emission / Admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives du capital		
	sans objet	sans objet
Admissions de valeurs mobilières à la cote officielle		
Emission de valeurs mobilières		
Renseignements généraux		
Place de cotation		
Tribunaux compétents		
III. Renseignements concernant l'activité de Carrefour et son capital		
Renseignements de caractère général concernant Carrefour (1)	1 à 44	46 à 49
Renseignements de caractère général concernant le capital		32, 39, 40, 41, 46
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	45	32, 39 40
Marché des titres de Carrefour	45	41
Dividendes		27, 32, 41, 43
IV. Renseignements concernant l'activité		
Présentation de la société et du groupe	1 à 44	2 à 58
Dépendances de Carrefour	sans objet	sans objet
Faits exceptionnels et litiges	-	46
Effectifs	-	19
Politique d'investissement	-	2 à 8, 11
Données groupe	-	-
V. Patrimoine, situation financière, résultats		
Comptes	-	9 à 49
Sociétés hors du périmètre de consolidation	sans objet	sans objet
Sociétés dans le périmètre de consolidation	-	21 à 24
Principes de consolidation	-	13 et 14
VI. Organes d'administration, de direction et de surveillance (2)		
Noms	42 et 43	21
Intérêts des dirigeants dans le capital	-	-
Schéma d'intéressement du personnel (3)	-	15, 32, 42
VII. Perspectives d'avenir		
Evolution récente	-	8
Perspectives d'avenir	38 à 41	8



Le présent document de référence, constitué par le présent rapport annuel et la plaquette, a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 29 février 2000 sous le numéro R. 00-044, il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée de la commission.

